

SCoT Nord Doubs

Bilan de la concertation

Projet arrêté par délibération du Conseil
Communautaire du 22 novembre 2019

Sommaire

Préambule	3
Chapitre 1 : La concertation dans le SCoT Nord Doubs	5
1.1 Le contexte législatif.....	5
1.2 Rappel du contenu de la délibération de prescription	7
Chapitre 2 : Modalités pratiques d'organisation de la concertation.....	11
2.1 Communication institutionnelle des collectivités	11
2.2 Communications sur le site internet dédié au SCoT Nord Doubs	24
2.3 Mise à disposition du public des documents validés et d'un registre pour l'expression des habitants	36
2.4 Organisation de réunions publiques	41
2.4.1 Réunion publique n°1 du 29 septembre 2015 : Présentation du diagnostic territorial	42
2.4.2 Réunion publique n°2 du 26 avril 2016 : Présentation des enjeux et des orientations du PADD.....	43
2.4.3 Réunions publiques n°3 et n°4 des 19 et 26 septembre 2017 : synthèse globale du projet de SCoT.....	44
2.4.4 Réunion publique n°5 du 17 avril 2019 : présentation du PADD, actualisation du diagnostic territorial et reprise du DOO	47
2.5 Contributions du Conseil de Développement (CODEV).....	49
2.6 Réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA)	89
2.6.1 Le 08 juillet 2015 Présentation du diagnostic territorial.....	89
2.6.2 Le 28 avril 2016 Présentation du PADD.....	89
2.6.3 Le 26 septembre 2017 Présentation du DOO et synthèse globale du SCoT Nord Doubs	89
2.6.4 Le 28 mars 2019 Présentation du PADD, actualisation du diagnostic territorial et reprise du DOO	90
2.6.5 Le 11 juillet 2019 Présentation du DOO et synthèse globale du projet de SCoT	91
2.7 Réunions avec d'autres acteurs du territoire	92
2.8 Consultation de la République et Canton du Jura.....	104
2.9 Annexes : Publicités par voie de presse.....	110

Préambule

Le SCoT Nord Doubs s'étend sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération, établissement public de coopération intercommunal créé le 1^{er} janvier 2017 ; il couvre 72 communes sur 450 km², au service de 141.000 habitants.

Les travaux d'élaboration du SCoT ont été précédemment conduits par **le syndicat mixte du SCoT Nord Doubs** sur le territoire de ses membres qui étaient des communautés de communes des Trois Cantons, des Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide, de la Vallée du Rupt et la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. Lors de sa création en 2013, ce territoire couvrait 77 communes.

Début 2017, l'application concrète de la loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** a redéfini l'architecture territoriale de la République et, a introduit le renforcement des intercommunalités et conduit au regroupement des collectivités.

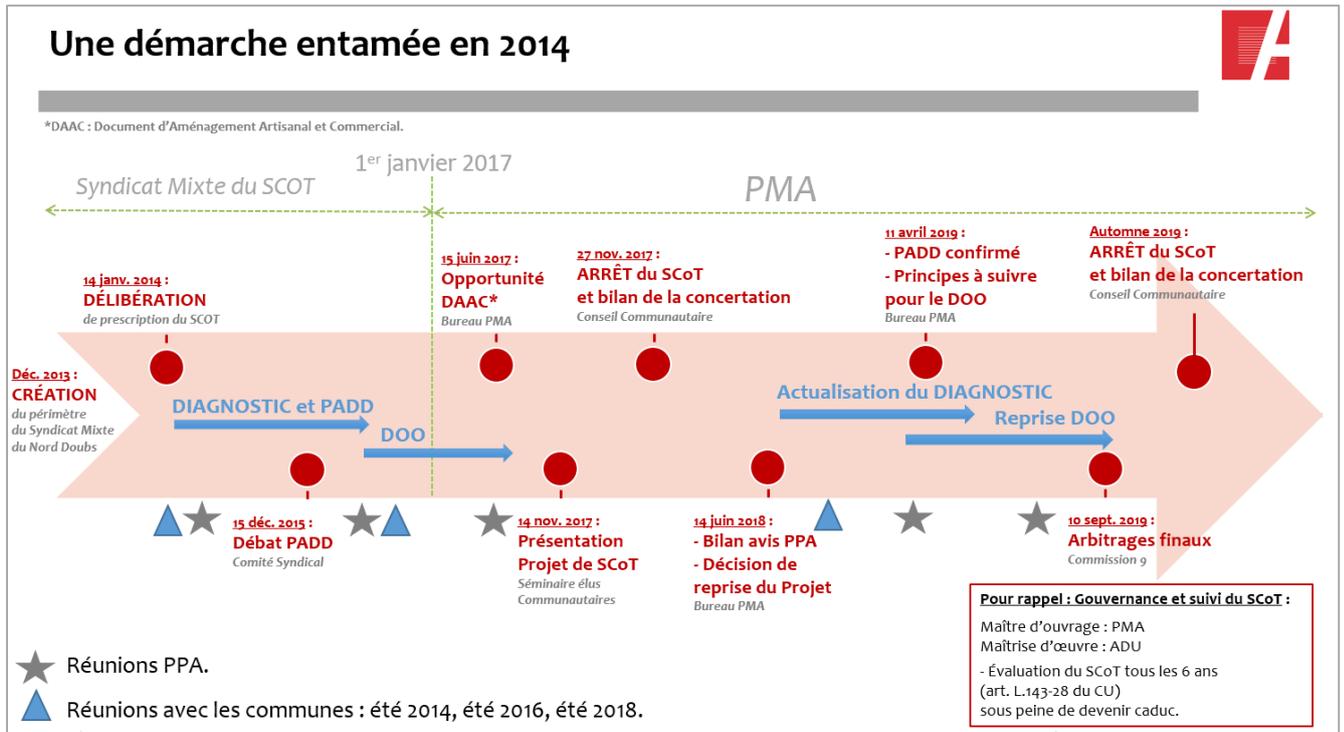
Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe, Pays de Montbéliard Agglomération (72 communes) est devenue la communauté d'agglomération qui s'est substituée à ces différents EPCI. Elle détient désormais la compétence SCoT sur son nouveau périmètre ; le syndicat mixte du SCoT Nord Doubs a donc été dissous.

Seules 5 communes du précédent syndicat (77 communes), à savoir Aibre, Arcey, Désandans, Laire, le Vernoy, n'ont pas rejoint Pays de Montbéliard Agglomération (72 communes). Ces communes, rejoignant d'autres EPCI, sont donc sorties du périmètre du SCoT Nord Doubs pour intégrer le périmètre du SCoT de la nouvelle communauté de communes dont elles sont désormais membres.

Un 1^{er} projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017 et a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une période de 3 mois.

Au terme de cette période de consultation, Pays de Montbéliard Agglomération a acté du principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier.

En conséquence, la concertation a été ré-ouverte selon les modalités fixées par la délibération de prescription du SCoT Nord Doubs du 14 janvier 2014 en intégrant la mise à disposition du public d'une note relative au bilan des avis des PPA sur le projet de SCoT Nord Doubs arrêté et des suites à donner au dossier.



Chapitre 1 : La concertation dans le SCoT Nord Doubs

1.1 Le contexte législatif

Les articles L. 143-16 et L. 143-17 du Code de l'Urbanisme prévoient que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation doivent être précisées par l'organe délibérant de l'EPCI en vertu des articles L. 143-16 et L. 143-17 précités, dans la délibération prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Un bilan de la concertation sera réalisé préalablement à l'arrêt du projet de SCoT et validé par le conseil communautaire.

Article L. 143-16

Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par :

1° Un établissement public de coopération intercommunale ;

(...)

Article L. 143-17

L'établissement public mentionné à l'article [L. 143-16](#) prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article [L. 103-3](#). La délibération prise en application du premier alinéa est notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et L. 132-8 et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'[article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime](#).

Article L103-2

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'[article L. 122-1 du code de l'environnement](#), ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

Article L103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article [L. 103-2](#) ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L103-4

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article L103-6

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article [L. 103-3](#) en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

1.2 Rappel du contenu de la délibération de prescription

Le comité syndical de l'ex-Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs a délibéré le 14 janvier 2014 pour prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Nord Doubs ».

Cette délibération a fixé conjointement :

1) Les objectifs assignés à cette concertation :

- assurer une information régulière et équitable sur l'avancement des travaux du SCoT,
- permettre l'expression des idées,
- recueillir les avis et points de vue sur les travaux réalisés.

2) Et les modalités de concertation suivantes pour y parvenir :

Modalités définies par la délibération	Bilan des actions menées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication d'informations sur l'avancement du projet dans les bulletins d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De janvier 2014 à décembre 2016 par les 5 EPCI. ▪ Depuis janvier 2017 par PMA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.1 Communication institutionnelle des collectivités.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communications sur le site internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un site dédié au SCoT Nord Doubs a été intégré dans les sites de PMA et de l'ADU pendant toute la procédure. <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de SCoT arrêté le 27 novembre 2017 a été mis en ligne accompagné du bilan des avis des Personnes Publiques Associées (PPA). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.2 Communications sur le site internet dédié au SCoT Nord Doubs.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition du public : <ul style="list-style-type: none"> - de documents validés à chacune des étapes du SCoT. - D'un registre pour l'expression des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre et documents annexés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux sièges des communautés de communes et de PMA jusqu'au 31 décembre 2016, ▪ puis dans les mairies des communes de : <ul style="list-style-type: none"> - Pont-de-Roide-Vermondans, - Colombier-Fontaine, - Blamont, - Sainte-Marie, et - au siège de PMA, au début de l'année 2017. <p>Ces informations ont fait l'objet de publications par voie de presse dans les deux cas.</p> <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de SCoT arrêté le 27 novembre 2017 a été joint aux registres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.3 Mise à disposition du public des documents validés et d'un registre pour l'expression des habitants.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de réunions publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 29 septembre 2015 : présentation du diagnostic territorial. ▪ Le 26 avril 2016 : présentation du PADD. ▪ Les 19 et 26 septembre 2017 : synthèse globale du SCoT avant l'arrêt du projet. <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 17 avril 2019 : reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.4 Organisation de réunions publiques.

Modalités définies par la délibération (suite)	Bilan des actions menées (suite)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Invitation du CODEV à contribuer aux réflexions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'appels à candidatures citoyennes afin d'élargir la composition de la commission SCoT Nord Doubs du CODEV. ▪ 11 réunions du CODEV. <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 réunions du CODEV. ▪ Mise à disposition du public des contributions du CODEV. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.5 Contributions du CODEV.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation complémentaire de l'association des différentes personnes publiques (PPA) invitées aux groupes de travail partenariaux mis en place pour l'élaboration du SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 08 juillet 2015 : présentation du diagnostic territorial. ▪ Le 28 avril 2016 : présentation du PADD. ▪ Le 26 septembre 2017 : présentation du DOO et synthèse globale du projet de SCoT. <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 28 mars 2019 : présentation du PADD, actualisation du diagnostic territorial et reprise du DOO. ▪ Le 11 juillet 2019 : présentation du DOO et synthèse globale du projet de SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.6 Réunions avec les PPA.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de travail élargis à d'autres acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 rencontres avec les acteurs commerciaux. ▪ 1 rencontre avec les SCoT voisins. ▪ Environ 130 rencontres avec les maires de PMA. <p><u>Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue d'un 2^{ème} arrêt du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 réunion avec l'association « Vergers Vivants ». ▪ 10 ateliers associant les élus et les techniciens de PMA, les services de l'État, la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie. ▪ Environ 70 rencontres complémentaires avec les maires de PMA dans le cadre des travaux réalisés pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.7 Réunions avec d'autres acteurs du territoire.

Modalités définies par la délibération (suite)	Bilan des actions menées (suite)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation de la République et Canton du Jura compte tenu du caractère frontalier du périmètre du SCoT Nord Doubs avec la Suisse et en application de l'article L. 131-10 du code de l'urbanisme « pour prendre en compte l'occupation des sols dans les territoires des États limitrophes ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2015 : 1 déplacement à Délémont pour présenter la démarche SCoT et son avancement. ▪ Le 11 février 2016 : échanges sur le Plan Cantonal du Canton du Jura et les SCoT du Territoire de Belfort et du Nord Doubs. ▪ Invitation des représentants de la République et Canton du Jura Suisse à la rencontre organisée avec les SCoT voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. partie : 2.8 Consultation de la République et Canton du Jura.

Complémentairement aux actions citées ci-dessus et en pages précédentes, sont présentées en annexes du document, **les publicités assurées par voie de presse** consacrées au SCoT Nord Doubs entre mai 2011 et mai 2019 (cf. partie : 2.9 Annexes : Publicités par voie de presse).

Chapitre 2 : Modalités pratiques d'organisation de la concertation

2.1 Communication institutionnelle des collectivités

Bulletin d'information CCBL – 18 janvier 2015.



Bulletin d'Information de la Communauté de communes
« Les Balcons du Lomont » **N° 18**

Parts des ordures ménagères et encombrants

À compter de 2015, une nouvelle répartition des parts par foyer est mise en place.
Nouvelle répartition:

- ▶ 1 part par personne pour les deux premières.
- ▶ Ensuite ½ part par personne supplémentaire de la 3^e jusqu'à la 5^e.
- ▶ Au-delà de 5 personnes, 3,5 parts maxi par foyer.

Exemple :

- ▶ un couple avec 2 enfants : 3 parts,
- ▶ un couple avec 4 enfants : 3,5 parts.

Facturation :

elle se fait désormais deux fois par an :

- ▶ une avance en février (estimatif de 50 %),
- ▶ une régularisation en juillet.



Ceci permet à la Communauté de communes de régulariser les factures mensuellement au Syndicat Intercommunal pour l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SIEVOM).

Le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT)

Le Grenelle de l'environnement, à échéance du 1^{er} janvier 2017, prévoit de nouvelles dispositions pour le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) avec notamment une prise en compte plus affirmée des critères environnementaux, sociaux et économiques pour les programmes d'urbanisme.

Pour mieux intégrer cette nouvelle donne, le choix d'un SCOT élargi à l'échelle du Nord Doubs, regroupant Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et les communautés de communes voisines (Balcons du Lomont, Pays de Pont-de-Roide, Trois Cantons et Vallée du Rupt) s'est fait assez naturellement. L'arrêté de périmètre a été pris le 25 octobre 2013, et la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a donné un avis favorable à la création du syndicat mixte du SCOT le 28 novembre 2013.

Le syndicat s'appuie sur les services de PMA et sur l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) pour l'élaboration du SCOT.

Été 2016 : Publication d'un point d'avancement du projet du SCoT Nord Doubs transmise aux intercommunalités.

Syndicat Mixte du
SCoT
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
NordDoubs

www.scot-nord-doubs.fr



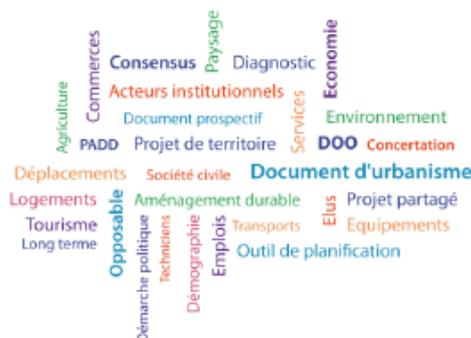
Schéma de cohérence territoriale Nord Doubs
Informations sur l'avancement du projet

Mai 2016

Pourquoi un SCoT ?

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme prospectif qui définit le développement d'un territoire à long terme, dans une perspective d'aménagement durable. Ce projet de territoire, qui apparaît comme un véritable outil de planification stratégique, traite de multiples thématiques relatives à la démographie, à l'économie, à l'environnement, à l'agriculture, aux paysages, aux transports et déplacements, aux commerces et services, aux équipements, etc.



De quoi est composé le SCoT ?

L'élaboration de ce document est un long processus duquel découlent trois pièces principales : le rapport de présentation, qui expose notamment tous les éléments de diagnostic du territoire et les choix retenus pour établir le projet, les orientations et les objectifs ; le **Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)**, dans lequel sont formalisées les intentions politiques des élus ; et enfin le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui lui, précise les grandes orientations du PADD et les traduit réglementairement pour permettre sa mise en œuvre.

A quoi sert un SCoT ?

Le SCoT est un document opposable, dont le contenu et les objectifs sont définis par le code de l'urbanisme. Ainsi, le DOO s'impose par un rapport de compatibilité :

- o Aux documents d'urbanisme – Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales
- o Aux programmes et plans intercommunaux – Programme Local de l'Habitat, Plan de déplacement Urbain, etc.



Quels impacts en l'absence de SCoT applicable ?

Différentes lois se sont succédées et sont venues renforcer le « principe de construction limitée ». Ce principe consiste en l'impossibilité d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs et concernent toutes les communes disposant ou non d'un document d'urbanisme. Ainsi, aujourd'hui, si une commune n'est pas couverte par un SCoT, elle est soumise à cette règle de constructibilité limitée.

Toutefois, cette règle a été assortie d'un régime dérogatoire. Après avis de la commission départementale de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, le syndicat mixte peut autoriser l'ouverture à l'urbanisation sous certaines conditions.



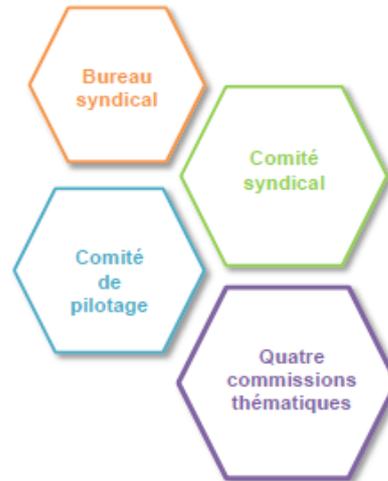
Gouvernance et état d'avancement

Les instances du SMSCoT Nord Doubs

La création du Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs et la définition de ses instances s'est faite dans un souci d'équité entre les élus des quatre communautés de communes rurales et de PMA. Quatre instances ont ainsi été créées avec une représentation presque équivalente des élus des communautés de communes et de PMA :

- 23 délégués titulaires (11 à PMA et 12 dans les communautés de communes) ;
- 23 délégués suppléants : (11 à PMA et 12 dans les communautés de communes).

Le président et ses quatre vice-présidents ont été élus pour siéger dans ces instances ainsi que cinq membres désignés.



**Déc. 2013 –
Janv. 2014**

Lancement

Calendrier d'élaboration et état d'avancement

La démarche d'élaboration a été lancée dès 2013 avec dans un premier temps la création du périmètre et du Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs. Puis, en janvier 2014, le SMSCoT a délibéré pour la prescription de l'élaboration du schéma.

Fév. 2015

Diagnostic

Suite au lancement du projet, la phase de diagnostic a débuté à partir de 2014. Grâce aux rencontres territoriales avec les élus des communes et aux travaux des commissions thématiques, un diagnostic partagé recensant les atouts et les richesses mais aussi des faiblesses ou les menaces du territoire, a été présenté aux membres du SMSCoT en février 2015. Ce diagnostic a ensuite été finalisé à l'automne 2015 pour y intégrer toutes les contributions des partenaires : personnes publiques associées (PPA), conseil de développement, réunion publique, etc.

Déc. 2015

PADD

En parallèle, au début de l'année 2015, la deuxième phase de l'élaboration du projet a été engagée : le PADD. La volonté des élus de construire un projet de développement partagé a permis d'aboutir à un véritable consensus. Ainsi, ce document dont l'objectif est de fixer le cap, les objectifs et les principes du SCoT a été débattu mi-décembre.

Déc. 2016

DOO

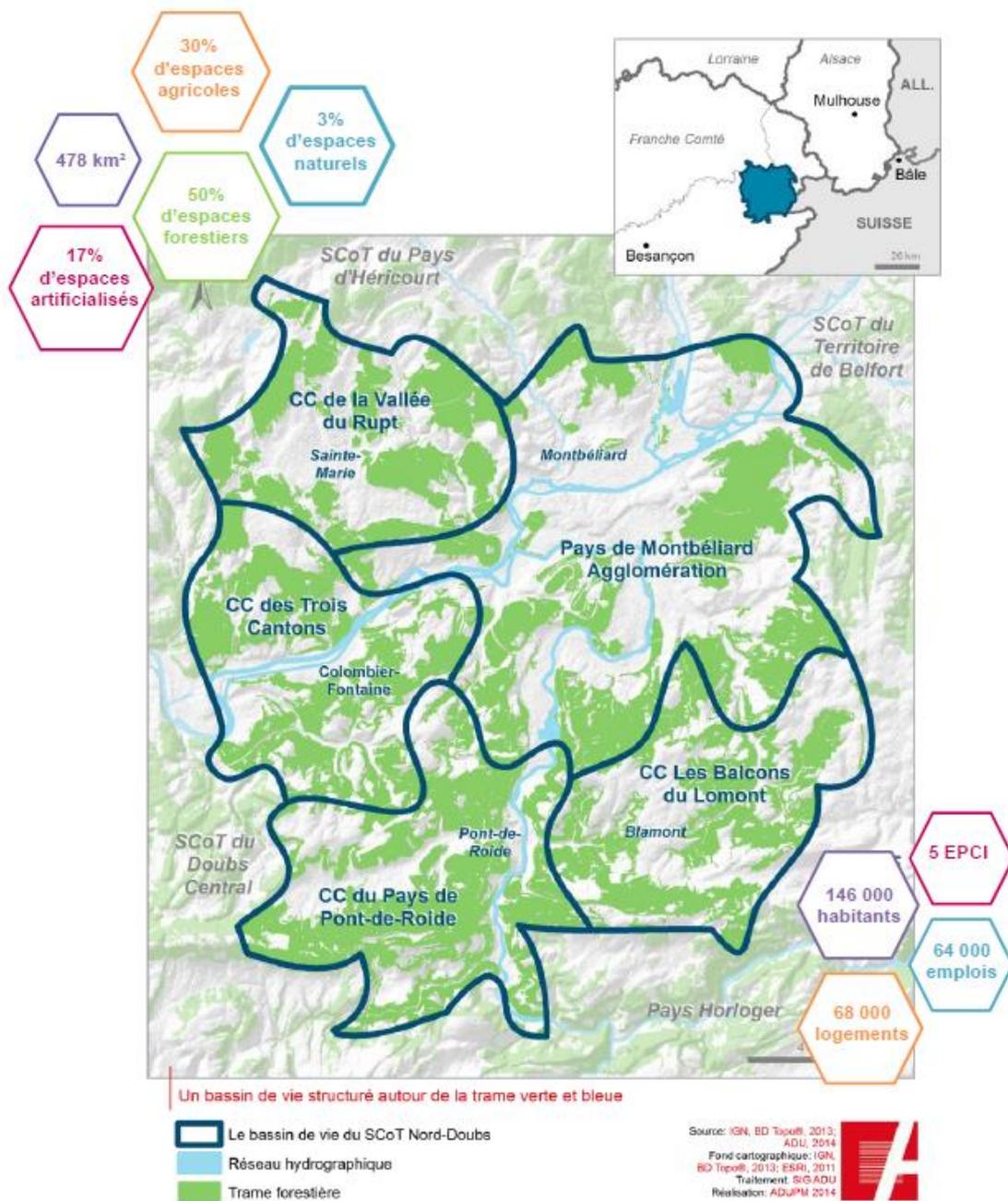
Suite au débat sur le PADD, la troisième étape du SCoT a pu commencer début 2016. Cette étape importante, doit permettre la traduction réglementaire du projet porté par les élus. Elle devrait s'achever au mois de décembre 2016.

Juil. 2017

Arrêt

L'année 2017 sera consacrée à l'arrêt du projet.

Le périmètre du SCoT Nord Doubs

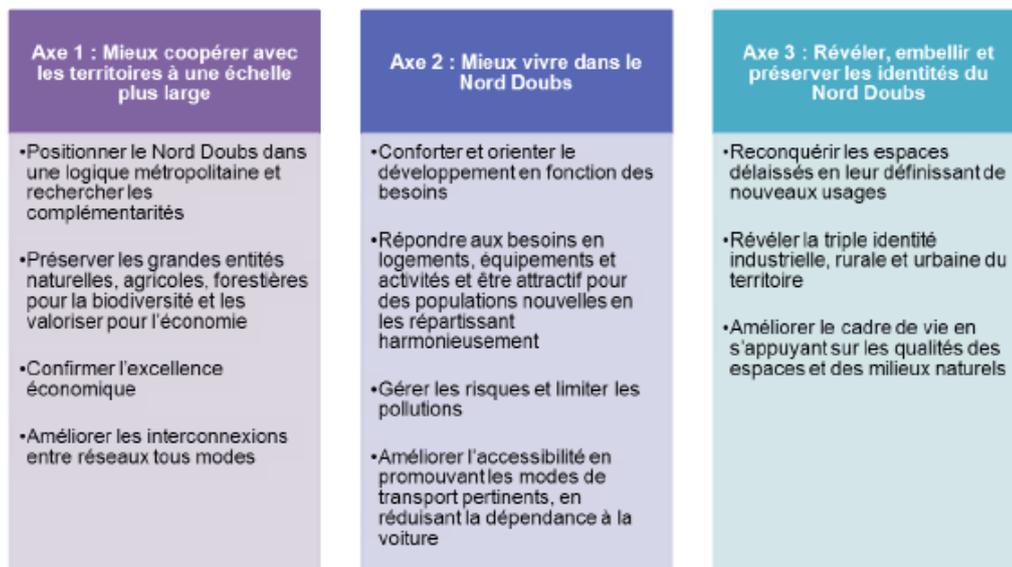


Les éléments clés du diagnostic et du PADD

Les enjeux principaux du diagnostic



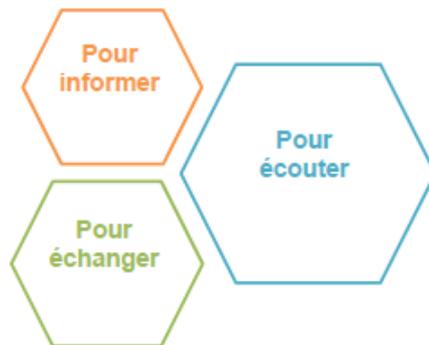
Les axes du PADD



5



La concertation



La concertation dans le cadre du SCoT Nord Doubs

Les modalités ont été arrêtées par délibération du comité syndical du SCoT :

- o Publication d'informations sur l'avancement du projet dans les bulletins d'information respectifs de chacune des communautés de communes et de la communauté d'agglomération,
- o Communication sur le site internet dédié,
- o Mise à disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte et de chaque établissement public de coopération intercommunale membre (étant précisé que le siège du Syndicat Mixte est aussi celui de PMA) :
 - Des documents validés à chacune des étapes suivantes : diagnostic, PADD, DOO,
 - D'un registre pour l'expression des habitants.
- o Organisation de réunions publiques.

Le syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs invitera également le Conseil de Développement à contribuer aux réflexions. Ces contributions seront mises à disposition du public.

Un bilan de cette concertation sera réalisé préalablement à l'arrêt du projet de SCoT et présenté au comité syndical du SCoT Nord Doubs.

Le rôle de la concertation dans l'élaboration d'un SCoT

Il s'agit d'associer pendant toute la durée du projet les citoyens du SCoT Nord Doubs pour :

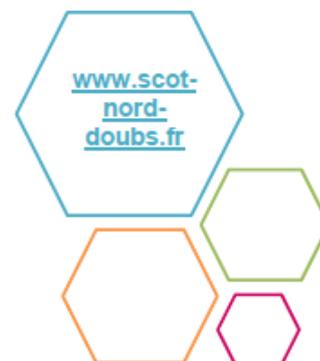
- Permettre à la population de débattre, s'exprimer et d'être informée en continu sur le projet,
- Intégrer la vision du terrain de tous les acteurs, et également les attentes collectives de la population,
- Construire une vision partagée du territoire et enrichir les réflexions des élus.

Le Conseil de développement

Le conseil de développement (Codev) est une instance de démocratie participative qui organise l'expression de la société civile. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord Doubs, le Codev est mandaté par le SMSCoT pour accompagner la concertation citoyenne.

Une commission spécifique a été créée avec une composition équilibrée de 46 candidats volontaires et bénévoles, comportant autant de membres résidents dans chacune des quatre communautés de communes que de membres habitant le Pays de Montbéliard.

Le Codev a déjà commencé à travailler et a formalisé un avis sur le diagnostic. Ses remarques seront intégrées dans le document final. Il travaille aujourd'hui à la formalisation de ses remarques sur le PADD.



PROSPECTIVE

Un Scot qui s'élargit

► Le Grenelle de l'environnement, à échéance du 1^{er} janvier 2017, prévoit de nouvelles dispositions pour le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) avec notamment une prise en compte plus affirmée des critères environnementaux, sociaux et économiques pour les programmes d'urbanisme. Pour mieux intégrer cette nouvelle donne, le choix d'un SCOT élargi à l'échelle du Nord Doubs, regroupant Pays de Montbéliard Agglomération et les communautés de communes voisines (Balcons du Lomont, Pays de Pont-de-Roide, Trois Cantons et Vallée du Rupt) s'est fait assez naturellement. L'arrêté de périmètre a été pris le 25 octobre, et la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a donné un avis favorable à la création du syndicat mixte du SCOT le 28 novembre dernier. La mise en place du syndicat mixte et le lancement officiel de la procédure interviendront au début du mois. Le syndicat s'appuiera sur les services de PMA et sur l'ADU pour l'élaboration du SCOT. ■

Calendrier du SCOT :

- Etat initial de l'environnement (2014)
- Définition des objectifs (début 2015)
- Contenu SCOT (2015 et 2016)



4 / PUISSANCE 29 - N°101 JANVIER 2014

Janvier 2014

DOSSIER | SERVICES | EN IMAGES | ECONOMIE | D'AGGLO | TRIBUNE | PORTRAIT | CULTURE | LOISIRS | SPORT | COMMUNE | ENSEMBLE | BREVETS |

DOSSIER ◀

À LA UNE

06-07 DES COMPÉTENCES EN COMMUN

07-08 DES PROJETS COMMUNAUX FACILITES

> Une mise en commun des moyens

09-11 DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR L'AGGLO

> Des exemples concrets

AGGLOMÉRATION

L'INTERCOMMUNALITÉ, ATOUT POUR LE PAYS DE MONTBÉLIARD

Première communauté d'agglomération de France, créée en 1999, le Pays de Montbéliard Agglomération traduit la volonté des 29 communes membres de mettre d'importantes compétences en commun. Avec, pour tous les habitants, un niveau d'équipement et de service accru.

Lorsqu'ils créèrent le deuxième district urbain de France, le DUPM, en 1959, les élus du Pays de Montbéliard étaient des précurseurs. La réussite de la solidarité intercommunale aboutit fin 1999 à la transformation du District Urbain en Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, ou CAFM, la première sur le territoire national. Dotée de compétences élargies, baptisée il y a cinq ans Pays de Montbéliard Agglomération, l'intercommunalité n'a cessé de favoriser la réalisation de projets ambitieux, au service de l'ensemble des communes membres et des habitants.

En effet, que l'on habite Nommay ou Seloncourt, Sainte-Suzanne ou Mandeuve, une ville centre ou un bourg semi-rural, chacun accède à des services et à des équipements que seule la taille de l'agglomération permet d'envisager. Comprise très tôt par les élus communaux, cette orientation est devenue un atout pour les 29 communes membres et leurs 120 000 habitants.

De l'Axone à Numeris

Aujourd'hui, on aurait du mal à imaginer la vie sans l'Axone, le pôle universitaire des Portes du Jura, la base de loisirs de Brognard, le Conservatoire de musique, le réseau Cadencéhi bénéficiant d'un transport à haut niveau de service, le Pré-la-Roche et l'île en mouvement, la Citédo, ou encore le stade Bonal et la gare TGV. D'autres aspects, souvent moins visibles, sont à considérer : la production et le transport de l'eau, la collecte, le tri et le traitement des ordures ménagères, le programme de rénovation urbaine qui a changé le visage de nombreux quartiers, l'organisation de manifestations culturelles et sportives qui font rayonner le Pays de Montbéliard, et bien entendu les outils de développement économique que sont Technoland et Numeris.

La volonté des communes de mettre en commun un nombre croissant de leurs compétences a permis d'atteindre le niveau de qualité de ces équipements et services. La capacité de l'intercommu-

“ LA MISE EN COMMUN DES COMPÉTENCES PERMET D'ATTEINDRE UN NIVEAU DE QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES TOUJOURS PLUS IMPORTANT ”

102 FÉVRIER 2014

PUISSANCE 32 - N°102 FÉVRIER 2014 / 7

Février 2014

nalité et des représentants élus à conjuguer les talents de toutes les communes, plutôt que de se contenter de les additionner, a permis de faire aboutir ces projets ambitieux. Les outils de coordination dont s'est dotée Pays de Montbéliard Agglomération - le SCOT, schéma de cohérence territoriale, le PDU, plan de déplacements urbains, le PLH, programme local de l'habitat... - permettent aux communes adhérentes d'envisager un développement équilibré et profitable à chacune d'entre elles. Avec pour objectif le bien-être de ses habitants, le Pays de Montbéliard fait partie des agglomérations attractives de l'Est de la France, où qualité de vie et développement économique sont intimement associés. ■

 agglo-montbelliard.fr



Dans le Pays de Montbéliard, qualité de vie et développement économique sont intimement liés

Février 2014

EN BREF

Le SCoT dans sa troisième phase

Lancé en 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est entré, cette année, dans sa troisième phase. Ce projet de territoire, véritable outil de planification stratégique, sera arrêté en 2017.

Le SCoT est un document d'urbanisme prospectif qui définit le développement d'un territoire à long terme, dans une perspective d'aménagement durable. Il traite de multiples thématiques (démographie, économie, environnement, agriculture, transports, services, équipements, etc) et son périmètre s'étend sur Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes (CC) de la Vallée du Rupi, la CC des 3 Cantons, la CC du Pays de Pont de Raide et la CC des Balcons du Lomont.

Suite à la phase de diagnostic débutée en 2014, la deuxième phase avait permis de faire émerger le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont l'objectif est de



fixer le cap, les objectifs du SCoT. Suite à ce débat, la troisième phase du SCoT doit, d'ici au mois de décembre, permettre la production réglementaire du projet porté par les élus. ■

MONI | n° 8 - Été 2016

Été 2016



© Tin Fot

LE SCOT trace le projet de territoire de demain

En amont de la création officielle de Pays de Montbéliard Agglomération au 1^{er} janvier 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a permis de fédérer les élus des communes de la nouvelle Agglomération autour d'un projet stratégique d'aménagement du territoire. Un schéma investi des grandes ambitions de demain.

A quoi ressemblera le territoire de demain ? Voilà une question cruciale à l'heure où la nouvelle Agglomération regroupera 72 communes, de Montbéliard à Blamont, de Colombier-Fontaine à Pont-de-Roide-Vermondans. Axes de communication, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, développement économique, offre de logements, gestion des risques et limitation de la pollution, valorisation du patrimoine : autant de sujets imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion d'ensemble soigneusement construite. Et, surtout, pensée pour durer.

Cette vision partagée du territoire recueillie, depuis trois ans, les contributions de l'ensemble des élus du périmètre ainsi que ceux des habitants. À terme, c'est-à-dire dans l'année qui vient, ce schéma sera un document opposable. Son contenu et ses objectifs sont encadrés par le code de l'urbanisme, permettant ainsi une urbanisation raisonnée

par rapport aux fonctions spécifiques des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mieux coopérer, mieux vivre et embellir notre cadre de vie, telles sont les trois grandes ambitions définies par le Projet



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme prospectif qui définit le développement d'un territoire à long terme, dans une perspective d'aménagement durable. Ce projet de territoire, qui apparaît comme un véritable outil de planification stratégique, traite de multiples thématiques relatives à la démographie, à l'agriculture, à l'économie, à l'environnement, aux paysages, aux transports et déplacements, aux commerces et services, aux équipements, etc. ■

FOCUS

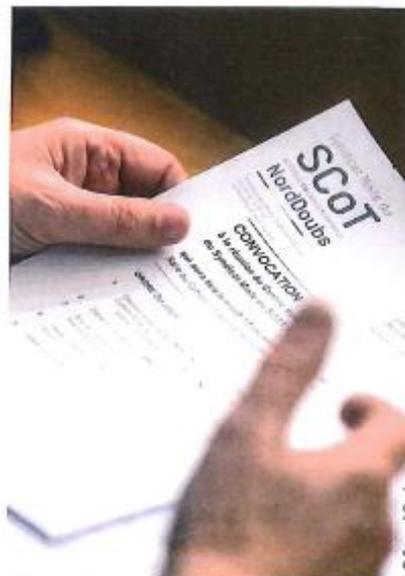
d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT Nord Doubs. Il sera prochainement traduit, sur un volet réglementaire, dans le Document d'Orientation et d'Objectifs. ■

LE SCOT NORD DOUBS EN CHIFFRES :

- 450 KM² composés comme suit :
- 49 % d'espaces forestiers,
- 30 % d'espaces agricoles,
- 17 % d'espaces artificialisés,
- 4 % d'espaces naturels.
- 142 000 habitants,
- 64 000 emplois,
- 68 000 logements.

UN MAÎTRE MOT : LA CONCERTATION

L'élaboration d'un SCoT s'effectue, dans toute sa durée, au moyen d'une concertation importante entre les citoyens du territoire concerné : organisation de réunions publiques, tenue d'un registre pour l'expression des habitants. Dans le cadre du SCoT, le Conseil de Développement (Codev), instance de démocratie participative qui organise l'expression de la société civile, est également mandaté par le Syndicat Mixte pour accompagner la concertation citoyenne. La vision partagée du territoire qui en ressort participe à l'élaboration du SCoT et enrichit les réflexions des élus. ■



scot-nord-doubs.fr

LES ÉTAPES DU SCOT

Débutée fin 2013, la démarche d'élaboration du schéma de cohérence territoriale Nords Doubs s'étalera jusqu'en 2017 pour une approbation par le Conseil d'Agglomération l'année suivante. Les étapes de cette élaboration :

Janvier 2014 : le Syndicat Mixte du SCoT (SMSCoT) Nord Doubs est créé. Il lance l'élaboration du schéma. Début de la phase de diagnostic.

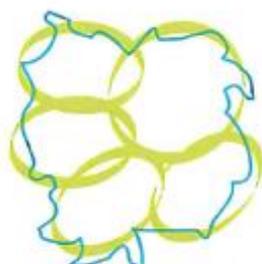
Février 2015 : le diagnostic partagé recensant les atouts et les richesses, les faiblesses et les menaces du territoire, est présenté aux membres du SMSCoT. Ce diagnostic est finalisé à l'automne 2015 avec l'intégration des contributions des

partenaires (CODEV, personnes publiques associées, réunion publique, etc). En parallèle, est engagée la deuxième phase de l'élaboration du projet : le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD).

Décembre 2015 : le PADD, dont l'objectif est de fixer les caps, les objectifs et les principes du SCoT, fait l'objet d'un débat. Lancement de la troisième phase début 2016 : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Décembre 2016 : achèvement de cette troisième phase d'élaboration du DOO, traduction réglementaire du projet porté par les élus.

Courant juillet 2017 : finalisation du projet.



Le SCoT : l'alliance des EPCI.

DISPARITION DU SYNDICAT MIXTE

Le périmètre du SCoT Nord Doubs recouvre peu ou prou celui de la nouvelle Agglomération qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017. À son engagement, il regroupe en effet la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et les communautés de communes (CC) du Pays de Pont-de-Roide, des Balcons du Lomont, des 3 Cantons et les 14 communes de la Vallée du Rupt (là où la nouvelle Agglomération n'en regroupe que 9). Dans le cadre de la loi NOTRe, qui entend rationaliser le nombre de syndicats, le SMSCoT Nords Doubs est donc appelé à disparaître, le projet étant repris par Pays de Montbéliard Agglomération. ■

MONI N° 5 - Hiver 2016 - 2017

21

Hiver 2016-2017

SCoT : des registres à votre disposition

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), projet stratégique d'aménagement du territoire, se poursuit. Les habitants de l'Agglomération sont appelés à donner leur avis. Les registres de concertation du SCoT sont disponibles dans les mairies des communes de Sainte-Marie, Colombier-Fontaine, Pont-de-Roide-Vermondans, Blamont, ainsi qu'au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, à Montbéliard. Ils permettent de recueillir les avis de la population tout en leur donnant accès aux différents documents d'élaboration du Schéma. N'hésitez pas à y recourir ! ■



MONI | n° 7 - Été 2017

Été 2017



L'Agglomération **DE DEMAIN**

Un territoire qui vit est un territoire qui bouge. Mais comment celui-ci va-t-il évoluer dans les toutes prochaines années ? Quelques pistes de réflexion avec des projets menés, ou en devenir, pour Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Projet évoliY, construction d'une nouvelle clinique (lire page 8) ou de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS), développement de l'économie sociale et solidaire, programme de rénovation urbaine, contrat de ruralité (lire page 13), Pôle métropolitain et bien d'autres encore... Autant de sujets qui font ou feront l'actualité du Pays de Montbéliard dans les mois ou les toutes prochaines années. Car l'avenir de l'Agglomération se dessine aujourd'hui.

L'enjeu de ce territoire est évidemment de rester actif, dynamique, porteur d'espoir. En un mot : attractif. Une attractivité qui s'exerce sur l'offre de logement, la santé, la mobilité, l'environnement, les

loisirs, la culture mais aussi sur le développement économique et l'emploi. Un développement que Pays de Montbéliard Agglomération stimule par son accompagnement des entreprises et des filières, en consolidant l'écosystème automobile (lire page 17) et en diversifiant ses filières économiques : le bois, l'agriculture ou encore la maroquinerie de luxe (lire pages 4-5).

L'Agglomération de demain s'élabore également à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En cours de finalisation actuellement*, ce document prospectif d'aménagement définira le développement du territoire à long terme. MONagglo y reviendra dans son prochain numéro.

Tous ces sujets doivent également composer, aujourd'hui, avec la problématique de la transition énergétique. Cette modification structurelle des modes de production et de consommation d'énergie s'ajoute à d'autres (valorisation des déchets, usine du Futur, etc) et oblige Pays de Montbéliard Agglomération à rester constamment en mouvement. ■

*Les habitants du Pays de Montbéliard sont invités à consulter les documents provisoires d'élaboration du SCoT et à donner leur avis dans les mairies de Blamont, Sainte-Marie, Colombier-Fontaine, Pont-de-Roide-Vermondans et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération. L'arrêt du SCoT fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire en fin d'année.

2.2 Communications sur le site internet dédié au SCoT Nord Doubs

La diapositive ci-dessous était présentée systématiquement à la fin de chaque réunion de travail, bureau, conseil syndical, réunion PPA, réunion du CODEV, réunion publique.

Pour plus d'informations et retrouver l'ensemble des documents du SCOT, rendez-vous sur le site internet dédié:

<http://www.scot-nord-doubs.fr/>

MAIRIE de Montbéliard AGGLOMÉRATION

QUI SOMMES-NOUS ? | PÉRIMÈTRE | NOS DOCUMENTS | NOUS CONTACTER |

notre agenda
OCTOBRE 2019
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

nos documents
SCoT Nord Doubs - Plan à l'intercommunalité
comparativement au Plan
27 Juillet 2017 - IRT SAU -
IPEL LA HAUTEMONTAINE

zoom sur
Prochain concertation de
l'Agglo de Montbéliard
d'intercommunalité en
d'intercommunalité de SCoT
Nord Doubs
11 juillet 2019
Réunion avec les
Partenaires
Associés...

nos mini-films
Analyse des résultats du SCoT
2016
Installation de l'ambassade
des étudiants du SCoT de
Paris de Montbéliard
le 22 Mai 2019

**SCoT Nord Doubs
arrêté le 27 novembre
2017**

Contexte législatif

Concertation

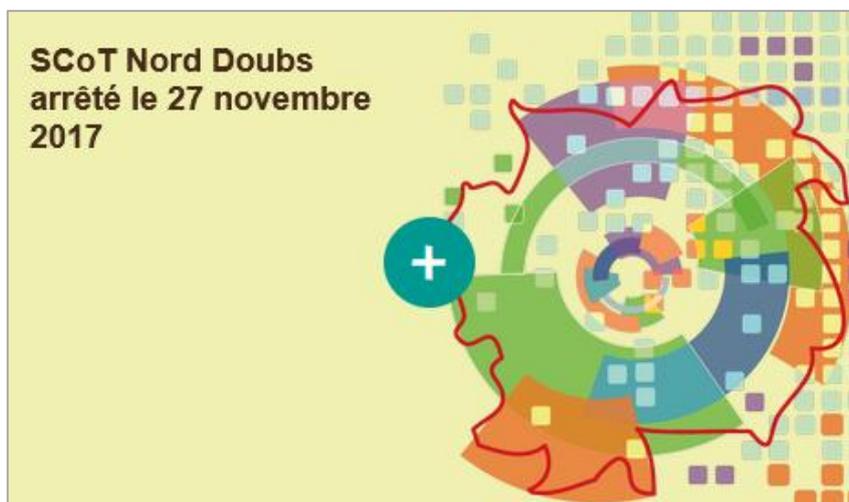
Partenaires
Séminaire de mise en
œuvre concerté de
l'arrêté

Espace membres
consultation et accès à
des pages sécurisées

FAQ **Contact**

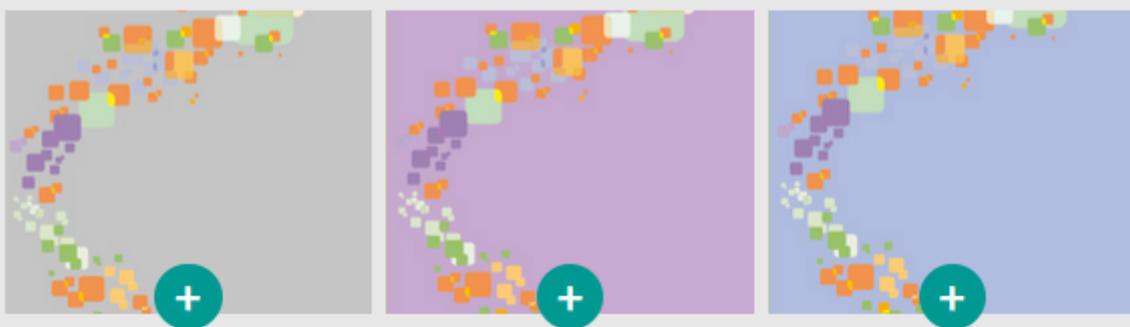
L'intégralité des pièces du projet de SCoT arrêté le 27 novembre 2017 est accessible sur le site internet du SCoT Nord Doubs (cf. extraits du site internet exposés ci-dessous et ci-après).

Avant ce 1^{er} arrêt, le Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement (EIE) avaient été mis à disposition sur le site internet dans une 1^{ère} version en avril 2016.



SCoT Nord Doubs arrêté le 27 novembre 2017

- Rapport de présentation
 - Partie 1 - Diagnostic
 - Partie 2 - Etat Initial de l'Environnement (EIE)
 - Partie 3 - Justifications
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Bilan de la concertation
- Délibération



Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)



Bilan de la concertation

Délibération

La concertation associe pendant toute l'élaboration du SCoT les habitants, les associations locales, les représentants de la profession agricole, etc. pour un SCoT participatif.

Le SCoT est composé de 3 principales pièces :

• **Le Rapport de présentation – L141-3 CU**

Il expose le diagnostic territorial et analyse l'état initial de l'environnement et la consommation d'espace.

Il explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Il évalue les incidences prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – L141-4 CU**

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

• **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) – L141-5 CU (Pièce opposable)**

Il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Puis, dans le cadre de la reprise des travaux du SCoT Nord Doubs, **l'état des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) remis sur le projet** à été mis en ligne sur le site internet en juin 2018, comme exposé ci-dessous :

. Reprise des travaux du SCoT Nord Doubs :

Le projet de SCoT Nord Doubs a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 novembre 2017, puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une période de 3 mois.

Au terme de cette période de consultation, Pays de Montbéliard Agglomération a acté du principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier.

Un état des avis a été remis sur le projet (cf. document ci-dessous).



Projet de SCoT Nord Doubs arrêté : Bilan des avis et suites à donner. - 182 ko - 26/06/2018

Agence de Développement et d'Urbanisme
 Pays de Montbéliard



Pays de Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Jun 2018

**Projet de SCoT Nord Doubs arrêté par délibération
du conseil communautaire du 27 novembre 2017**

Bilan des avis des PPA¹ et suites à donner

1. La synthèse des avis remis sur le projet de SCoT :

En vertu du code de l'urbanisme, cette consultation a été organisée :

- auprès des 83 personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre Interdépartementale d'Agriculture, Pôle métropolitain, PETR² du Doubs central, Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort, PETR³ du Pays Horloger, Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, 72 communes membres de PMA) ;
- auprès de la CDPENAF⁴, du Préfet coordonnateur du massif du Jura, de l'INAO⁵ et du Centre Régional de Propriété Forestière, compte tenu des dispositions spécifiques du projet (réduction de terres agricoles et territoire soumis partiellement à la loi Montagne) ;
- et auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, concernant l'évaluation environnementale du projet.

Au terme de cette période de consultation, 9 avis ont été officiellement remis émanant des organismes suivants :

1. Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort :	avis favorable
2. Ville de Montbéliard :	avis favorable
3. Préfecture du Doubs – DDT :	demande d'amendements
4. Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort :	avis très réservé
5. Ville d'Exincourt :	avis favorable
6. MRAe de Bourgogne-Franche-Comté :	recommandations
7. INAO – Délégation Territoriale Grand-Est :	observations
8. Département du Doubs :	avis favorable assorti d'observations
9. Ville d'Audincourt :	avis favorable assorti de préconisations

En synthèse, ce sont principalement les avis de l'Etat (Préfet et MRAe), de la CIA et de la ville d'Audincourt qui portent sur des options de fond prises dans le cadre du projet de SCoT.

En outre, le Préfet a exprimé, en accompagnement des observations des services de l'Etat, le souhait qu'elles puissent être prises en compte dans le cadre d'un nouvel arrêt du projet de SCoT avant de poursuivre la procédure. Le Président de PMA a répondu favorablement à cette requête du Préfet.

2. Les objectifs de la démarche à conduire :

- Reprendre le dossier de SCoT de façon à rendre le DOO plus prescriptif ;
- Apporter des éléments de diagnostic actualisés et approfondir certaines analyses ;
- Mieux associer les personnes publiques, et notamment les services de l'Etat, à l'élaboration ;
- Etudier de nouvelles options en permettant d'en mesurer les incidences concrètes aux échelles communales et intercommunale.

Ces travaux resteront pilotés par la Commission n°9.

¹PPA : Personnes Publiques Associées.

²PETR du Doubs Central : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Doubs Central.

³PETR du Pays Horloger : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger.

⁴CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

⁵INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité.

SCoT Nord Doubs – avis sur le projet et suites à donner – Jun 2018

Extraits du site internet :

Toutes les actualités



10 septembre 2019 : Commission 9 « SCoT et Urbanisme ». 10.09.2019
- Arbitrages finaux relatifs à l'élaboration du projet de SCoT Nord Doubs.

[>> LIRE LA SUITE](#)



11 juillet 2019 : Réunion avec les Personnes Publiques Associées. 11.07.2019
. Analyse partagée du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCoT Nord Doubs.

[>> LIRE LA SUITE](#)



10 juillet 2019 : Commission SCoT Nord Doubs du CODEV - Concertation. 10.07.2019
. Présentation des principaux éléments du DOO.

[>> LIRE LA SUITE](#)



09 juillet 2019 : Réunion de synthèse des ateliers du SCoT Nord Doubs. 09.07.2019
- Présentation des principaux éléments du DOO.

[>> LIRE LA SUITE](#)



08 juillet 2019 : Commission 9 « SCoT et Urbanisme ». 08.07.2019
- Relecture du DOO et suites à donner.

[>> LIRE LA SUITE](#)

L'Est Républicain - édition du 25 mai 2019 - "Marche pour le climat ce samedi" - Christian Lemontey 25.05.2019
L'Est Républicain.

[>> LIRE LA SUITE](#)



03 mai 2019 : Commission 9 « SCoT et Urbanisme ». 03.05.2019
- Retour sur les avis des personnes publiques associées, les concertations menées et premiers éléments concernant les ateliers ; suite des travaux

[>> LIRE LA SUITE](#)

Mardi 31 juillet 2018

Avis publics

Pays de Montbéliard Agglomération

Élaboration du SCoT Nord Doubs

Le projet de SCoT Nord Doubs a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 novembre 2017, puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une période de 3 mois. Au terme de cette période de consultation, Pays de Montbéliard Agglomération a acté du principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier.

En conséquence, la concertation est ré-ouverte selon les modalités fixées par la délibération de prescription du SCoT Nord Doubs du 14 janvier 2014 :

- publication d'informations dans les bulletins d'information des 72 communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération, composant le périmètre du SCoT Nord Doubs, et de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public d'une note relative aux bilans des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de SCoT Nord Doubs arrêté et des suites à donner au dossier, des documents du SCoT Nord Doubs arrêtés, du document « contribution du conseil de développement au SCoT » et d'un registre pour l'expression des habitants : à la mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1, rue Général-Herr - à la mairie de Colombier-Fontaine, 3, Grande Rue - à la mairie de Blamont, 2 ter, rue du Lomont - à la mairie de Sainte-Marie, 5, Grande Rue et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du Conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCoT se poursuivront et seront mises à disposition du public.

100868500

L'Est Républicain



La délibération de prescription de l'élaboration du SCoT Nord Doubs : Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs du 14 janvier 2014. - 534 ko - 21/07/2017



L'Est Républicain - Prescription de l'élaboration du SCoT Nord Doubs - 03 avril 2014. - 846 ko - 24/07/2017

Un processus de concertation est mis en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT, associant les habitants, les associations locales, les usagers et généralement l'ensemble des personnes concernées.

Dans le cadre du SCoT Nord Doubs, les modalités de concertation seront, a minima, les suivantes :

- Publication d'informations sur l'avancement du projet dans les bulletins d'information respectifs de chacune des anciennes intercommunalités et de Pays de Montbéliard Agglomération.



SCoT Nord Doubs - Informations sur l'avancement du projet
Date de parution : 03/06/2016

Les publications des anciennes intercommunalités et de PMA relatives au SCoT Nord Doubs. +

La revue de presse des anciennes intercommunalités et de PMA relatives au SCoT Nord Doubs. +

■ Communication sur le présent site internet.

■ Mise à disposition du public au siège de chacune des anciennes intercommunalités et de Pays de Montbéliard Agglomération :

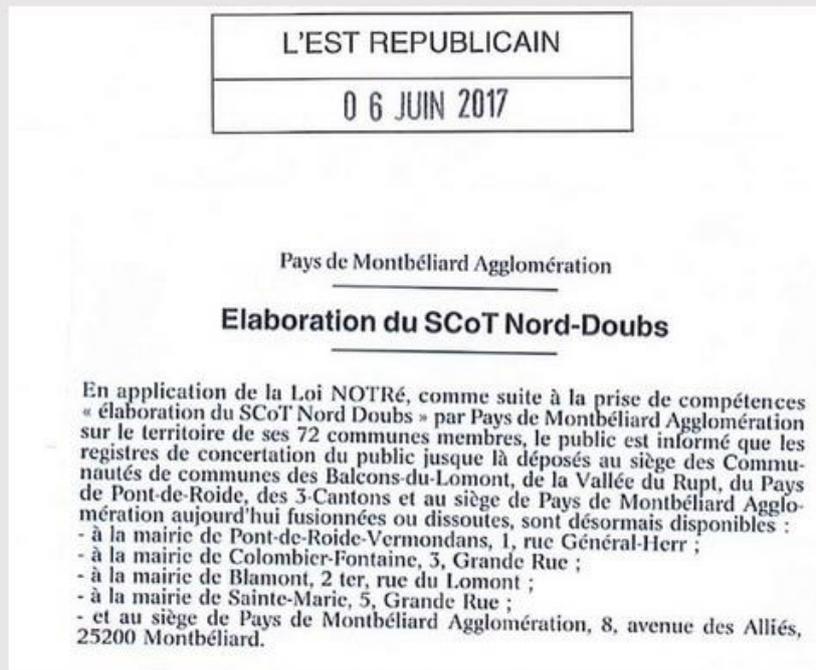
. de documents validés à chacune des étapes suivantes : diagnostic, PADD, DOO.



SCoT Nord Doubs : Débat sur le PADD en Comité Syndical du SMSCoT Nord Doubs du 15 décembre 2015 - Diaporama présenté en séance. - 1260 ko - 24/07/2017



SCoT Nord Doubs : Débat sur le PADD en Comité Syndical du SMSCoT Nord Doubs du 15 décembre 2015 - Procès-Verbal. - 66 ko - 05/09/2017



. d'un registre pour l'expression des habitants.

■ Organisation de réunions publiques.

Les Réunions Publiques du SCoT Nord Doubs. +

- Le Conseil de Développement contribue également aux réflexions. Ces contributions seront mises à disposition du public.
- Un bilan de cette concertation sera réalisé préalablement à l'arrêt du projet de SCoT et validé par le conseil communautaire.

Cette concertation est complémentaire de l'association des différentes personnes publiques qui sont invitées aux groupes de travail partenariaux mis en place pour l'élaboration du SCoT. Ces groupes de travail peuvent être élargis si besoin à d'autres acteurs. Les associations locales d'usagers et les associations agréées en environnement, en vertu de l'article L.212-5 du code de l'urbanisme, sont notamment consultées à leur demande.

Les réunions des PPA (Personnes Publiques Associées) du SCoT Nord Doubs. +

Et compte tenu du caractère frontalier du périmètre du SCoT Nord-Doubs avec la Suisse, et en application de l'article L.121-4-1 du code de l'urbanisme, une consultation de la République et Canton du Jura a été effectuée pour identifier les éventuelles modalités de travail spécifiques à envisager.



Invitation à la réunion d'examen conjoint du Plan Cantonal du Canton du Jura, du SCoT du territoire de Belfort et du projet de SCoT Nord Doubs du 11 février 2016. - 190 ko - 24/07/2017



Diaporama du projet de SCoT Nord Doubs présenté en séance du 11 février 2016. - 1260 ko - 24/07/2017

La Concertation Citoyenne pour un Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs partagé.

Le Conseil de Développement (Codev), instance de démocratie participative, prévue par la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (art. 26) est un lieu unique d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers provenant de la Société Civile organisée. Ensemble, elles expriment leurs idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et de ses habitants.



Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord Doubs, le Codev est mandaté par PMA pour accompagner une partie de la concertation citoyenne.

A cette fin, une commission spécifique a été créée au sein du Codev.

Aujourd'hui, 46 candidats volontaires et bénévoles s'investissent sur ce document d'urbanisme qui va définir à l'échelle large du bassin de vie et pour le long terme (15 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire.



Les réunions d'informations pour candidater au CODEV - Septembre-Octobre 2014.

- 6138 ko - 21/07/2017



Exemple d'affichage en Mairie de Bondeval pour candidater au CODEV - Septembre 2014.

- 6509 ko - 21/07/2017

Le Codev sur la toile et les réseaux sociaux :

<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

Personnes référentes, à contacter :

Monsieur Jilali EL RHAZ, Directeur du Codev.

Téléphone : 03.81.31.89.65.

Par mail : [codev\(at\)agglo-montbeliard.fr](mailto:codev(at)agglo-montbeliard.fr)



Les Commissions du SCoT Nord Doubs du CODEV.



Les Newsletters du CODEV.



La délibération du bilan de la concertation et d'arrêt du projet de SCoT : Conseil Communautaire de PMA du 27 novembre 2017. - 878 ko - 03/01/2018



L'Est Républicain - Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT - 27 novembre 2017. - 173 ko - 03/01/2018

Publication : Contribution du CODEV au SCoT ND - Synthèse des travaux 2014-2018.



SCoT Nord Doubs - Vecteur majeur pour une vision stratégique territoriale - "Passer de l'indifférence à la Coopération" - (Juillet 2018). - 29200 ko - 13/07/2018

Fonds documentaire

Recherche :

RECHERCHER

[Recherche avancée]



SCoT Nord Doubs - Porter à connaissance complémentaire de l'État - 27 Juillet 2017 - (GRT Gaz - PPRI La Feschotte).

Date de parution : 27/07/2017

...



SCoT Nord Doubs : l'avancement du projet - Mai 2016.

Date de parution : 03/06/2016

Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire du SCoT Nord Doubs. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs...



SCoT en vigueur : toujours d'actualité - délibération du 17 mai 2016.

Date de parution : 03/06/2016

...



SCoT en vigueur : Analyse 10 ans après - Mai 2016.

Date de parution : 11/05/2016

Le SCoT de PMA a été approuvé le 22 mai 2006. L'analyse des effets du SCoT est rendue obligatoire par le code de l'urbanisme (article L. 143-28 du CU). En effet, dix ans après l'approbation du SCoT, il a été nécessaire de procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en...



SCoT Nord Doubs : Débat sur le PADD en Comité Syndical du SMSCoT Nord Doubs du 15 décembre 2015 - Diaporama présenté en séance.

Date de parution : 15/12/2015

...



SCoT Nord Doubs : Débat sur le PADD en Comité Syndical du SMSCoT Nord Doubs du 15 décembre 2015 - Procès-Verbal.

Date de parution : 15/12/2015



...



SCoT Nord Doubs - Porter à connaissance de l'État - Septembre 2015.

Date de parution : 01/09/2015



...



SCoT Nord Doubs : Dossier de demande de dérogation dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation.

Date de parution : 01/04/2015



...



SCoT Nord Doubs : Portrait de territoire.

Date de parution : 16/10/2014



Définition d'un projet de territoire à l'échelle des quatre communautés de communes "Les Balcons du Lomont", du Pays de Pont-de-Roide, des Trois Cantons et de la Vallée du Rupt et de Pays de Montbéliard Agglomération. Pour l'occasion du comité syndical de réinstallation, l'ADU propose une publication dont...



SCoT Nord Doubs : Restitution des rencontres territoriales - 16 octobre 2014.

Date de parution : 16/10/2014



...



SCoT Nord Doubs : Délibération de prescription - 14 janvier 2014.

Date de parution : 14/01/2014

...



SCoT en vigueur - 22 mai 2006.

Date de parution : 22/05/2006

Le document présente les différents points suivants: Rapport de présentation PADD Documents d'orientations générales Bilan de la concertation ...

Il est important de souligner qu'aucune remarque n'a été formulée sur le projet sur le site internet dédié au SCoT Nord Doubs.

2.3 Mise à disposition du public des documents validés et d'un registre pour l'expression des habitants

→ Action permanente tout au long de la procédure.

Publicité légale

L'Est Républicain | Annonces Légales | 03 avril 2014

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU SCOT « NORD DOUBS »

Par délibération du comité syndical du syndicat mixte pour le SCOT « Nord Doubs » en date du 14 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de l'urbanisme, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale « Nord Doubs » a été prescrite sur l'ensemble du territoire des 5 établissements de coopération intercommunale membres du syndicat (Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, Communautés de communes Les Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide, des Trois-Cantons et de la Vallée du Rupt).

Cette délibération fixe également les modalités de la concertation qui seront les suivantes :

- publication d'informations dans les bulletins d'information de chacune des Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public aux sièges du syndicat mixte et de chacune des communautés de communes des documents validés aux principales étapes d'élaboration du SCOT et d'un registre pour l'expression des habitants ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCOT seront mises à disposition du public.

La délibération du comité syndical est affichée durant un mois au siège du syndicat mixte du SCOT ainsi que dans les mairies des communes membres et est consultable à tout moment au siège du syndicat mixte du SCOT Nord Doubs.

547976400

L'Est Républicain | 06 juin 2017

L'EST REPUBLICAIN

0 6 JUIN 2017

Pays de Montbéliard Agglomération

Elaboration du SCOT Nord-Doubs

En application de la Loi NOTRÉ, comme suite à la prise de compétences « élaboration du SCOT Nord Doubs » par Pays de Montbéliard Agglomération sur le territoire de ses 72 communes membres, le public est informé que les registres de concertation du public jusque là déposés au siège des Communautés de communes des Balcons-du-Lomont, de la Vallée du Rupt, du Pays de Pont-de-Roide, des 3-Cantons et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération aujourd'hui fusionnées ou dissoutes, sont désormais disponibles :

- à la mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1, rue Général-Herr ;
- à la mairie de Colombier-Fontaine, 3, Grande Rue ;
- à la mairie de Blamont, 2 ter, rue du Lomont ;
- à la mairie de Sainte-Marie, 5, Grande Rue ;
- et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard.

L'Agglomération DE DEMAIN

L'Agglomération de demain s'élabore également à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En cours de finalisation actuellement*, ce document prospectif d'aménagement définira le développement du territoire à long terme. MONAgglo y reviendra dans son prochain numéro.

*Les habitants du Pays de Montbéliard sont invités à consulter les documents provisoires d'élaboration du SCoT et à donner leur avis dans les mairies de Blamont, Sainte-Marie, Colombier-Fontaine, Pont-de-Roide-Vermondans et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération. L'arrêt du SCoT fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire en fin d'année.

MON Agglo | N° 8 - Automne 2017

Pays de Montbéliard Agglomération

Élaboration du SCoT Nord Doubs

Le projet de SCoT Nord Doubs a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 novembre 2017, puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une période de 5 mois. Au terme de cette période de consultation, Pays de Montbéliard Agglomération a acté du principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier.

En conséquence, la concertation est ré-ouverte selon les modalités fixées par la délibération de prescription du SCoT Nord Doubs du 14 janvier 2014 :

- publication d'informations dans les bulletins d'information des 72 communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération, composant le périmètre du SCoT Nord Doubs, et de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public d'une note relative aux bilans des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de SCoT Nord Doubs arrêté et des suites à donner au dossier, des documents du SCoT Nord Doubs arrêtés, du document « contribution du conseil de développement au SCoT » et d'un registre pour l'expression des habitants : à la mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1, rue Général-Herr - à la mairie de Colombier-Fontaine, 3, Grande Rue - à la mairie de Blamont, 2 ter, rue du Lomont - à la mairie de Sainte-Marie, 5, Grande Rue et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du Conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCoT se poursuivront et seront mises à disposition du public.

100868500

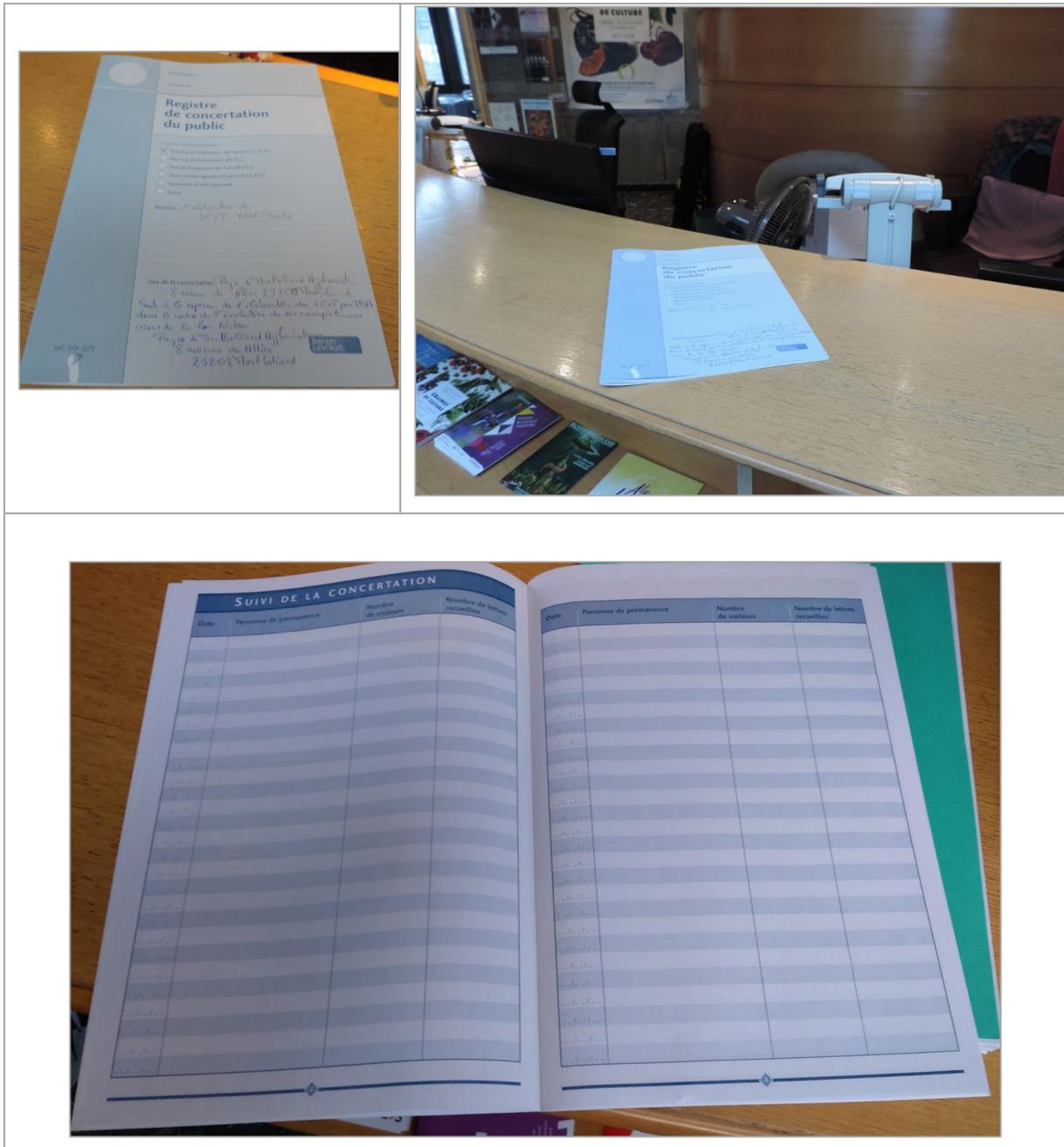
L'Est Républicain

Quelques photos des registres de concertation mis à la disposition du public :

Il est important de souligner qu'aucune remarque n'a été formulée sur le projet de SCoT Nord Doubs sur l'ensemble des registres mis à la disposition du public.

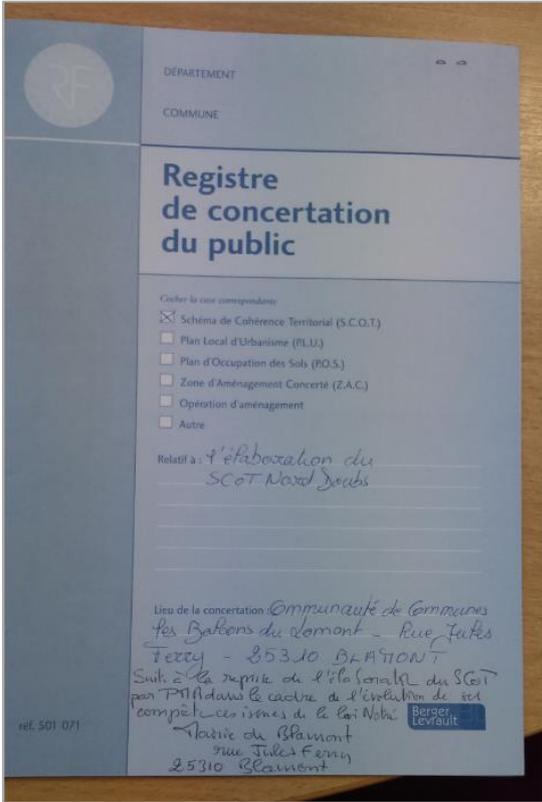
Seule une personne a consigné sur le registre disponible en mairie de Blamont qu'elle avait consulté les documents relatifs au SCoT.

▪ Au siège de PMA :



Sources : PMA et ADU

En mairie de Blamont :



Registre de concertation du public

Cochez la case correspondante :

- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

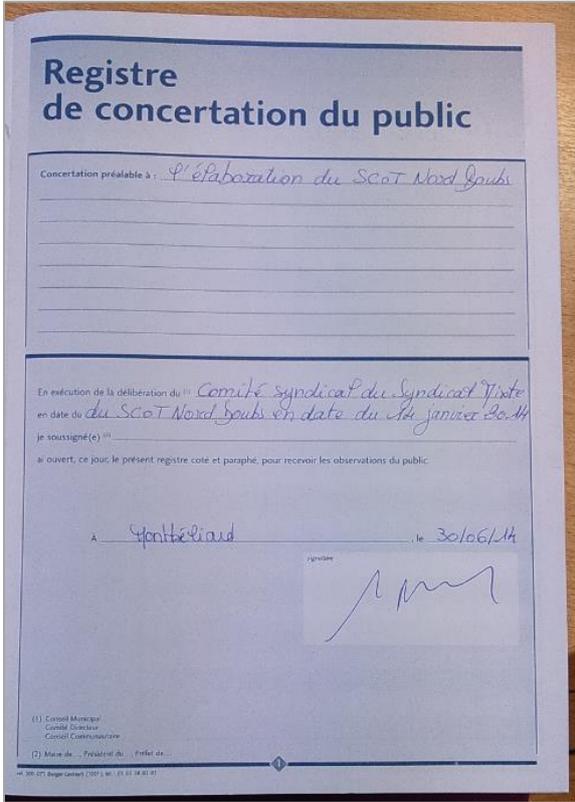
Relatif à : *l'élaboration du SCOT Nord Doubs*

Lieu de la concertation : *Communauté de Communes des Bâtons du Lomont - Rue Jules Ferry - 25310 BLAMONT*

Suit à la reprise de l'élaboration du SCOT par l'AdA dans le cadre de l'évolution de ses compétences issues de la Loi N°101

*Mairie de Blamont
rue Jules Ferry
25310 Blamont*

ref. 501-071



Registre de concertation du public

Concertation préalable à : *l'élaboration du SCOT Nord Doubs*

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ *Comité syndical du Syndicat Mixte* en date du *du SCOT Nord Doubs en date du 14 janvier 2014* je soussigné(e) ⁽²⁾ *M. Spontélaud* ai ouvert, ce jour le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

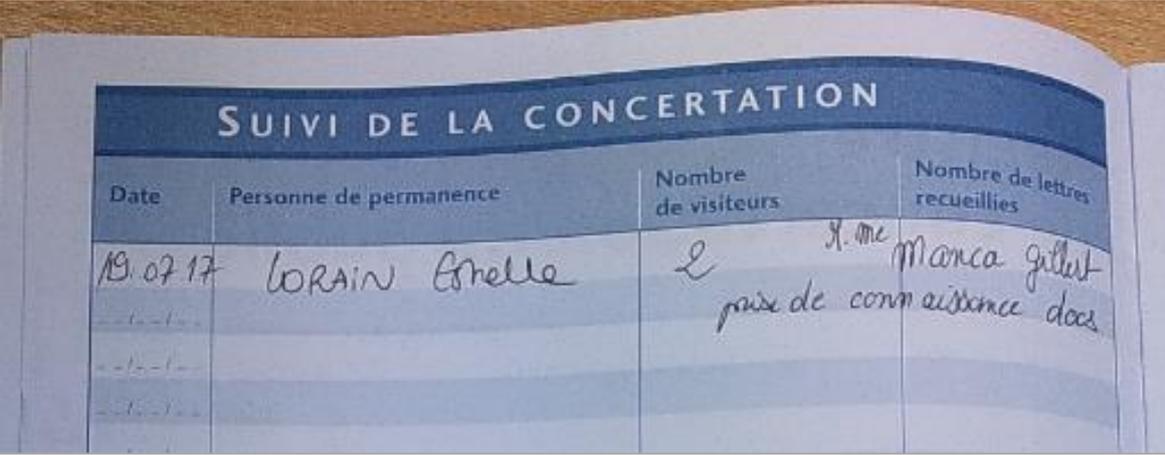
A *Spontélaud* le *30/06/14*

[Signature]

(1) Conseil Municipal
Comité d'Orientation
Comité Consultatif

(2) Maire de... Préfet de...

ref. 501-071 (page 1 sur 2) (10/11/13) (11/11/13)



Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
19.07.17	LORAIN Ghislaine	2	Mme Manca Gilbert prise de connaissance docs
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Source : PMA

2.4 Organisation de réunions publiques

5 réunions publiques

- Trois réunions publiques ont été organisées au siège de PMA :
 - l'une le 29 septembre 2015 sur la présentation du diagnostic territorial,
 - la seconde le 26 avril 2016 sur les enjeux et les orientations du PADD et
 - la troisième le 26 septembre 2017 sur une synthèse globale du projet de SCoT.

- Parallèlement, une réunion publique a été organisée à Pont-de-Roide – Vermondans :
 - le 19 septembre 2017 concernant le même objet : synthèse globale du projet de SCoT.

Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue du 2^{ème} arrêt du projet :

- Une cinquième réunion publique a été organisée au siège de PMA :
 - le 17 avril 2019 sur la présentation du PADD, l'actualisation du diagnostic territorial et la reprise du DOO.

2.4.1 Réunion publique n°1 du 29 septembre 2015 : Présentation du diagnostic territorial

La réunion qui s'est tenue le 29 septembre 2015 à 18 h en Salle du conseil de PMA a rassemblé une cinquantaine de personnes.

La séance a débuté par la projection d'un film exposant l'objet et les impacts d'un SCoT :

(-> film disponible sur le site internet du SCoT Nord Doubs : www.scot-nord-doubs.fr/ « Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Doubs » - ADU).



Source : ADU

Les principales interrogations et remarques des participants portaient sur :

- L'opportunité d'élaborer un SCoT à plus grande échelle, celui du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté lorsqu'il sera créé.
- Le constat d'un déficit d'attractivité du Nord Doubs.
- L'impact possible du SCoT sur la définition des zones inondables et des PPRI.
- Les problèmes de transmissions des connaissances et des atouts du territoire causés par le manque de communication malgré de potentiels importants dans le domaine de l'histoire et de la culture.
- L'articulation du projet de SCoT Nord Doubs avec le SCoT de PMA de 2006.
- Les liens entre le diagnostic du SCoT sur la partie commerce et la problématique de l'évasion commerciale abordée par le BE ISERCO en 2011 à la demande de PMA (sur les 29 communes constituant, à l'époque, le périmètre de l'agglomération).

Annonces réalisées pour mobiliser les habitants :

L'Est Républicain | 1^{ère} réunion publique

27 septembre 2015

Politiques publiques Réunion publique mardi soir au siège de l'agglomération Le Scot Nord Doubs se penche sur l'aménagement du territoire

À L'AUNE DU TRAVAIL de concertation sur le schéma de cohérence territoriale Nord Doubs, le syndicat mixte du Scot Nord Doubs organise une réunion publique d'information, le mardi 29 septembre à 18 h, en salle du conseil de Pays de Montbéliard agglomération.

Le syndicat est composé de représentants des communautés de communes des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt, des Trois Cantons, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard agglomération.

Pendant toute la durée de l'élaboration du Scot Nord Doubs, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Cette réunion sera ainsi l'occasion d'exposer le

diagnostic territorial, première étape de l'élaboration du Scot Nord Doubs, et d'expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables.

Dans une deuxième étape, il fixera les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les suites de la réunion publique n°1 :

Le 30 septembre 2015 : France Bleue Montbéliard-Belfort a réalisé une interview de M. Niggli, qui occupait, alors, le poste de Vice-Président en charge du SCoT, sur cette première réunion publique.

- **Interview disponible sur le site internet dédié au SCoT Nord Doubs :** http://www.scot-nord-doubs.fr/fileadmin/Fichiers/SCoT_Nord_Doubs/revue_presse/Francebleu_Belfort-Montb%C3%A9liard_t%C3%A9moignage_FNi_ggly_150930_01.mp3

2.4.2 Réunion publique n°2 du 26 avril 2016 : Présentation des enjeux et des orientations du PADD

La réunion qui s'est tenue le 26 avril 2016 à 18 h en Salle du conseil de PMA a rassemblé une cinquantaine de personnes.

La séance a débuté par la projection du film «Le SCoT Nord Doubs, vers un projet partagé», réalisé par l'ADU (Film mis en ligne sur le site internet du SCoT Nord Doubs : www.scot-nord-doubs.fr).



Source : ADU

Les principales interrogations et remarques des participants portaient sur :

- L'importance de développer dans le cadre du SCoT une agriculture à haute valeur ajoutée.
- La lutte contre les déserts médicaux, les déséquilibres du niveau des équipements, en matière commerciale entre les territoires composant le SCoT Nord Doubs.
- La possibilité de disposer d'informations relatives au SCoT sous forme de DVD à l'image de ce qui avait été proposé lors de l'élaboration du SCoT de PMA de 2006.
- L'opportunité pour les collectivités de faire partie du SCoT au sein d'un nouvel EPCI, en 2017, qui couvrira le périmètre du Nord Doubs avec des outils pour organiser des filières et pour collaborer de façon intelligente sur le territoire.
- L'ambition du SCoT de diviser par deux la consommation d'espace qui pose question car cet objectif paraît difficilement réalisable.
- Les instances décisionnelles qui seront compétentes dans l'application du SCoT et les moyens financiers qui seront mis en œuvre pour faire vivre le nouvel EPCI, prochainement créé.

Annonces réalisées pour mobiliser les habitants :

Pays de Montbéliard Agglomération
Le SCoT organise une réunion publique d'information le 26 avril 2016

Syndicat Mixte du SCoT NordDoubs

Échelle des élus, 25 000 Montbéliard
16 000 23 000
intercommunalité nord doubs

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs organise une réunion publique d'information mardi 26 avril à 17h30, salle du Conseil de Pays de Montbéliard Agglomération.

Dans le cadre du travail de concertation sur le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs, composé de représentants des Communautés de Communes des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt, des Trois Cantons, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard Agglomération, organise une réunion publique d'information.

Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT Nord-Doubs, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement de notre territoire.

Cette réunion sera ainsi l'occasion d'exposer les premiers éléments du projet d'aménagement et de développement durables qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

www.agglo-montbeliard.fr

Réunion publique d'information
SCoT
Mardi 26 avril à 17h30
Pays de Montbéliard Agglomération

© Diversions, l'info multimédia en Alsace Bourgogne Franche-Comté
Aire Urbaine - 20 avril 2016.

L'Est Républicain | 2^{nde} réunion publique :

24 avril 2016

Scot nord Doubs L'aménagement du territoire étudié en concertation avec la population Réunion publique mardi

DANS LE CADRE DU TRAVAIL de concertation sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) nord Doubs, le syndicat mixte, composé de représentants des communautés de communes des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt, des Trois Cantons, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard agglomération, organise une réunion publique d'information, le mardi 26 avril à 17 h 30, salle du conseil de PMA, avenue des Alliés.

Pendant toute la durée de l'élaboration du Scot nord-Doubs, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Pas rien : le nord Doubs de demain s'y dessine.

Cette réunion sera ainsi l'occasion d'exposer les premiers éléments du projet d'aménagement et de développement durables qui fixe les objectifs des politiques publiques. Dans un domaine très large puisqu'il est question d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. La population de l'ensemble du territoire est concernée et impactée.

2.4.3 Réunions publiques n°3 et n°4 des 19 et 26 septembre 2017 : synthèse globale du projet de SCoT

La réunion qui s'est tenue le 19 septembre 2017 à 18 h en Salle du château Herr à Pont-de-Roide - Vermondans a rassemblé 3 personnes.



Source : ADU

Les principales interrogations et remarques des participants portaient sur :

- La maîtrise et la régulation du foncier par les politiques afin de protéger les petits commerces face aux développements des grands centres commerciaux.
- La manière dont a été définie l'armature urbaine en 4 niveaux de polarité.
- Le suivi des travaux engagés dans le cadre du SCoT entre l'ancienne et la nouvelle structure porteuse du SCoT.
- La Trame Verte et Bleue et les critères définis dans le cadre des zones de franchissements difficiles des animaux sur l'A36.
- L'accès des données relatives au SCoT Nord Doubs pour consultation.
- Le déroulement de l'Enquête Publique et la communication relative aux différentes étapes préalables à l'approbation du SCoT prévue en 2018 (cf. calendrier prévisionnel référencé en page 46 du présent document).

Annonces réalisées pour mobiliser les habitants :



Pays de Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Montbéliard, le 14 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prochaines réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs

A quoi ressemblera le Pays de Montbéliard à horizon 2030 ? Quelles sont les grandes ambitions de demain ? Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence territoriale ? Quelle est sa finalité ? Voici des questions cruciales à l'heure où Pays de Montbéliard agglomération regroupe désormais 72 communes sur un territoire à la fois urbain et rural impliquant des enjeux de cohésion et d'équilibre territorial importants : Axes de communication, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, développement économique, déplacements, offre de logements, gestion des risques et limitation de la pollution, valorisation du patrimoine... autant de sujets imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion d'ensemble savamment construite et pensée pour durer.

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise deux réunions publiques d'information :

- Mardi 19 septembre 2017 à 18h à Pont-de-Roide-Vermondans (salle du château Herr)
- et Mardi 26 septembre 2017 à 18h à Montbéliard (salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération)

Lors de ces deux réunions, les élus pilotes du Schéma de Cohérence territoriale Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

Extrait du site internet de ToutMontbéliard.com :



RENNES INFO
AGGLOMÉRATIONS
SOUTIEN
PUBLICITE
LES BILAN
PARTENAIRES
CONTACT

Prochaines réunions publiques d'information sur le SCoT Nord-Doubs



(photo d'illustration)

23 SEPTEMBRE 2017

A quoi ressemblera le Pays de Montbéliard à horizon 2030 ? Quelles sont les grandes ambitions de demain ? Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ? Quelle est sa finalité ? Voici des questions cruciales à l'heure où Pays de Montbéliard agglomération regroupe désormais 72 communes sur un territoire à la fois urbain et rural impliquant des enjeux de cohésion et d'équilibre territorial importants : axes de communication, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, développement économique, déplacements, offre de logements, gestion des risques et limitation de la pollution, valorisation du patrimoine... autant de sujets imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion d'ensemble savamment construite et pensée pour durer.

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise deux réunions publiques d'information : mardi 19 septembre 2017 à 18h à Pont-de-Roide-Vermondans (salle du château Herr) et mardi 26 septembre 2017 à 18h à Montbéliard (salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération).

Lors de ces deux réunions, les élus pilotes du Schéma de Cohérence territoriale Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

Partager :







La réunion qui s'est tenue le 26 septembre 2017 à 18 h en Salle du conseil de PMA a rassemblé 80 personnes.



Source : ADU

Les principales interrogations et remarques des participants portaient sur :

- La réponse du SCoT aux besoins en logements et l'importance d'être attractif pour des populations nouvelles grâce à une répartition harmonieuse. Et l'impact d'une disposition du SCoT sur la poursuite des extensions urbaines, en particulier, pour les villages.
- Le SCoT et les réflexions à engager pour harmoniser l'organisation des équipements et des logements sur le territoire afin de limiter les déplacements et d'agir en faveur de l'environnement.
- Les difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux ou privés pour réhabiliter des logements vacants car vétustes alors que le SCoT préconise fortement ces réhabilitations.
- La promotion par le SCoT des modes de déplacements doux au détriment de la voiture.
- La clé de répartition des besoins annuels en logements retenue par les élus membres du SCoT, notamment concernant les villages.
- La nécessité d'afficher clairement l'importance de pouvoir disposer d'une offre de santé sur le territoire du SCoT Nord Doubs.
- Le développement de nouveaux outils par PMA dans le cadre de la mise en application du SCoT à l'image du Label PDU (Plan de Déplacement Urbain), qui n'existe plus aujourd'hui.

- La prise en compte par le SCoT du PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial).
- La préservation des vergers.
- L'accès aux données relatives au SCoT Nord Doubs pour consultation.

Annonces réalisées pour mobiliser les habitants :



Montbéliard, le 22 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion publique d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs
Mardi 26 septembre 2017 à 18H à Montbéliard
 Salle du Conseil de Pays de Montbéliard Agglomération

A quoi ressemblera le Pays de Montbéliard à horizon 2030 ? Quelles sont les grandes ambitions de demain ? Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence territoriale ? Quelle est sa finalité ? Voici des questions cruciales à l'heure où Pays de Montbéliard agglomération regroupe désormais 72 communes sur un territoire à la fois urbain et rural impliquant des enjeux de cohésion et d'équilibre territorial importants : Axes de communication, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, développement économique, déplacements, offre de logements, gestion des risques et limitation de la pollution, valorisation du patrimoine... autant de sujets imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion d'ensemble savamment construite et pensée pour durer.

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise une réunion publique d'information sur le SCoT Nord-Doubs le Mardi 26 septembre 2017 à 18h à Montbéliard (salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération).

Lors de cette réunion, les élus pilotes du Schéma de Cohérence territoriale Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

Extrait du site internet PMA | 21 septembre 2017 :

ACTUALITÉS



26/09/2017 - Prochaine réunion publique d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, PMA organise une réunion publique d'information sur le SCoT Nord-Doubs le Mardi 26 septembre 2017 à 18h à Montbéliard (salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération)

A quoi ressemblera le Pays de Montbéliard à horizon 2030 ? Quelles sont les grandes ambitions de demain ? Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence territoriale ? Quelle est sa finalité ? Voici des questions cruciales à l'heure où Pays de Montbéliard agglomération regroupe désormais 72 communes sur un territoire à la fois urbain et rural impliquant des enjeux de cohésion et d'équilibre territorial importants : Axes de communication, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, développement économique, déplacements, offre de logements, gestion des risques et limitation de la pollution, valorisation du patrimoine... autant de sujets imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion d'ensemble savamment construite et pensée pour durer.

Lors de ces deux réunions publiques, les élus pilotes du Schéma de Cohérence territoriale Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

L'Est Républicain | 3^{ème} réunion publique :

26 sept. 2017

L'EST RÉPUBLICAIN
 26 SEP. 2017

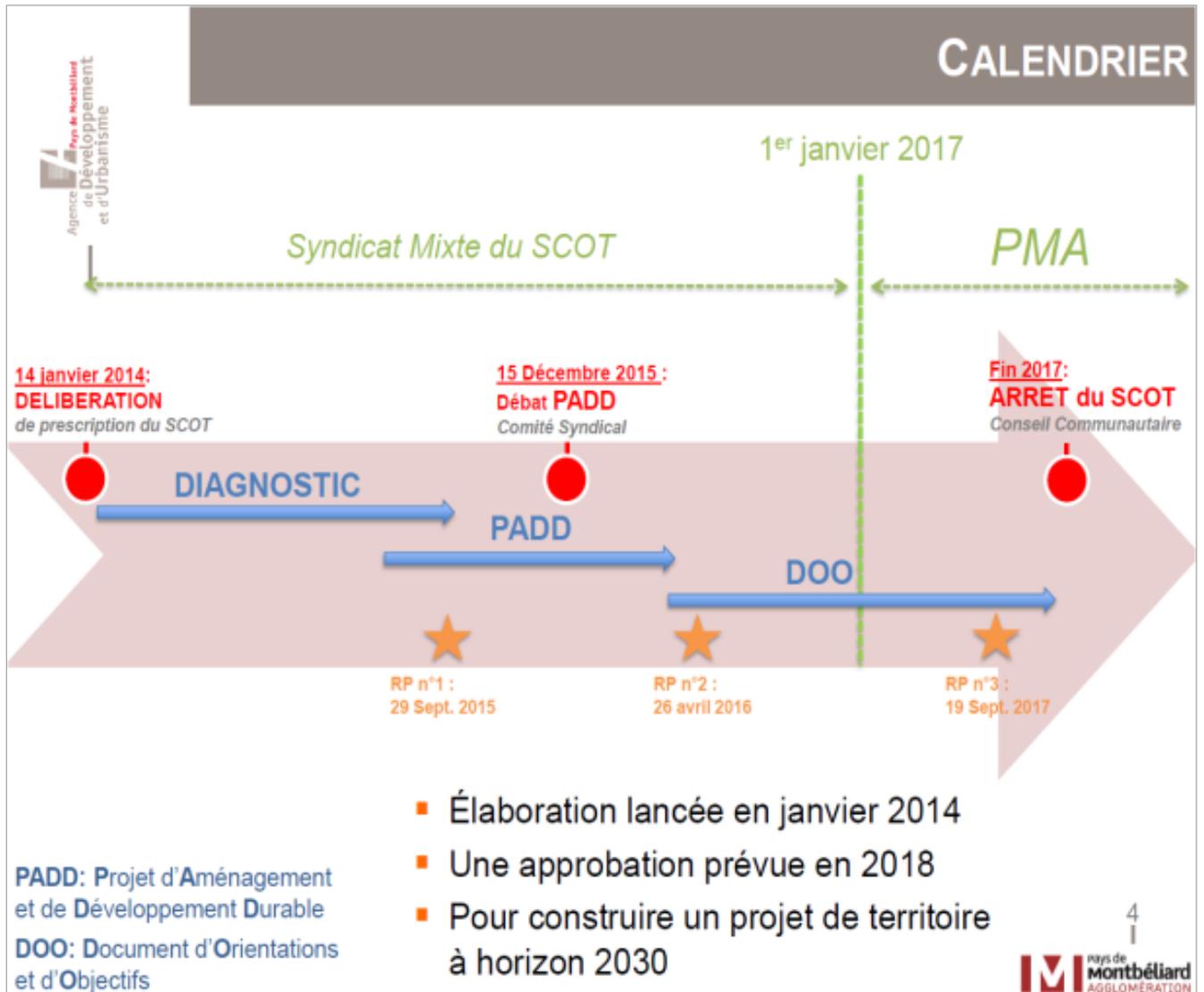
EN BREF



Photo Lionel VADAM

PAYS DE MONTBÉLIARD
Tout savoir sur les grandes orientations d'aménagement
 Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise une réunion publique d'information sur le schéma de cohérence territoriale Nord Doubs, qui se tiendra ce mardi 26 septembre, à 18 h, dans la salle du conseil de PMA.
 Lors de cette réunion, les élus pilotes du SCoT Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

Extrait du diaporama présenté en réunions publiques n°3 et n°4 :



2.4.4 Réunion publique n°5 du 17 avril 2019 : présentation du PADD, actualisation du diagnostic territorial et reprise du DOO

La réunion qui s'est tenue le 17 avril 2019 à 18 h en Salle du Conseil de PMA a rassemblé 25 personnes.



Source : ADU

Dans le cadre de la reprise des travaux d'élaboration du SCoT Nord Doubs, **cette réunion publique d'information** a été organisée afin de partager l'état d'avancement du projet.

Visant à construire un **projet d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir**, le futur SCoT repose notamment sur une évaluation des besoins en logements d'une part et de développement de zones d'activités économiques d'autre part. Ces fondements du développement et de l'organisation du territoire ont ainsi été présentés, par l'ADU aux côtés de PMA, aux participants et ont permis des échanges constructifs.

Les principales interrogations et remarques des participants portaient sur :

- L'Attractivité du territoire, l'économie.
- La valorisation des énergies renouvelables et les moyens d'agir sur le tissu urbain sans altérer les qualités paysagères.
- La gestion du foncier pour orienter l'urbanisation et protéger davantage les terres agricoles.
- La gouvernance et la capacité à piloter des actions visant à mettre en œuvre les orientations définies.

Annonces réalisées pour mobiliser les habitants :

L'Est républicain
09/04/2019



SCoT Nord Doubs de Pays de Montbéliard Agglomération

Dans le cadre des travaux sur le SCoT Nord Doubs par Pays de Montbéliard Agglomération, le public est informé qu'une réunion publique aura lieu mercredi 17 avril 2019 à 18 h au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard, salle du Conseil.

145505200

L'Est Républicain – 17 avril 2019



Extrait du site internet de ToutMontbéliard.com :

ToutMontbéliard.com

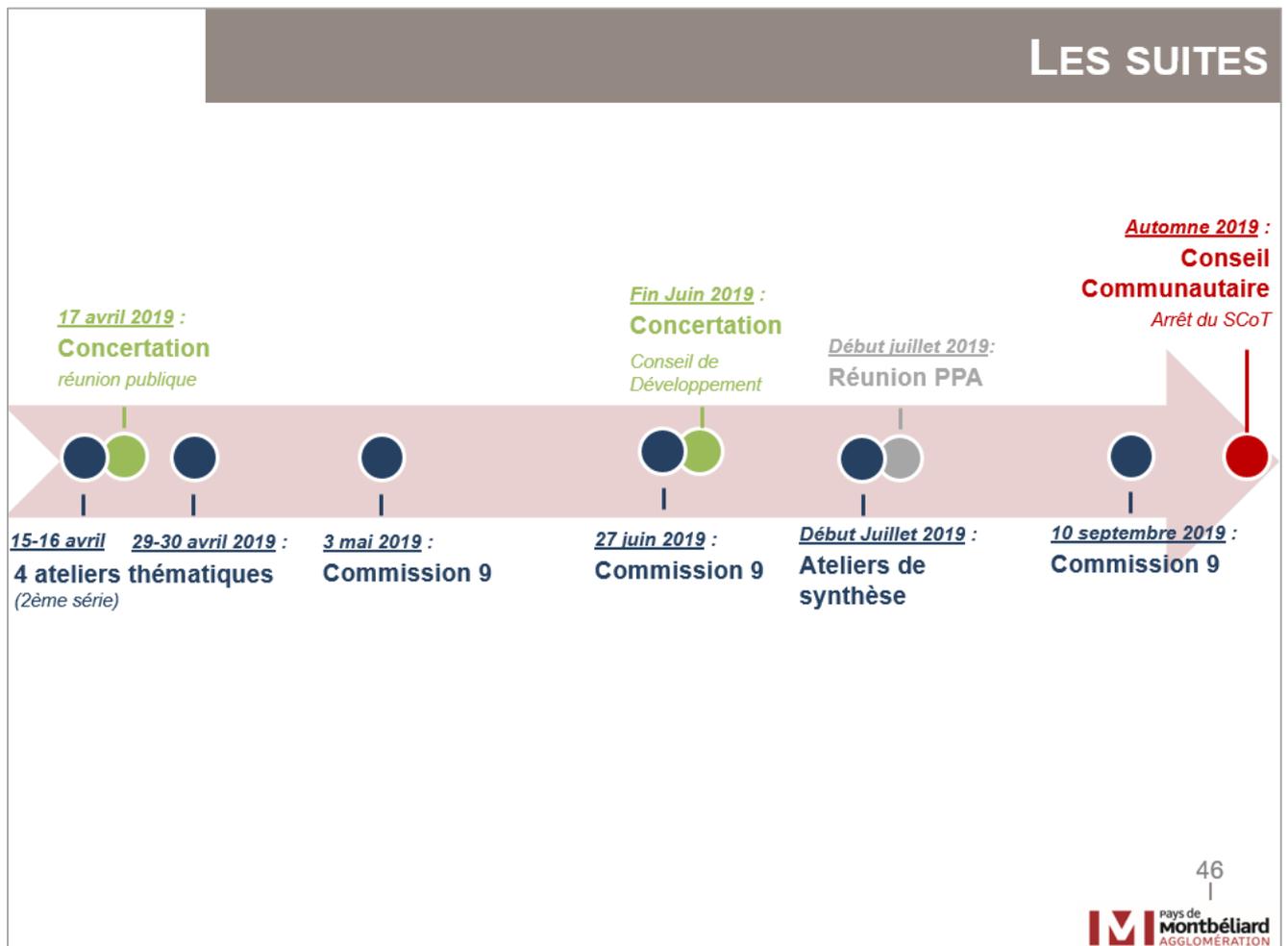
Réunion publique d'information sur les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs

[16 avril 2019 INFO](#)



A quoi ressemblera le Pays de Montbéliard à l'horizon 2040 ? Quelles sont les grandes ambitions de demain ? Le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs se penche sur l'aménagement du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération regroupant 72 communes. Il devra veiller à la cohérence et à la complémentarité des politiques menées par chacune des collectivités en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, de commerce, d'équipements et de déplacements. En 2018, au terme de la période de consultation par les Personnes Publiques Associées, Pays de Montbéliard Agglomération a acté le principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier. Un nouvel arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale est envisagé dans le courant de l'automne 2019. Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise une réunion publique d'information ce mercredi 17 avril 2019 à 18h à Montbéliard, salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération. Lors de cette réunion publique, les élus pilotes du Schéma de Cohérence Territoriale reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

Extrait du diaporama présenté en réunion publique n°5 :



2.5 Contributions du Conseil de Développement (CODEV)

Rappel : Le CODEV est composé de membres issus d'horizons différents des chefs d'entreprise, des commerçants, des agriculteurs, des associatifs, des syndicalistes, des bailleurs sociaux, des professeurs, des chercheurs, des infirmiers, des citoyens volontaires.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord Doubs, le CODEV a été mandaté par PMA pour accompagner une partie de la concertation citoyenne. A cette fin, une commission spécifique a été créée en son sein, composée de 46 candidats volontaires et bénévoles.

Exemples d'appels à candidatures citoyennes : du 09 septembre au 14 octobre 2014 : 4 réunions d'informations ont été organisées dans les intercommunalités pour inviter de futurs membres à candidater au CODEV.

Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

Envie d'être acteur du devenir de votre territoire ?
Venez donner votre avis !
Participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Doubs (SCOT)

Environnement
Qualité des espaces
Enjeux démographiques
Economie

POUR EN SAVOIR PLUS
v codev-montbelliard.fr
v adu-montbelliard.fr
v 03.81.31.89.65

CANDIDATEZ
Avant le 1^{er} octobre 2014

Par mail :
codev@agglo-montbelliard.fr

Par courrier :
Conseil de Développement
Candidature commission SCOT Nord
Doubs
8 avenue des Allées, BP 98407
25308 MONTBÉLIARD CEDEX

Accordez nous quelques minutes le
Mardi 09/09/2014 à 18 h
Salle de Blamont - salle de Conseil municipal - 25 310 Blamont

SCoT
NordDoubs

Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

Envie d'être acteur du devenir de votre territoire ?
Venez donner votre avis !
Participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Doubs (SCOT)

Environnement
Qualité des espaces
Enjeux démographiques
Economie

POUR EN SAVOIR PLUS
v codev-montbelliard.fr
v adu-montbelliard.fr
v 03.81.31.89.65

CANDIDATEZ
Avant le 1^{er} octobre 2014

Par mail :
codev@agglo-montbelliard.fr

Par courrier :
Conseil de Développement
Candidature commission SCOT Nord
Doubs
8 avenue des Allées, BP 98407
25308 MONTBÉLIARD CEDEX

Accordez nous quelques minutes le
Mardi 16/09/2014 à 18 h
Salle du Château Neuf - 14 rue du Général Foy - 25193 Pont-de-Roide

SCoT
NordDoubs

Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

Envie d'être acteur du devenir de votre territoire ?
Venez donner votre avis !
Participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Doubs (SCOT)

Environnement
Qualité des espaces
Enjeux démographiques
Economie

POUR EN SAVOIR PLUS
v codev-montbelliard.fr
v adu-montbelliard.fr
v 03.81.31.89.65

CANDIDATEZ
Avant le 1^{er} octobre 2014

Par mail :
codev@agglo-montbelliard.fr

Par courrier :
Conseil de Développement
Candidature commission SCOT Nord
Doubs
8 avenue des Allées, BP 98407
25308 MONTBÉLIARD CEDEX

Accordez nous quelques minutes le
Mardi 30/09/2014 à 18 h
Salle du conseil communautaire - 3 chemin de la Chauxelle - 25 113 Saint-Maur

SCoT
NordDoubs

Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

Envie d'être acteur du devenir de votre territoire ?
Venez donner votre avis !
Participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Doubs (SCOT)

Environnement
Qualité des espaces
Enjeux démographiques
Economie

POUR EN SAVOIR PLUS
v codev-montbelliard.fr
v adu-montbelliard.fr
v 03.81.31.89.65

CANDIDATEZ
Avant le 1^{er} octobre 2014

Par mail :
codev@agglo-montbelliard.fr

Par courrier :
Conseil de Développement
Candidature commission SCOT Nord
Doubs
8 avenue des Allées, BP 98407
25308 MONTBÉLIARD CEDEX

Accordez nous quelques minutes le
Mardi 14/10/2014 à 18 h
Salle du conseil communautaire - 6 bis rue de la Chauxelle - 25 200 Colombier-Fontaine

SCoT
NordDoubs

Le Codev sur la toile et les réseaux sociaux :

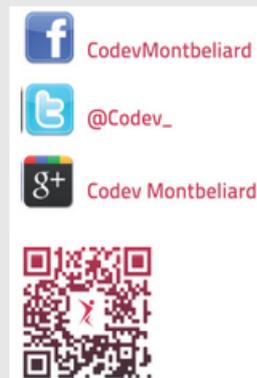
<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

Personnes référentes, à contacter :

Monsieur Jilali EL RHAZ, Directeur du Codev.

Téléphone : 03.81.31.89.65.

Par mail : [codev\(at\)agglo-montbeliard.fr](mailto:codev(at)agglo-montbeliard.fr)



Dans le cadre du SCoT Nord Doubs, le CODEV a été saisi, dès octobre 2014, pour être un des maillons de la concertation afin de donner un avis aux élus pour la construction d'un SCoT pertinent, tenant compte des réalités sociétales.

13 réunions avec le Conseil de Développement (CODEV)

Les commissions du CODEV se sont déroulées en salle du conseil de PMA, aux dates suivantes :

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- **11 février 2015** : 1^{ère} séance d'acculturation afin de mieux appréhender les tenants et les aboutissants du projet de SCoT Nord Doubs.

Phase DIAGNOSTIC

- **18 mars 2015** : Présentation du diagnostic.
- **08 juillet 2015** : Retour des élus du SCoT sur les compléments de diagnostic proposés par le CODEV.
- **29 février 2016** : Échanges sur l'offre commerciale et de services sur le territoire du SCoT animés par le cabinet d'études « Cibles et Stratégies ».

Phase PADD

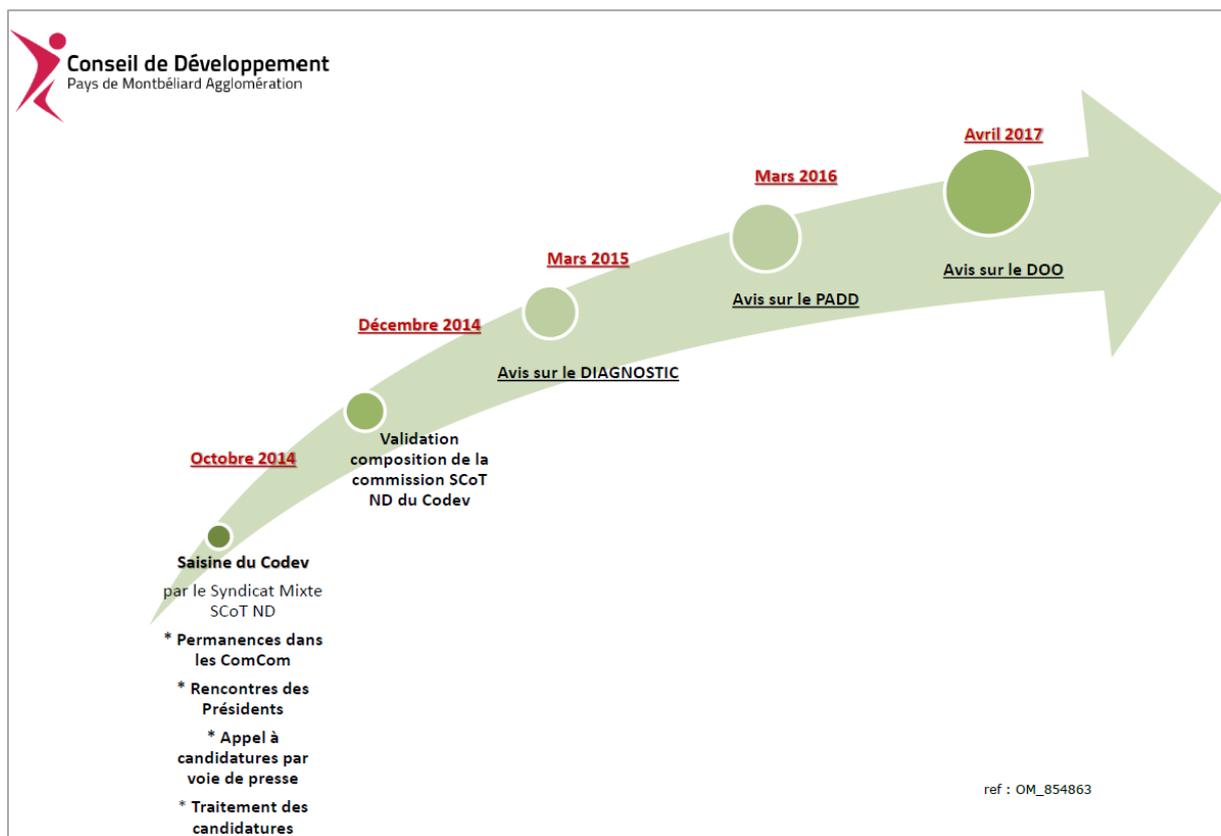
- **26 janvier 2016** : Restitution/échanges sur le projet de PADD.
- **09 mars 2016** : Avis du CODEV sur le PADD.
- **16 juin 2016** : Retour des élus sur les propositions du CODEV sur le PADD.

Phase DOO

- **06 décembre 2016** : Présentation/échanges sur le projet de DOO.
- **14 mars 2017** : Retour du CODEV sur le DOO.
- **02 mai 2017** : Retour des élus sur les propositions du CODEV sur le DOO.

Arrêt du 1^{er} projet de SCoT :

- **05 décembre 2017** : Synthèse globale des contributions du CODEV.



Phase reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue du 2^{ème} arrêt du projet

- **27 mars 2019** : Restitution/échanges sur les travaux menés par les élus au 1^{er} trimestre 2019 sur le 1^{er} projet de SCoT arrêté.
- **10 juillet 2019** : Présentation/échanges sur le projet de SCoT amendé suite aux préconisations faites par l'État et tenant compte de l'avis supplétif de la commission du CODEV (27 mars 2019).

Phase DIAGNOSTIC :



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

AVIS DE LA COMMISSION SUR LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

1. L'industrie Automobile / Innovation

- Innovation, Recherche et Développement sont importants sur notre territoire : quid de la capacité pour PSA et ses sous-traitants à consolider le cluster automobile à l'instar de celui existant à VIGO ?

(Développer l'innovation et renforcer la Recherche & Développement)
Développer les partenariats Publics/Privés

* *
*

2. Le Haut débit :

- La question du Haut débit est stratégique pour maintenir l'attractivité en zone rurale et un enjeu social majeur pour l'ensemble du territoire.
- Les petites entreprises sont ralenties dans le milieu rural : importance de passer directement à la 4G et non pas procéder par palier (2G, 3G)
- Insuffisance de l'open Data pour développer et permettre au territoire de devenir un Hub performant.

(Renforcer le Haut débit sur le territoire et développer un Open Data)

* *
*

3. La gestion des espaces :

- Absence de vision prospective ayant pour conséquence des erreurs au niveau de l'occupation des sols, telle que la zone de Technoland I construite sur sols humides, de même que Technoland II.
- Exploiter l'opportunité géographique de la zone d'Etupes avec Technoland, stratégique pour l'avenir car notre territoire est une des meilleures zone de connexions (Hub), en France, de par la trouée belfortaine, la proximité de l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et l'aéroport de Bâle/Mulhouse.
- Nécessité d'une complémentarité Urbain / Rural : Face à l'étalement urbain, les agriculteurs sont contraints de rechercher des terrains éloignés.
- Attention à ne pas créer une ville nouvelle autour de l'espace médian.
- Structure en archipel : Attention à ne pas vider des zones.
- Le territoire reste morcelé malgré les engagements des dernières années : Il faut casser les barrières communales de l'espace du Pays de Montbéliard.

(Gestion des espaces à corriger à l'échelle du Nord Franche-Comté)
Stopper le morcellement du territoire

ref : SB_773444

8 avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard cedex // Tél: 03.81.31.87.24 - www.codev.agglo-montbeliard.fr



4. Respect de la qualité environnementale

- L'association « les croqueurs de Pommes » qui agit pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de notre territoire, manifeste sa crainte de voir disparaître le patrimoine fruitier du fait des grands aménagements du territoire (exemple : zone de Technoland). De ce fait, l'association souhaite vivement être prévenue en amont des travaux et suffisamment tôt avant l'abattage des arbres pour pouvoir évaluer la pertinence de sauvegarde des espèces.
- Avoir un regard particulier sur les bassins versants car le réseau est sous-dimensionné.
- Manque de communication : Nécessité de communiquer en amont aux associations environnementales, les projets d'aménagements du territoire.
- Importance de soutenir et maintenir le monde agricole car il contribue au maintien de la qualité environnementale et paysagère du territoire.
- Faire le diagnostic économique de la forêt et traiter la forêt en termes d'exploitation et de régénérescence.

(Soutenir le patrimoine fruitier, agricole et environnemental)
Promouvoir le potentiel économique de la Forêt

* *
*

5. Les aménagements spécifiques des routes par rapport aux difficultés du monde agricole

- Les aménagements de limitation de vitesse ne tiennent pas compte des gabarits des engins agricoles et de ce fait rendent difficile le passage de ces derniers.
- Pourtant les réglementations existent mais elles ne sont pas respectées : [Accéder aux réglementations](#)
- Manque d'information et de communication auprès des agriculteurs en amont des travaux d'aménagements.

(Respecter les gabarits des engins agricoles,)
Concertation en amont avec les agriculteurs

* *
*

6. Aménagements du territoire

- Un territoire sous doté en infrastructures permettant des interconnexions, alors qu'il est situé à l'interface de zones d'influences multiples.
- Interrogation partagée des acteurs pour l'évolution de la zone de l'espace médian concernant la pertinence à lui donner.
- Avoir une vision partagée sur l'évolution de l'ensemble du Secteur Aire Urbaine.

ref : SB_773444



- Pertinence à donner à ce secteur et au-delà du SCoT.
- L'ensemble est non avenant.
- Il est à déplorer que l'échangeur de Sévenans soit loin d'être aménagé !

Des interconnexions insuffisantes sur l'espace médian
Un SCoT Nord Franche-Comté aurait été plus pertinent

**
*

7. Déplacements et Interconnexions entre les territoires :

Le Réseau ferroviaire :

- Manque de développement de réseaux entre la Franche-Comté et l'Alsace :
 - Pas de train direct entre Montbéliard et Mulhouse contre 6000 pendulaires entre Belfort et Mulhouse. Paradoxalement, il existe une ligne ferroviaire entre Müllheim et Mulhouse, ainsi qu'une desserte de PSA Mulhouse.
- Sur le périmètre du SCoT Nord Doubs, l'infrastructure existante du système ferroviaire est sous utilisée. Il y a un intérêt majeur à conserver le patrimoine des emprises ferroviaires anciennes, car ce sont des enjeux pour les 10 à 20 années à venir.
- Insuffisance de l'utilisation du réseau ferroviaire pour le ferroutage qui limiterait le trafic des camions sur notre pôle.
- Développer l'offre du ferroviaire pour limiter la saturation, notamment abaisser le trafic pendulaire.

8

Les réseaux de transports :

- Absence d'une Politique globale des transports, avec des risques :
 - désertification commerciale à la Petite Hollande (des moyennes surfaces disparaissent),
 - Enjeu des transports en commun pour permettre l'accès à la culture des personnes captives
- Pas de continuité, ni d'organisation des transports publics sur l'ensemble du territoire du SCoT et entre les départements.
- Les territoires ruraux souffrent du manque de réseaux de transport, malgré le passage tous les matins des bus de transports spécifiques réservés uniquement soit aux salariés PEUGEOT soit au public scolaire soit aux personnes handicapés... Il faudrait prendre modèle sur les transports du Canton du Jura où tous ces transports sont interconnectés et n'importe qui peut les utiliser. Il faut affiner les éléments pour trouver les ressources et les manques.
- Déficit au niveau des interconnexions.

Saturation des parkings /co-voiturage :

- Saturation des parkings publics pour raison de co-voiturage, dans les zones frontalières et près des accès autoroutes :
 - ↳ ligne transfrontalière à mettre en place ? (exemple : Hérimoncourt)

ref : SB_773444



↳ Réouverture de la ligne Belfort-Delle

- Porter une attention particulière aux stationnements sauvages aux entrées

Le réseau fluvial : Canal Rhin-Rhône, un enjeu à exploiter pour l'avenir.

Les Pistes cyclables :

- Manque de pistes cyclables aux sorties du territoire
- De nombreux villages sont encore sous-dotés de pistes cyclables
- Interruption de la véloroute entre Dampierre sur le Doubs et Colombier Fontaine, obligeant les cyclistes à passer par Etouvans.

Améliorer les différents modes transports et leurs interconnexions sur le territoire

Développer le ferroutage et le Réseau fluvial

Sous exploitation du Réseau Opérationnel

**
*

8. Vieillesse de la population : des questions transversales

- Quels moyens de déplacements adaptés à la perte d'autonomie et au handicap?
- Interconnexions des moyens de transports avec les besoins ?
- Développer les transports à la demande (TAD) mais attention à la sous-utilisation ;
- Penser à la question du maintien à domicile, à la perte d'autonomie ou la diminution de capacité.

9

Adapter les services au vieillissement de la population

**
*

9. Déficit des professionnels de santé et baisse des niveaux de service sur le territoire :

- La démographie médicale est le principal problème et non pas tant sa féminisation ;
- Notre territoire est sous doté en spécialistes;
- Difficulté de recruter le personnel soignant (infirmier et aide-soignant) du fait de l'attractivité de la Suisse ;
- Soutenir les filières sanitaires et médico-sociales ;
- Tenir compte du vieillissement de la population ... prévision pour 2030 : 30% de la population aura 65 ans et plus.
- Quand bien même la quantité de professionnels de santé resterait stable sur notre territoire, ces derniers pourront-ils répondre à la demande de soins qui sera indéniablement croissante compte tenu de l'évolution des populations ?

ref : SB_773444



- Les maisons de santé sont une solution mais ne doivent pas être considérée comme l'unique solution même s'il en existe beaucoup en Franche-Comté.

Soutenir les professionnels de santé et les filières de développement d'emplois (sanitaire et médico-social)

**
*

10. La question du maintien démographique :

La Taille moyenne des ménages est en baisse :

- Produire des logements pour soutenir la baisse, par le renouvellement et la réhabilitation du parc de logements.
 - Maintenir les services à la population.
2. Développer les accès aux services et équipements du fait de la tendance à un retour des populations vers les centres des Bourgs et des villes.
 3. Favoriser les restructurations et pas l'étalement.

Soutenir l'évolution démographique du territoire

10

**
*

11. Attractivité du territoire :

- Notre territoire souffre d'être mal ou méconnu à l'échelle nationale ;
- Carence d'image de notre territoire :
 - Travailler sur l'attractivité pour enrayer la baisse démographique et la perte des services.
 - Communiquer sur la qualité d'un environnement naturel non pollué.
 - 25% de logements sont vacants au centre-ville de Montbéliard.
- Comment garder les jeunes sur le territoire?
- Attractivité passe également par les offres culturelles/sportives et de loisirs;
- La notion de Sécurité est importante car elle peut contribuer ou nuire à l'attractivité;

Attirer des nouvelles populations et garder les jeunes, en développant l'attractivité de notre territoire et son image à l'échelle nationale

**
*

ref : SB_773444



Phase PADD :



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

AXE 1 : COOPERER

L'ESSENTIEL

Définir la notion de « logique métropolitaine » Remplacer par un terme plus significatif « Nord F-Comté ».

Clarifier la phrase «développer des complémentarités entre les capacités d'accueil dans les territoires urbains et ruraux» ? Autrement, elle semble être un « fourre-tout ».

Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.

Préciser la notion de « sites stratégiques ».

Inscrire clairement la promotion du potentiel économique de la forêt dans le pavé excellence économique.

Développer le réseau ferroviaire entre le Nord Franche-Comté et l'Alsace.

Développer le transport fluvial.

Faire apparaître le tourisme, comme axe de développement à renforcer car il participe à la dynamique économique du territoire.

Pour permettre à notre territoire de renouveler son tissu économique et notamment de réussir le passage dans la révolution numérique en cours, le Codev considère qu'il convient de :

- * mieux exploiter les potentialités offertes,
- * faire bénéficier l'ensemble des pôles d'activités de l'accès au très haut débit,
- * renforcer sur notre territoire les filières de formation au numérique,
- * faciliter le développement des entreprises du numérique déjà présentes,
- * promouvoir la création et l'implantation d'entreprises innovantes nouvelles, en particulier dans le domaine du numérique.

La création de la nouvelle grande région suscite des interrogations sur la place de l'agglomération du Pays de Montbéliard, certes troisième agglomération pour le nombre d'habitant mais moins bien classée au vu d'autres critères (emplois, revenus, etc).

Aussi, la commission considère que les coopérations avec le Territoire de Belfort, le Sud Alsace et avec les territoires transfrontaliers, avec lesquelles des liens historiques, économiques ou culturels sont forts, doivent être renforcées et leur schéma de développement mis en cohérence.

4





AXE 2 : MIEUX VIVRE

L'ESSENTIEL

- Remplacer le terme « éviter de [...] » par « renforcer les équilibres territoriaux [...] », à connotation plus positive.
- Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.
- Importance de laisser la possibilité d'implanter sur le territoire des installations productrices d'énergie renouvelable.
- Privilégier et favoriser l'installation d'activités tertiaires (services, professions libérales, etc) et artisanales au sein ou à proximité immédiate des secteurs d'habitat, existants ou futurs ; de même pour les commerces, dont la disparition ou le déplacement en périphérie contribue à l'isolement des personnes sans moyen de transport et à l'accroissement des déplacements en voiture.
- Prendre en compte le patrimoine urbain : le Codev attire l'attention sur l'intérêt de prévoir une intensification de la sauvegarde des ensembles urbains remarquables (quartiers, cœurs de villages, etc), notamment pour que d'éventuelles densifications n'entraînent pas leur défiguration.
- Renforcer la connexion entre le réseau ferroviaire et le réseau urbain.
- Constat d'un manque de continuité et de dangerosité de certaines pistes cyclables.
- Favoriser les reports modaux par la création d'accès protégés et sécurisés pour le parking des vélos.
- L'ensemble des réseaux de transports publics et de pôles d'échange du territoire doivent intégrer les contraintes de l'accessibilité universelle.
- Le Codev préconise le développement des aires de covoiturage en tenant compte des principaux flux de salariés identifiés sur le territoire.
- Renforcer l'aspect qualitatif des logements car l'attractivité du territoire est indissociable de l'attractivité résidentielle.
- Inscire dans le PADD l'adaptabilité et la réversibilité des logements pour répondre aux besoins et faire face au vieillissement de la population.
- La volonté de réduire la consommation d'espaces agricoles ou naturels comme la recherche d'une optimisation de l'occupation des espaces urbanisés militent pour la mise en œuvre d'une politique foncière à l'échelle du territoire, notamment pour éviter le renchérissement des coûts des terrains et faciliter la concrétisation des objectifs du SCoT.
- Absence d'objectifs stratégiques en termes d'équipements publics collectifs (éducation, culture, sports et loisirs, enfance), alors que c'est une compétence des collectivités locales, qui mérite au même titre que l'organisation des implantations commerciales, tout autant de rationalité et d'équilibre dans leur répartition. Ils sont au cœur de la vie sociale et du « Mieux vivre ensemble ».
- Nécessité de mettre en place un schéma de développement et d'organisation de l'eau potable à l'échelle du SCOT.

5



AXE 3 : EMBELLIR

L'ESSENTIEL

Le PADD pourrait explicitement mentionner le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Aire Urbaine et mettre en avant les objectifs suivants :

- Etre une collectivité territoriale exemplaire,
- Sensibiliser, mobiliser les acteurs et animer le territoire,
- Agir pour réduire les émissions,

Ainsi, les objectifs stratégiques dans le domaine économique mais aussi en matière d'habitat, pourraient ainsi être mieux reliés aux objectifs du PCET.

Le PADD doit afficher clairement dans les objectifs stratégiques que le Tourisme est un axe majeur à mettre en avant car il contribue également à la valorisation de l'image de notre territoire.

Développer l'hôtellerie de plein air dédié aux campings cars (secteur en expansion) et l'hôtellerie de proximité pour capter les flux d'utilisateurs de l'Euro-Véloroute.

L'aspect actuel des « entrées de ville » paraît peu compatible avec un objectif d'attractivité. Il est attendu du SCoT l'énoncé de quelques orientations allant au-delà du constat de la nécessité de traiter ces espaces.

Commerce : conforter et renforcer l'attractivité de l'existant.

D'après des études récentes, les surfaces commerciales augmentent plus vite que l'évolution démographique. La création de zones commerciales génère des flux, des déplacements, consomme des terres agricoles. Le Codev estime prioritaire de conforter, rénover les activités commerciales des centres bourgs et centralités de quartiers, des zones commerciales supra-communales et inter-quartiers, ainsi que du centre-ville de Montbéliard, avant d'envisager le développement de nouveaux espaces d'activités commerciales – qui s'imposeront peut-être à plus long terme, avec l'arrivée de nouveaux ménages.

Trame verte et bleue

- La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, complétant le réseau d'espace naturels et de corridors écologiques déjà inscrit au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), doivent constituer un élément structurant de l'organisation du territoire.
- Proposition que le SCoT identifie les espaces naturels ou agricoles à protéger ou à relier, et en déduise seulement ensuite les espaces éventuellement urbanisables.
- La même démarche pourrait s'appliquer aux espaces bâtis dont la qualité paysagère est à sauvegarder.
- Le Codev relève la nécessité d'une délimitation précise des lieux à préserver, seule à même d'assurer une réelle prise en compte par les PLU.

6



Phase DOO :

Chapitre 1 : les orientations générales de l'organisation de l'espace **Chapitre 2 : les grands principes d'équilibre**

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Le SCoT doit davantage engager les acteurs publics et privés sur le volet performance énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (éoliens, solaire, géothermie).
2. S'appuyer sur le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour évaluer le potentiel hydraulique, solaire et éolien.
3. Améliorer la desserte en TC des villages.
4. Nécessité d'avoir une véritable réflexion stratégique sur l'organisation du co-voiturage (en forte augmentation).

Chapitre 3 : la protection des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers ou urbains

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Recenser les terres à bonne qualité agronomique pour le développement de l'agriculture péri-urbaine.
2. Définir une véritable maîtrise foncière maraîchère, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.
3. Afficher des objectifs plus volontaristes en matière de diversité de l'offre d'habitat.

Chapitre 4 : l'articulation entre urbanisme et mobilités

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Nécessité de développer l'intermodalité.
2. Les prescriptions se rapportant à la mobilité des handicapés dans la ville doivent être rappelées avec force.

Chapitre 5 : la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Les PLU doivent systématiquement être accompagnés d'un règlement de publicité, surtout pour les communes importantes.

Chapitre 6 : les risques

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Compte tenu de nouveaux projets urbains, nécessité de mettre en cohérence le PPRI.
2. Analyser la pertinence des enjeux urbains au regard des PPRI.
3. Importance de tenir compte des risques atmosphériques.
4. Définir quelle doit être la politique de réserve en matière d'eau.
5. Au même titre que les collectivités doivent s'engager, en matière d'approvisionnement en eau, dans la recherche de solutions de substitution aux prélèvements dans les nappes souterraines, le Codev recommande la mise en place de réseaux d'adduction d'eau mixte (eau potable/eau de pluie) au niveau des futures constructions et en fonction des usages de l'eau.
6. Clarifier les modalités de traitement des boues.

Chapitre 7 : les politiques sectorielles

PROPOSITIONS DU CODEV

1. L'HABITAT

- Nécessité de travailler sur une approche transversale habitat/mixité/déplacements/services.

2. LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

- Préciser ce qui est entendu par « organiser les rabattements ».
- Organiser une desserte performante des territoires de développement.
- Renforcer les transports collectifs là où l'urbanisation est la plus intense.

3. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'équipement commercial

- Le Codev a réalisé une réflexion sur la thématique commerce sous deux angles : l'attractivité commerciale et l'urbanisme commercial. Les recommandations faites dans ce rapport peuvent venir alimenter le DOO.
- Le DOO doit être systématiquement accompagné d'un DAC (Document d'aménagement commercial).

Les zones d'activités

- Préciser les règles et assouplir les modalités d'utilisation temporaire des terrains en attendant la réalisation de projets (de type zones commerciales).
- Proposition pour que les PLU soient systématiquement accompagnés d'un règlement de publicité, surtout pour les communes importantes.

Chapitre 8 : les grands projets d'équipements et de services

PROPOSITIONS DU CODEV

1. Le volet numérique est à développer, car il constitue un enjeu majeur pour le territoire.
2. Faire apparaître l'Aérodrome du Pays de Montbéliard, comme un outil au service de l'attractivité.

Juillet 2018 : Synthèse des travaux de contribution du CODEV au SCoT Nord Doubs sur la période 2014 – 2018 (cf. extraits de la publication exposés ci-après) :

(Pour information : publication mise en ligne sur le site internet du SCoT Nord Doubs, consultable à l'adresse suivante : <http://www.scot-nord-doubs.fr/concertation-vf.html>).



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération



SCOT NORD-DOUBS

Vecteur majeur pour une vision stratégique territoriale
" Passer de l'indifférence à la Coopération "

Contribution du Conseil de Développement au Schéma de Cohérence Territoriale
Synthèse des travaux 2014 - 2018



SOMMAIRE

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	3
LE CONTEXTE	3
LA MÉTHODOLOGIE	5
LES ÉTAPES DU TRAVAIL	7
LES CHIFFRES CLÉS	9
LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CODEV	10
LES PROPOSITIONS DU CODEV	11
LE DIAGNOSTIC	12
LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)	14
LE DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)	18
LES EXEMPLES DE PROPOSITIONS DU CODEV INTEGRÉES AU SCOT NORD-DOUBS	20
LES POINTS DE VIGILANCE	21
CONCLUSION	22
ANNEXES	23
LES MEMBRES DE LA COMMISSION	24
CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	26
REGARDS CROISÉS	31
LA SAISINE	38
L'APPEL À CANDIDATURE	40
LES RÉUNIONS DE PROXIMITÉ	41
LA CONTRIBUTION SUR LE COMMERCE.....	42



CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

LE CONTEXTE

Depuis octobre 2014, le Conseil de Développement est impliqué dans l'accompagnement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs (SCoT ND), notamment au travers de la saisine du Syndicat Mixte Nord Doubs du 21 juillet 2014. La loi NOTRe du 7 août 2015, a eu pour conséquence, au 1^{er} janvier 2017, la fusion de PMA¹ 29 communes avec 4 Communautés de Communes (CCBL², CCVR³, CCPR⁴ et CC3C⁵) correspondant ainsi au périmètre du SCoT et constituant un nouvel EPCI de 72 communes pour près de 142 000 habitants.

Pour répondre à cette saisine, une commission spécifique SCoT a été mise en place au sein du Codev, composée de membres titulaires et associés ainsi que d'habitants volontaires de chacune des Communautés de Communes.

Le Conseil a produit plusieurs contributions au document : sur le diagnostic, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que sur le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT, document rassemblant les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD ayant un caractère opposable aux actes d'aménagement des collectivités locales.

La commission s'est également appuyée sur les précédentes contributions du Conseil de Développement traitant de thématiques d'intérêt territorial, notamment le PLH⁶, le PCET⁷, les Transports et la Mobilité, l'Économie Numérique, le Bois, l'Attractivité et l'Urbanisme commercial, le Tourisme, etc.

L'intérêt que le Codev et ses membres ont manifesté pour ce document de planification, ayant un rôle fondamental dans l'énoncé de la vision stratégique du territoire, s'accompagne d'une réelle attente de prise en compte de ses propositions dans le chantier de mise en œuvre du SCoT.

Enfin, l'exercice de la concertation ne doit pas se limiter aux périodes définies par les obligations légales, car c'est aussi un enjeu de long terme...

¹ PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

² CCBL : Communauté de Communes des Balcons du Lomont

³ CCVR : Communauté de Communes de la Vallée du Rupt

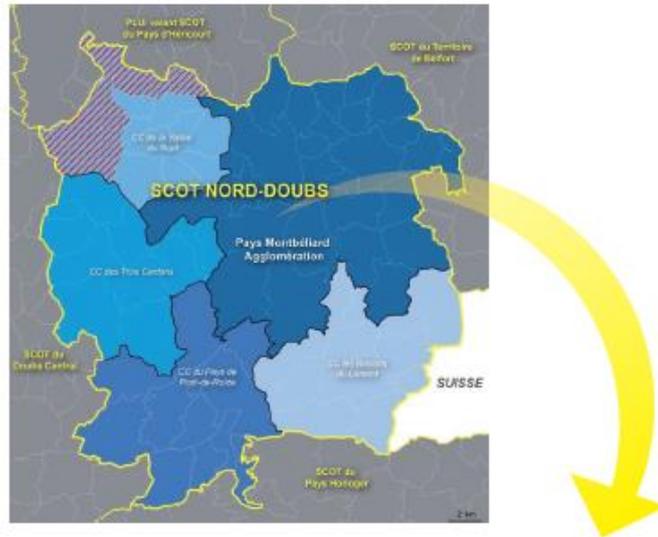
⁴ CCPR : Communauté de Communes du Pays de Pont de Roide

⁵ CC3C : Communauté de Communes des trois Cantons

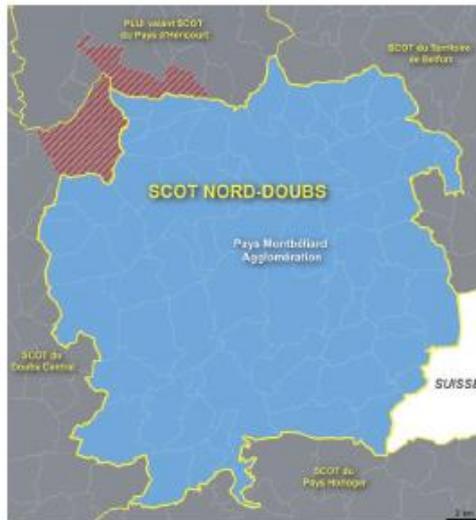
⁶ PLH Programme Local de l'Habitat

⁷ PCET Plan Climat Énergie Territorial

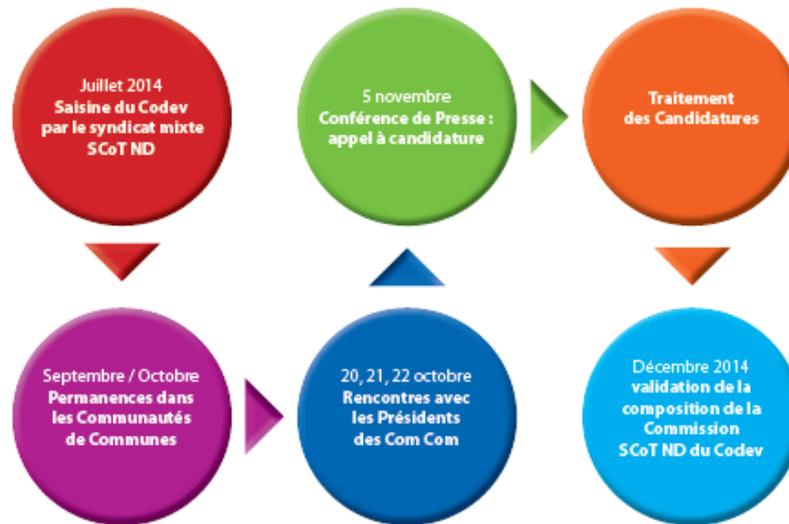
Le périmètre du SCOT avant le 1^{er} janvier 2017



Le périmètre du SCOT après le 1^{er} janvier 2017



LA MÉTHODOLOGIE

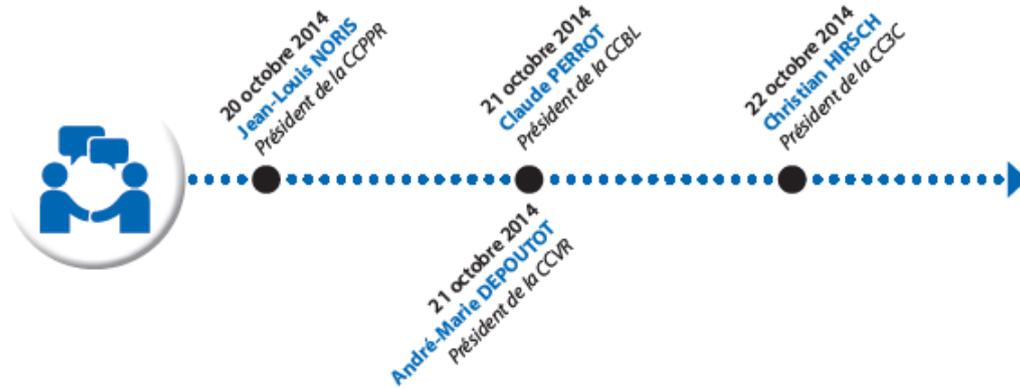


Pour répondre à la saisine du Syndicat Mixte SCoT ND, le Conseil de Développement s'est organisé afin de créer une commission spécifique, chargée de travailler exclusivement sur la thématique. Le cahier des charges imposait de bâtir une commission composée d'habitants des territoires du périmètre du SCoT ND.

Pour mettre en place cette commission, les habitants des territoires concernés ont été conviés à participer à des réunions de proximité par voie d'affichage dans les mairies, afin de leur expliquer les tenants et les aboutissants du projet et les exhorter à s'engager dans la réflexion :



Dans la continuité de cette démarche pédagogique, notamment de présenter le Conseil de Développement (son rôle, son fonctionnement) et d'explicitier la méthodologie choisie pour mener à bien la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale, chaque Président de Communauté de Communes a été rencontré individuellement :



Après réception des candidatures, la composition de la commission a été officiellement validée en décembre 2014 par les élu(e)s du Syndicat Mixte SCoT ND, avec 47 membres volontaires acceptant le principe de travailler sur le long cours (3 ans)...

L'aventure a donc démarré dès le mois de février 2015 avec une séance d'acculturation sur les grands principes d'un Schéma de Cohérence Territoriale afin de donner la même base de connaissances à l'ensemble du groupe de réflexion.

Pour chaque grande phase ou pilier du SCoT (Diagnostic, PADD⁸ et DOO⁹), une seule et même méthode est appliquée :

1. Phase d'acculturation sur le pilier en cours de réflexion avec la participation du maître d'œuvre (ADU¹⁰) et du maître d'ouvrage (PMA) et/ou expert externe.
2. Phase de discussion entre les membres de la commission (à huis clos) sur la base des éléments issus de la réflexion des élus.
3. Rédaction des propositions et remise de l'avis au Vice-Président en charge du SCoT.
4. Retour du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre devant l'assemblée pour un échange autour de chacune des propositions faites par la commission SCoT du Conseil de Développement. Mise en exergue des points pouvant ou non entrer dans le cadre réglementaire du SCoT et ceux constituant des points de vigilance.

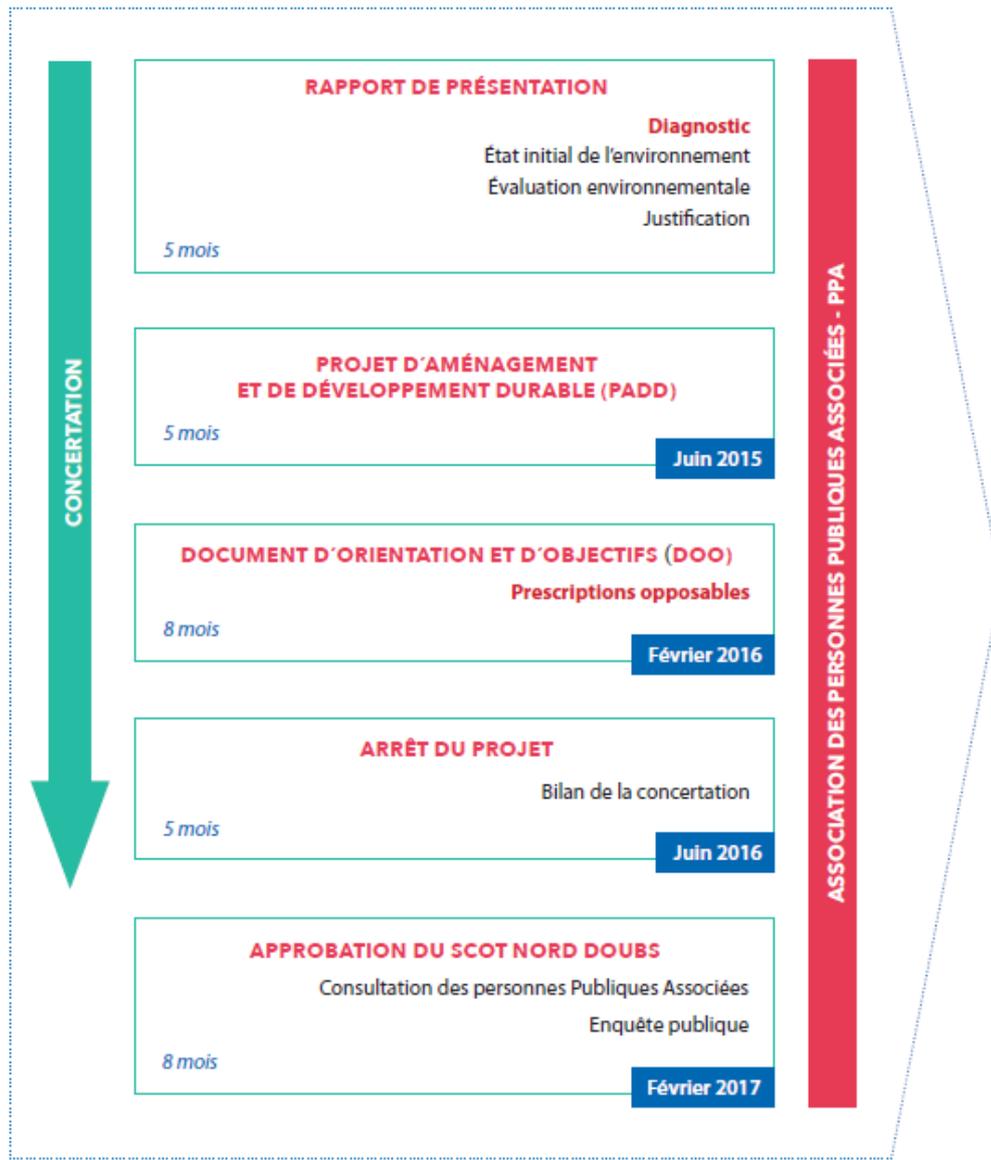
⁸PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

⁹DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

¹⁰ADU : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

LES ÉTAPES DU TRAVAIL

Calendrier initial



Calendrier de travail

Phase Diagnostic

- 11 février 2015 ▶ le SCoT ND et le Diagnostic - Késako ?
- 18 mars 2015 ▶ propositions du Codev sur le Diagnostic.
- Avril 2015 ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élus.
- 8 juillet 2015 ▶ retour des Élus sur les propositions.

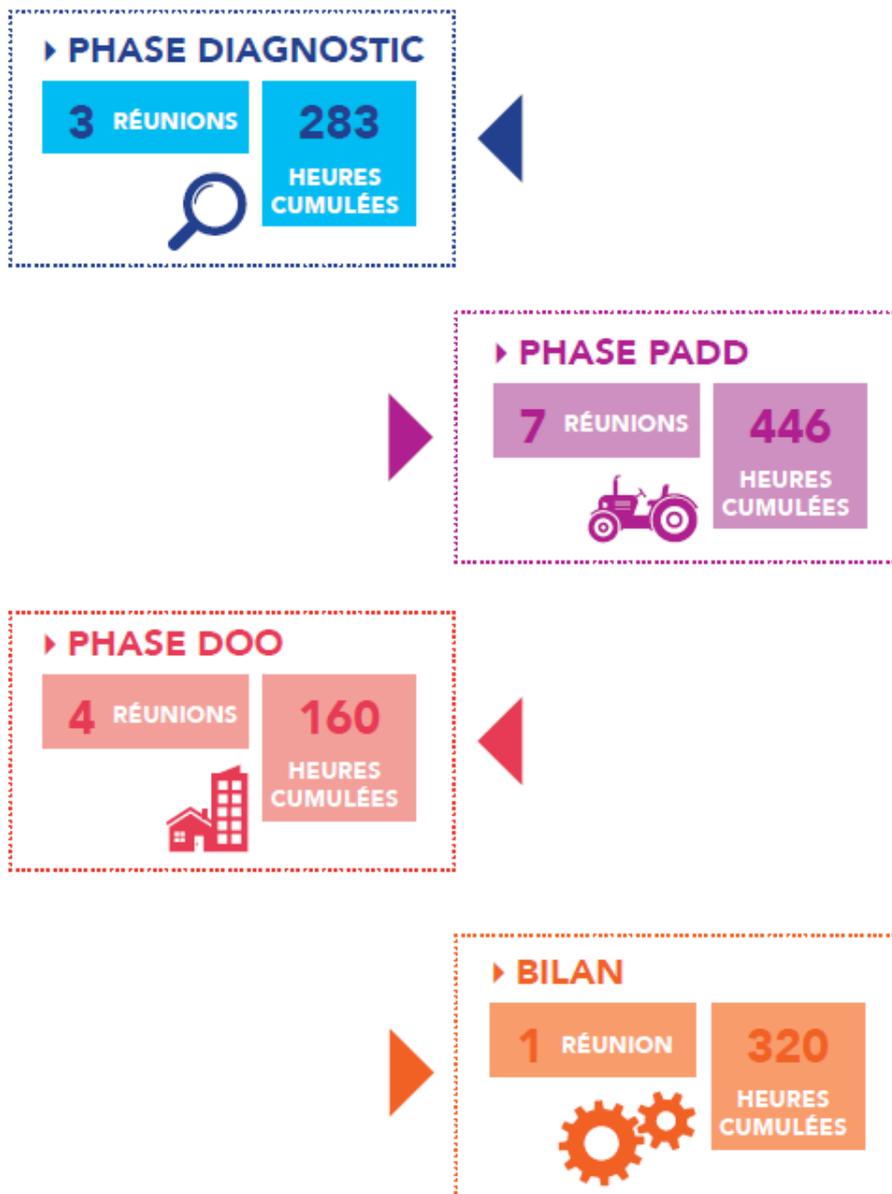
Phase PADD

- 6 janvier 2016 ▶ le PADD - Késako ?
- 29 février 2016 ▶ Table ronde ouverte aux acteurs du commerce et aux Élus sur le volet commercial en partenariat avec l'ADU « **Les Enjeux commerciaux à l'échelle du SCoT ND et de la zone de chalandise** » en présence du cabinet Lestoux.
- 7 mars 2016 ▶ sur le volet agricole, rencontre avec des représentants du monde agricole (4 agriculteurs et 1 représentante de la Chambre d'Agriculture) à la Ferme du Saussoire. L'objectif étant d'échanger sur certains points d'ordres techniques et de noter les points de vigilances / questions soulevées par les agriculteurs sur la base de l'étude agricole établie par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort.
- 9 mars 2016 ▶ propositions du Codev sur le PADD.
- Mars 2016 ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élu(e)s.
- 16 juin 2016 ▶ retour des élus sur les propositions.
- 4 juillet 2016 ▶ réflexion complémentaire sur l'attractivité commerciale en réunissant des acteurs économiques et commerciaux du Nord Franche-Comté – réunion dans les locaux de PMA.
- 7 juillet 2016 ▶ réflexion sur l'urbanisme commerciale avec les mêmes acteurs économiques et commerciaux – réunion délocalisée à la CCI du Territoire de Belfort.
- Décembre 2016 ▶ contribution sur le volet commerce « **Le Commerce : un volet puissant de développement économique du Nord Franche-Comté** ».

Phase DOO

- 6 décembre 2016 ▶ le DOO - Késako ?
- 14 mars 2017 ▶ propositions du Codev.
- Avril 2017 ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élu(e)s.
- 2 mai 2017 ▶ retour des Élus sur les propositions.
- 27 novembre 2017 ▶ **validation du SCoT par le Conseil de Communauté de PMA.**

LES CHIFFRES CLÉS



LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CODEV

À l'issue du vote par le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, il s'agissait de faire un bilan de près de trois années de réflexion par la commission spécifique du Codev sur le Schéma de Cohérence Territoriale.

C'est ainsi que le 5 décembre 2017, s'est tenue une plénière extraordinaire ouverte aux membres du Codev ainsi qu'à différents acteurs de la société civile (conseils de quartier, conseils citoyens, Élu(e)s, cadres et techniciens, etc.) pour faire une synthèse des différentes propositions du Conseil de Développement ainsi qu'un focus sur celles retenues par le maître d'ouvrage.





LES PROPOSITIONS DU CODEV





LE DIAGNOSTIC



JUILLET 2015
Retour des
Élus sur les
propositions

AVRIL 2015
Rédaction et
remise de l'Avis
du Codev

MARS 2015
Propositions du
Codev

FÉVRIER 2015
Présentation du
Diagnostic

Chap. 1 ▶ L'INDUSTRIE AUTOMOBILE / INNOVATION

- Développer l'innovation et renforcer la Recherche & Développement
- Développer les partenariats Publics/Privés

Chap. 2 ▶ LE HAUT DÉBIT

- Renforcer le Haut débit sur le territoire et développer un Open Data

Chap. 3 ▶ LA GESTION DES ESPACES

- Gestion des espaces économes et stratégiques à l'échelle du Nord Franche-Comté
- Stopper le morcellement du territoire

Chap. 4 ▶ RESPECT DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Soutenir le patrimoine fruitier, agricole et environnemental
- Promouvoir le potentiel économique de la Forêt

Chap. 5 ▶ AMÉNAGEMENTS ROUTIERS SPÉCIFIQUES AU MONDE AGRICOLE

- Respecter les gabarits des engins agricoles
- Concertation en amont avec les agriculteurs

Chap. 6 ▶ AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

- Des interconnexions insuffisantes sur l'espace médian
- Un SCoT Nord Franche-Comté aurait été plus pertinent

Chap. 7 ▶ DÉPLACEMENTS ET INTERCONNEXIONS ENTRE LES TERRITOIRES

- Améliorer les différents modes de transports et leurs interconnexions sur le territoire
- Développer le ferroutage et le Réseau fluvial
- Sous exploitation du Réseau Opérationnel

Chap. 8 ▶ VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : QUESTIONS TRANSVERSALES

- Adapter les services au vieillissement de la population

Chap. 9 ▶ DÉFICIT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET BAISSÉ DES NIVEAUX DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir les professionnels de santé et les filières de développement d'emplois (sanitaire et médico-social)

Chap. 10 ▶ LA QUESTION DU MAINTIEN DÉMOGRAPHIQUE

- Soutenir l'évolution démographique du territoire

Chap. 11 ▶ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Attirer des nouvelles populations et garder les jeunes, en développant l'attractivité de notre territoire et son image à l'échelle nationale



LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)



JUIN 2016
Retour des
élus sur les
propositions

MARS 2016
Avis du Codev

MARS 2016
Réunion avec les
agriculteurs

FÉVRIER 2016
Table ronde
sur le volet
commerce

JANVIER 2016
Le PADD
Késako ?

- ✓ Le PADD exprime les ambitions en termes d'aménagement du territoire pour les années à venir.
- ✓ Il constitue la clé de voûte du PLU¹¹, dont il guide le processus d'élaboration et s'impose comme une articulation logique entre tous les documents planifiant le territoire urbain (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; PLH ; PDU¹² ; Plan Climat).
- ✓ La commission rappelle l'importance de la consultation et la concertation avec les habitants du territoire concerné, car le SCoT ne signifie pas grand-chose pour une très grande majorité.

✓ Les domaines d'intervention du PADD ?

- Le PADD ne se limite plus désormais à définir les orientations générales d'aménagement du territoire communautaire, mais intervient également dans plusieurs domaines (équipement et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Le PADD arrête les politiques générales concernant l'habitat (émergence de logements aux performances énergétiques améliorées), les transports et déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

✓ Les objectifs attendus du PADD ?

Les membres de la commission s'accordent sur le principe que le PADD, ne soit pas juste une liste de « vœux pieux » mais qu'il doit mettre en œuvre un urbanisme de proximité et luttant contre l'étalement urbain, dans le but de garantir la qualité et le confort de vie.

Les différents échanges, conduisent à dire que le PADD doit être un facilitateur de la :

- Diversité et des liens sociaux,
- Mixité et du rapprochement des habitants, des commerces, services et équipements,
- Promotion des modes de déplacements doux au détriment de la voiture.

¹¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme

¹² PDU : Plan de Déplacement Urbain

Volet agricole

Afin d'aborder certains points techniques spécifiques au monde agricole, une rencontre avec des agriculteurs en présence d'une représentante de la Chambre d'Agriculture du Doubs s'est tenue à la Ferme du Saussoire.

- ✓ Introduire dans le document final une définition de « l'actif agricole ».
- ✓ Imposer un diagnostic agricole prospectif en amont de tout PLU.
- ✓ Imposer une consultation avec les professionnels du monde agricole avant toute évolution de la voirie.
- ✓ Prendre en compte la valeur agronomique mais aussi technique des sols dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Garantir la compensation en terres équivalentes.
- ✓ Permettre l'exploitation de terres en attente de projets X ou Y (exemple : Technoland).
- ✓ Vergers à l'abandon : instaurer des mesures incitatives telles que le crédit d'impôt pour la remise en état de ces vergers.
- ✓ Le PADD doit préserver l'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain et rural d'une part, et la préservation des territoires agricoles et forestiers d'autre part.

Chap. 1 ► MIEUX COOPÉRER

- ✓ Définir la notion de « logique métropolitaine » Remplacer par un terme plus significatif « Nord Franche-Comté ».
- ✓ Clarifier la phrase « développer des complémentarités entre les capacités d'accueil dans les territoires urbains et ruraux » ? Autrement, elle semble être un « fourre-tout ».
- ✓ Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.
- ✓ Préciser la notion de « sites stratégiques ».
- ✓ Inscire clairement la promotion du potentiel économique de la forêt dans le pavé excellence économique.
- ✓ Développer le réseau ferroviaire entre le Nord Franche-Comté et l'Alsace.
- ✓ Développer le transport fluvial.
- ✓ Faire apparaître le tourisme, comme axe de développement à renforcer car il participe à la dynamique économique du territoire.
- ✓ Pour permettre à notre territoire de renouveler son tissu économique et notamment de réussir le

passage dans la révolution numérique en cours, le Codev considère qu'il convient de :

- mieux exploiter les potentialités offertes.
- faire bénéficier l'ensemble des pôles d'activités de l'accès au très haut débit.
- renforcer sur notre territoire les filières de formation au numérique.
- faciliter le développement des entreprises du numérique déjà présentes.
- promouvoir la création et l'implantation d'entreprises innovantes nouvelles, en particulier dans le domaine du numérique.

La création de la nouvelle grande région suscite des interrogations sur la place de l'Agglomération du Pays de Montbéliard, certes troisième agglomération par le nombre d'habitant mais moins bien classée au vu d'autres critères (emplois, revenus, etc).

Aussi, la commission considère que les coopérations avec le Territoire de Belfort, le Sud Alsace et avec les territoires transfrontaliers - avec lesquelles des liens historiques, économiques ou culturels sont forts - doivent être renforcées et leurs schémas de développement mis en cohérence.

Chap. 2 ▶ MIEUX VIVRE

- ✓ Remplacer le terme « éviter de [...] » par « renforcer les équilibres territoriaux [...] », à connotation plus positive.
- ✓ Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.
- ✓ Importance de laisser la possibilité d'implanter sur le territoire des installations productrices d'énergie renouvelable.
- ✓ Privilégier et favoriser l'installation d'activités tertiaires (services, professions libérales, etc) et artisanales au sein ou à proximité immédiate des secteurs d'habitat, existants ou futurs ; de même pour les commerces, dont la disparition ou le déplacement en périphérie contribue à l'isolement des personnes sans moyen de transport et à l'accroissement des déplacements en voiture.
- ✓ Prendre en compte le patrimoine urbain : le Codev attire l'attention sur l'intérêt de prévoir une intensification de la sauvegarde des ensembles urbains remarquables (quartiers, cœurs de villages, etc), notamment pour que d'éventuelles densifications n'entraînent pas leur défiguration.
- ✓ Renforcer la connexion entre le réseau ferroviaire et le réseau urbain.
- ✓ Constat d'un manque de continuité et de dangerosité de certaines pistes cyclables.
- ✓ Favoriser les reports modaux par la création d'accès protégés et sécurisés pour le parking des vélos.
- ✓ L'ensemble des réseaux de transports publics et de pôles d'échanges du territoire doivent intégrer les contraintes de l'accessibilité universelle.
- ✓ Le Codev préconise le développement des aires de covoiturage en tenant compte des principaux flux de salariés identifiés sur le territoire.
- ✓ Renforcer l'aspect qualitatif des logements car l'attractivité du territoire est indissociable de l'attractivité résidentielle.
- ✓ Inscrire dans le PADD l'adaptabilité et la réversibilité des logements pour répondre aux besoins et faire face au vieillissement de la population.
- ✓ La volonté de réduire la consommation d'espaces agricoles ou naturels comme la recherche d'une optimisation de l'occupation des espaces urbanisés militent pour la mise en œuvre d'une politique foncière à l'échelle du territoire, notamment pour éviter le renchérissement des coûts des terrains et faciliter la concrétisation des objectifs du SCoT.
- ✓ Absence d'objectifs stratégiques en termes d'équipements publics collectifs (éducation, culture, sports et loisirs, enfance), alors que c'est une compétence des collectivités locales, qui mérite au même titre que l'organisation des implantations commerciales, tout autant de rationalité et d'équilibre dans leur répartition. Ils sont au cœur de la vie sociale et du « Mieux vivre ensemble ».
- ✓ Nécessité de mettre en place un schéma de développement et d'organisation de l'eau potable à l'échelle du SCOT.

Chap. 3 ▶ EMBELLIR

- ✓ Le PADD pourrait explicitement mentionner le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) Aire Urbaine et mettre en avant les objectifs suivants :

- Être une collectivité territoriale exemplaire,
- Sensibiliser, mobiliser les acteurs et animer le territoire,
- Agir pour réduire les émissions,

Ainsi, les objectifs stratégiques dans le domaine économique mais aussi en matière d'habitat, pourraient être mieux reliés aux objectifs du PCET.

- ✓ Le PADD doit afficher clairement dans les objectifs stratégiques que le Tourisme est un axe majeur à mettre en avant car il contribue également à la valorisation de l'image de notre territoire.
- ✓ Développer l'hôtellerie de plein air dédiée aux campings cars (secteur en expansion) et l'hôtellerie de proximité pour capter les flux d'utilisateurs de l'Euro-Véloroute.
- ✓ L'aspect actuel des « entrées de ville » paraît peu compatible avec un objectif d'attractivité. Il est attendu du SCoT l'énoncé de quelques orientations allant au-delà du constat de la nécessité de traiter ces espaces.
- ✓ Commerce : conforter et renforcer l'attractivité de l'existant.
- ✓ D'après des études récentes, les surfaces commerciales augmentent plus vite que l'évolution

démographique. La création de zones commerciales génère des flux, des déplacements, consomme des terres agricoles. Le Codev estime prioritaire de conforter, rénover les activités commerciales des centres bourgs et centralités de quartiers, des zones commerciales supra-communales et inter-quartiers, ainsi que du centre-ville de Montbéliard, avant d'envisager le développement de nouveaux espaces d'activités commerciales – qui s'imposeront peut-être à plus long terme, avec l'arrivée de nouveaux ménages.

- ✓ **Trame verte et bleue :**

- La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, complétant le réseau d'espaces naturels et de corridors écologiques déjà inscrit au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), doivent constituer un élément structurant de l'organisation du territoire.
- Proposition que le SCoT identifie les espaces naturels ou agricoles à protéger ou à relier, et en déduise seulement ensuite les espaces éventuellement urbanisables.
- La même démarche pourrait s'appliquer aux espaces bâtis dont la qualité paysagère est à sauvegarder.
- Le Codev relève la nécessité d'une délimitation précise des lieux à préserver, seule à même d'assurer une réelle prise en compte par les PLU .



LE DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)



MAI 2017
Retour des
Élus sur les
propositions

AVRIL 2017
Avis du Codev

MARS 2017
Propositions du
Codev

**DÉCEMBRE
2016**
Le DOO -
Késako ?

Compte tenu du lien de cohérence entre le PADD et le DOO : la plupart des remarques formulées par le CODEV sur le PADD s'appliquent aussi au DOO.

De ce fait, n'ont été développés que les points pouvant faire l'objet d'un commentaire supplémentaire.

Chap. 1 & 2 ▶ les orientations générales de l'organisation de l'espace & les grands principes d'équilibre

- Le SCoT doit davantage engager les acteurs publics et privés sur le volet performance énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (éoliens, solaire, géothermie).
- S'appuyer sur le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour évaluer le potentiel hydraulique, solaire et éolien.
- Améliorer la desserte en TC des villages.
- Nécessité d'avoir une véritable réflexion stratégique sur l'organisation du co-voiturage (en forte augmentation).

Chapitre 3 ▶ la protection des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers ou urbains

- Recenser les terres à bonne qualité agronomique pour le développement de l'agriculture péri-urbaine.
- Définir une véritable maîtrise foncière maraîchère, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.
- Afficher des objectifs plus volontaristes en matière de diversité de l'offre d'habitat.

Chapitre 4 ▶ l'articulation entre urbanisme et mobilités

- Nécessité de développer l'intermodalité.
- Les prescriptions se rapportant à la mobilité des handicapés dans la ville doivent être rappelées avec force.

Chapitre 5 ▶ la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville

- Proposition pour que les PLU soient systématiquement accompagnés d'un règlement de publicité, surtout pour les communes importantes.

Chapitre 6 ▶ les risques

- Compte tenu de nouveaux projets urbains, nécessité de mettre en cohérence le PPRI¹³.
- Analyser la pertinence des enjeux urbains au regard des PPRI.
- Importance de tenir compte des risques atmosphériques.
- Définir quelle doit être la politique de réserve en matière d'eau.
- Au même titre que les collectivités doivent s'engager, en matière d'approvisionnement en eau, dans la recherche de solutions de substitution aux prélèvements dans les nappes souterraines, le Codev recommande la mise en place de réseaux d'adduction d'eau mixte (eau potable/eau de pluie) au niveau des futures constructions et en fonction des usages de l'eau.
- Clarifier les modalités de traitement des boues.

Chapitre 7 ▶ les politiques sectorielles

L'habitat

- Nécessité de travailler sur une approche transversale habitat/mixité/déplacements/services.

Les transports et déplacements

- Préciser ce qui est entendu par « organiser les rabattements ».
- Organiser une desserte performante des territoires de développement.
- Renforcer les transports collectifs là où l'urbanisation est la plus intense.

Les activités économiques

L'équipement commercial

- Le Codev a réalisé une réflexion sur la thématique commerce sous deux angles : l'attractivité commerciale et l'urbanisme commercial. Les recommandations faites dans ce rapport viennent alimenter le DOO.
- Le DOO doit être systématiquement accompagné d'un DAC¹⁴.

Les zones d'activités

- Préciser les règles et assouplir les modalités d'utilisation temporaire des terrains en attendant la réalisation de projets (de type zones commerciales).

Chapitre 8 ▶ les grands projets d'équipements et de services

- Le volet Numérique est à développer, car il constitue un enjeu majeur pour le territoire.
- Faire apparaître l'Aérodrome du Pays de Montbéliard comme un outil au service de l'attractivité.

¹³ PPRI : Plan de Prévention des Risques d'inondation

¹⁴ DAC : Document d'Aménagement Commercial



LES EXEMPLES DE PROPOSITIONS DU CODEV INTÉGRÉES AU SCOT NORD-DOUBS

**INSISTER SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.**

**QUE CHAQUE ÉLABORATION
DE PLU SOIT ACCOMPAGNÉE
DE L'ÉLABORATION
D'UN RÈGLEMENT
DE PUBLICITÉ.**

**FAVORISER
LA RÉVISION DES PPRI.**

**ORGANISER
LE CO-VOITURAGE.**

**FAIRE APPARAÎTRE L'AÉRODROME
DU PAYS DE MONTBÉLIARD COMME
UN OUTIL AU SERVICE
DE L'ATTRACTIVITÉ.**

LES POINTS DE VIGILANCE

• METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE FAVORABLE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

« À l'échelle du SCoT, la production de nouveaux logements doit se faire à hauteur de 60% au minimum par densification ou mutation du tissu urbain.

Les friches ou sites dégradés (...) sont réaménagés prioritairement pour de l'habitat, des commerces, des services, des équipements ou des parcs urbains.

Les espaces délaissés les plus éloignés des centres sont quant à eux destinés à des reconversions économiques.

Cibler les terrains les plus stratégiques pour conduire des opérations structurantes de densification et de mutation du tissu urbain et estimer leurs capacités d'accueil ainsi que leur faisabilité dans le temps.

Un suivi permanent du devenir et de l'évolution de ces espaces est mis en place, notamment afin de préparer l'analyse des résultats de l'application du SCoT à réaliser 6 ans au plus tard après son approbation. » (DOO)

• RENDRE VISIBLE UNE OFFRE DE SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SCOT

« Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, au sein des espaces de centralité, (...), garantissent leur multifonctionnalité en y encourageant l'implantation des professions médicales, paramédicales et de santé, (...) » (DOO)

• MANQUE D'UNE RÉELLE STRATÉGIE INTERCOMMUNALE EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS COLLECTIFS (ÉDUCATION, CULTURE, SPORTS, LOISIRS, ETC)

« Dans une perspective actuelle de stabilisation démographique, l'objectif est de ne pas déstabiliser davantage les équilibres résultant de la répartition des équipements sur le territoire. Le défi est de parvenir à maintenir, dans chaque commune, un niveau de population suffisant pour assurer une pérennité de cette offre d'équipements et de services.

L'armature urbaine proposée par le SCoT a donc pour objectif de traduire ces équilibres territoriaux. » (DOO)

• INSUFFISANTE MISE EN AVANT DU TOURISME COMME AXE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

« Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux identifient les sites prioritaires à valoriser pour promouvoir le développement touristique du territoire. Ils fixent les orientations ou les règles permettant de garantir la qualité architecturale et paysagère des projets pouvant s'y développer ainsi que celles des aménagements nécessaires à leur mise en valeur. » (DOO)

• PROBLÉMATIQUE DE L'EAU POTABLE

« Les collectivités compétentes doivent justifier dans leur document d'urbanisme, pour toute urbanisation future, de la disponibilité de la ressource en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif. » (DOO)



CONCLUSION

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs a invité le Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération (Codev) à exprimer son point de vue à chacune des étapes du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Codev remercie les Élu(e)s de cette initiative qui contribue à l'exercice de la démocratie participative sur notre territoire et répond à la vocation même de l'instance d'intelligence collective.

Par ses avis, le Codev a souhaité apporter une vision complémentaire de celles des Élu(e)s et des experts, exprimant les attentes de citoyens du Nord Franche-Comté quant à l'évolution de leur espace de vie dans les 10 ou 15 ans à venir.

Outre l'examen des documents fournis par le Syndicat Mixte et l'Agence d'Urbanisme, ce travail s'est fondé sur l'état des lieux perçu par les citoyens (expertise d'usage), membres de la commission de concertation du Codev.

Ils ont affiché, tout au long de la réflexion une ambition économique, sociale et environnementale de développement pour leur territoire.

Sur le plan général, le Codev insiste sur la nécessité d'affirmer une ambition qualitative et une vision prospective dans le SCoT de l'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Une vision ambitieuse paraît nécessaire pour l'Agglomération et plus largement le Pôle Métropolitain au-delà de l'encadrement des documents de planification, sectoriels ou territoriaux et des futurs projets. Elle donnera du sens à l'action urbaine et mettra en convergence les stratégies des différents acteurs, publics et privés, qui œuvrent à la transformation du territoire.

Enfin, le Conseil de Développement tient à remercier les membres de la commission pour leur assiduité et état d'esprit collectif ainsi que les Élu(e)s et l'Agence d'Urbanisme pour leur disponibilité et la qualité des échanges ayant nourri la réflexion de la commission.

Phase reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue du 2^{ème} arrêt du projet

- **27 mars 2019** : Restitution/échanges sur les travaux menés par les élus au 1^{er} trimestre 2019 sur le 1^{er} projet de SCoT arrêté.
- **10 juillet 2019** : Présentation/échanges sur le projet de SCoT amendé suite aux préconisations faites par l'État et tenant compte de l'avis supplétif de la commission (27 mars 2019).

Extraits du compte-rendu de la commission du 27 mars 2019 : Préconisations du CODEV et éléments à retenir :



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

COMMISSION

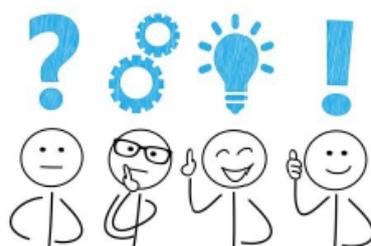
SCoT ND – AVIS SUPPLÉTIF

COMPTE-RENDU N°14

**Mercredi 27 mars 2019 - 18 h - salle Bouloche ou salle du Conseil
Siège de Pays de Montbéliard Agglomération**

Ordre du jour

I. Présentation générale du SCoT modifié - Jean-Louis NORIS, Vice-président "SCoT et Urbanisme" à PMA et Charles BERGOUNIOUX, Directeur de l'ADU.....	2
II. Présentation détaillée par atelier et échanges.....	3
1. Atelier "Environnement".....	3
2. Atelier "Activités économiques".....	4
3. Atelier "Activités habitat".....	5
4. Atelier "Gestion de l'espace".....	6
5. La question d'un inter-SCoT ou de la nécessité d'un SCoT Nord Franche-Comté.....	9
6. Question diverses.....	10
7. Les préconisations du Codev.....	10
8. Échéancier.....	12



7. Les préconisations du Codev

EN RÉSUMÉ

- Privilégier une densification des centres bourgs mixant habitat, commerces, entreprises et organiser la mobilité en conséquence (dont mobilité verte).
- Densifier les zones économiques existantes proches des voies de communication actuelles et/ou souhaitées ; et utiliser les terrains disponibles (dont friches).
- Relativiser le gisement de dents creuses à la réalité des réseaux et équipements actuels (et de leur capacité) ainsi que des accès existants.
- Moduler les objectifs de construction à la pyramide des âges et aux services de la commune (dont transports en commun).
- Trouver un juste équilibre dans la densification.
- Instaurer une taille maximale de la parcelle.

À RETENIR

Plusieurs enjeux ont déjà été mentionnés dans la contribution initiale du Codev sur le SCoT ND. Indépendamment des besoins en matière d'équilibre social de l'habitat (*infra*), il s'agira notamment pour le territoire :

→ De poursuivre les politiques qui sont de nature à requalifier le bâti existant. Si le rôle du SCoT peut paraître limité à cet égard, la gouvernance et le pilotage d'actions à l'échelle SCoT consolidera et favorisera ces politiques. La requalification du bâti permet notamment :

- * d'enrayer la (trop) forte vacance notamment celle des logements anciens,
- * de limiter la consommation foncière,
- * de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Cette requalification devra également tenir compte de la morphologie du bâti existant et du respect du patrimoine.

→ De maintenir une offre résidentielle importante au sein des pôles de l'armature urbaine du SCoT. Même si chaque commune du SCoT est amenée à participer à la production de logements, seule une offre polarisée (communes les mieux équipées et les mieux desservies) contribue à permettre aux ménages de vivre « en proximité » avec leur pôle d'emploi, la présence de services et commerces... Cette polarisation et cette proximité sont de nature à s'inscrire dans le parcours résidentiel, notamment auprès de certains ménages, comme les personnes âgées, les ménages plus défavorisés....

→ De poursuivre la diversité de l'habitat pour assurer et maintenir la mixité sociale en l'adaptant aux itinéraires résidentiels qu'il s'agisse de logements pour les jeunes ménages, de logements aidés en accession ou location sociale, pour les personnes âgées ou celles ayant un emploi à proximité.

→ La diversité des logements appelle aussi la promotion de nouvelles formes d'habiter qui concilient notamment cadre de vie, qualité de l'habitat, performances énergétiques, optimisation du foncier, déplacements et prix...

→ Poursuivre les efforts en matière de consommation foncière. Une forte densification doit se poursuivre même s'il convient néanmoins de pouvoir en anticiper les difficultés : surdensité, dysfonctionnements à l'échelle des quartiers, accessibilités et stationnements...

L'optimisation des espaces à vocation d'activité est au cœur des politiques économiques du territoire. Ces politiques doivent intégrer la question de rééquilibrage entre le développement de l'emploi en tissu urbain et en zones périphériques, impliquant une meilleure maîtrise du foncier dédié aux zones d'activités.

* densifier les zones économiques existantes et utiliser les terrains disponibles (dont friches).

* privilégier une densification des centres bourgs mixant habitat, commerces, entreprises et organiser la mobilité en conséquence.

Retours du CODEV sur le projet de SCoT amendé suite aux préconisations faites par l'État et tenant compte de l'avis supplétif de la commission (27 mars 2019) :



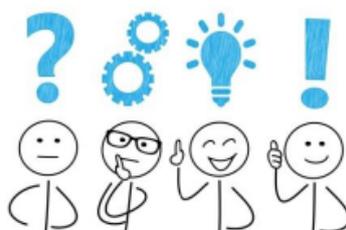
COMMISSION SCoT ND – PRESENTATION DE LA NOUVELLE MOUTURE DU SCoT

COMPTE-RENDU N°15

Mercredi 10 juillet 2019 - 18 h – salle du Conseil
Siège de Pays de Montbéliard Agglomération

Ordre du jour

- I. Présentation du SCoT amendé - Jean-Louis NORIS, Vice-président "SCoT et Urbanisme" à PMA et Charles BERGOUNIOUX, Directeur de l'ADU..... 2
- II. Échanges 3
 - 1. L'armature urbaine 3
 - 2. L'armature économique..... 3
 - 3. Les objectifs de maîtrise de la consommation d'espace..... 4



Expression du CODEV sur le projet de SCoT amendé :

- Poursuivre les politiques de nature à requalifier le bâti existant.
- Polariser l'offre résidentielle.
- Poursuivre la diversité de l'habitat pour assurer et maintenir la mixité sociale.
- Poursuivre les efforts en matière de consommation foncière, favoriser une densification raisonnée.
- Rééquilibrer le développement de l'emploi en tissu urbain et en zones périphériques : densifier les zones économiques existantes et utiliser les terrains disponibles (y compris les friches), privilégier une densification et une mixité des fonctions dans les centres bourgs et organiser la mobilité en conséquence.

En conclusion :

Les contributions du CODEV ont permis d'enrichir les travaux des élus dans leur pilotage de l'élaboration du SCoT Nord Doubs. En effet, la concertation mise en place pour ce projet de territoire s'est en grande partie appuyée, et ce pendant plus de quatre ans, sur les capacités du CODEV à réunir des acteurs de tous horizons pour structurer **une réflexion collective**.

2.6 Réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

5 réunions avec les Personnes Publiques Associées : services de l'État, Chambre d'Agriculture, Région, etc.

2.6.1 Le 08 juillet 2015 | Présentation du diagnostic territorial

La réunion s'est tenue le 08 juillet 2015 à 10 h en Salle Tuefferd de PMA.

Les grandes conclusions du diagnostic territorial ont été présentées aux partenaires associés.

2.6.2 Le 28 avril 2016 | Présentation du PADD

La réunion s'est tenue le 28 avril 2016 à 14 h 30 en Salle Bouloche de PMA.

Les trois grandes ambitions du PADD du SCoT Nord Doubs ont été exposées aux partenaires associés :

1. **Axe 1 : Mieux coopérer avec les territoires à une échelle plus large.**
2. **Axe 2 : Mieux vivre dans le Nord Doubs.**
3. **Axe 3 : Révéler, embellir et préserver les identités du Nord Doubs.**

2.6.3 Le 26 septembre 2017 | Présentation du DOO et synthèse globale du SCoT Nord Doubs

La réunion s'est tenue le 26 septembre 2017 à 14 h 30 en Salle Tuefferd de PMA (cf. photo ci-dessous).

Les prescriptions du DOO ont été présentées ainsi qu'une synthèse globale du SCoT Nord Doubs, avant l'arrêt du projet.



Source : ADU

Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue du 2^{ème} arrêt du projet :

2.6.4 Le 28 mars 2019 | Présentation du PADD, actualisation du diagnostic territorial et reprise du DOO

La réunion s'est tenue le 28 mars 2019 à 10 h en Salle Bouulloche de PMA (cf. photo ci-dessous).

Dans le cadre de la reprise des travaux d'élaboration du SCoT Nord Doubs, suite aux premiers arbitrages de la commission de PMA pilote du projet, un état d'avancement de la démarche a été présenté aux partenaires associés sur les principaux acquis issus de l'actualisation du diagnostic.

Pour rappel, ceux-ci concernent tout particulièrement **l'organisation des zones d'activités économiques, la diminution des objectifs de production de logements** ou encore **la réduction des besoins d'extension urbaine**.

Au cours de cette instance, les acteurs ont salué :

1. la dynamique engagée pour leur association aux réflexions des élus,
2. les travaux menés pour actualiser et approfondir le diagnostic territorial, visant à préciser les besoins de développement s'exprimant dans le Nord Doubs,
3. l'orientation ainsi donnée à ces travaux pour aboutir à un projet plus vertueux.



Source : ADU

2.6.5 Le 11 juillet 2019 | Présentation du DOO et synthèse globale du projet de SCoT

La réunion s'est tenue le 11 juillet 2019 à 10 h en Salle Bouloche de PMA.

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'élaboration du SCoT Nord Doubs ont été exposés aux partenaires associés :

- les acquis issus des travaux de concertation menés au 1^{er} semestre,
- les amendements apportés par les élus sur le DOO du futur projet de SCoT.

Au cours de cette instance, les acteurs ont notamment souligné :

1. la bonne prise en compte des avis formulés sur le 1^{er} projet de SCoT,
2. la pertinence de la réflexion stratégique collective sur l'aménagement du territoire de PMA, mais des justifications des objectifs qui restent à étayer,
3. l'insuffisante considération du volet commercial qui aurait pu bénéficier au DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) et la nécessité de mettre en place un suivi,
4. la persistance d'interrogations sur la possibilité d'apprécier la compatibilité des documents d'urbanisme communaux,
5. la portée prescriptive du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) à anticiper : **notamment l'objectif de 0 artificialisation nette des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) à l'horizon 2050,**
6. la bonne prise en compte des espaces agricoles mais des formulations contradictoires concernant la protection de ces espaces.

Sur le fondement de ces remarques, la commission de PMA pilote du SCoT a ainsi procédé aux derniers arbitrages pour aboutir au projet de SCoT arrêté en Conseil Communautaire du 22 novembre 2019.

2.7 Réunions avec d'autres acteurs du territoire

Cette concertation est complémentaire de l'association des différentes personnes publiques qui ont été invitées aux groupes de travail partenariaux mis en place pour l'élaboration du SCoT. Ces groupes de travail ont été élargis en tant que de besoin à d'autres acteurs.

2 réunions avec les acteurs commerciaux

La CCI, qui est un acteur important dans l'élaboration du SCoT Nord Doubs, a été associée jusqu'à la fin de la démarche. Les locaux de la CCI de Montbéliard ont été le lieu des débats des deux rencontres suivantes :

- **06 juin 2016** : Exposé de M. Niggli (Vice-Président en charge du SCoT de l'ex-SMScoT ND) et de M. Lestoux (du cabinet « Lestoux & Associés ») **relatif au diagnostic « commerce » du SCoT.**
- **15 juin 2017** : Présentation par M. Noris (Président délégué de la Commission n°9 «SCoT et urbanisme») et par M. Lestoux (cf photo ci-dessous) du PADD, et notamment l'articulation de l'ensemble des thématiques de développement (logement, économie, environnement, déplacements, équipements et services, etc.).

Réunion avec les acteurs commerciaux – 15 juin 2017



- M. Lestoux a expliqué qu'aujourd'hui, le commerce faisait face à 2 défis :
 - **1^{er} défi** : renforcer le commerce territorial face au commerce digital. Par exemple, au niveau de la consommation (hors alimentaire) des ménages de PMA 72, internet arrive devant le Territoire de Belfort au niveau du lieu d'achat.
 - **2nd défi** : l'offre en m² commerciaux étant aujourd'hui supérieure à la demande, c'est dans la capacité à se différencier que les commerces seront gagnants, par exemple par l'aménagement des espaces publics ou par la présence d'enseignes différenciantes.

Concernant spécifiquement l'augmentation des m² commerciaux :

En France, les m² commerciaux augmentent 6 à 7 fois plus vite que la population. A horizon 2025, 25 millions de m² de friches commerciales sont estimés à l'échelle nationale si tous les projets prévus aujourd'hui se concrétisent.

Depuis 2008, la vacance commerciale a augmenté de 1% chaque année, ce qui donne aujourd'hui le chiffre de 15% de vacance dans les centres de villes moyennes à l'échelle nationale.

Sur le SCOT Nord-Doubs :

- Il y a environ 10.000 m² de friches commerciales.
- Les zones commerciales périphériques ont une occupation du sol répartie comme suit : 23% d'espaces bâtis, 2% d'espaces végétalisés et 75% pour du stationnement et de la voirie. Pour M. Lestoux, les 2% d'espaces végétalisés sont un des taux les plus bas qu'il ait rencontré en France aujourd'hui.
 - **En tenant compte de tous ces paramètres, une dizaine de priorités proposées spécifiquement sur le commerce dans le cadre des groupes de travail du SCOT ont été hiérarchisées par les acteurs commerciaux (cf. document référencé ci-dessous).**



**Hierarchisation des
10 axes suite au vote**

COMMERCE - DAAC

10 axes de réflexion pour le DOO & le DAAC 8

<p>1/ Améliorer l'attractivité du territoire auprès des enseignes différenciantes manquantes par des espaces commerciaux à meilleure image. 9 votes</p> <p>2/ Conforter la centralité d'agglomération (centre-ville de Montbéliard) et la raccorder aux espaces de flux existants. 6 votes</p> <p>3/ Limiter, voire interdire le commerce sur les espaces d'activités non commerciaux. 5 votes</p> <p>4/ Interdire l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones commerciales pour promouvoir un développement du commerce par diversification et requalification des zones existantes. 5 votes</p> <p>5/ Réconcilier implantations commerciales en centralité et implantation des services publics et privés non marchands. 4 votes</p>	<p>6/ Maîtriser le commerce de flux sur l'agglomération pour éviter de déstructurer les polarités de centralité (centres-villes, pôles de quartier, coeur de quartier ANRU,...). 4 votes</p> <p>7/ Entamer une rupture qualitative en permettant l'ouverture de droits à construire en contrepartie d'une amélioration qualitative des espaces commerciaux. 0 votes</p> <p>8/ Autoriser le commerce de flux lorsqu'il permet, en milieu rural, de conserver une offre commerciale de base indispensable. Il s'agira de l'autoriser lorsque le centre-bourg concerné n'est pas irrigué par des flux routiers suffisants et lorsqu'il s'accompagnera d'une mixité de fonctions (commerce / services / habitat). 0 votes</p> <p>9/ Intégrer à la réflexion l'idée d'autostadt autour des activités marquantes Peugeot / Sbarro / concurrence automobile. 0 votes</p> <p>10/ Développer le commerce sur les espaces urbains desservis par les transports en commun avec les aires de co-voiturage. 1 vote contre</p>
--	--

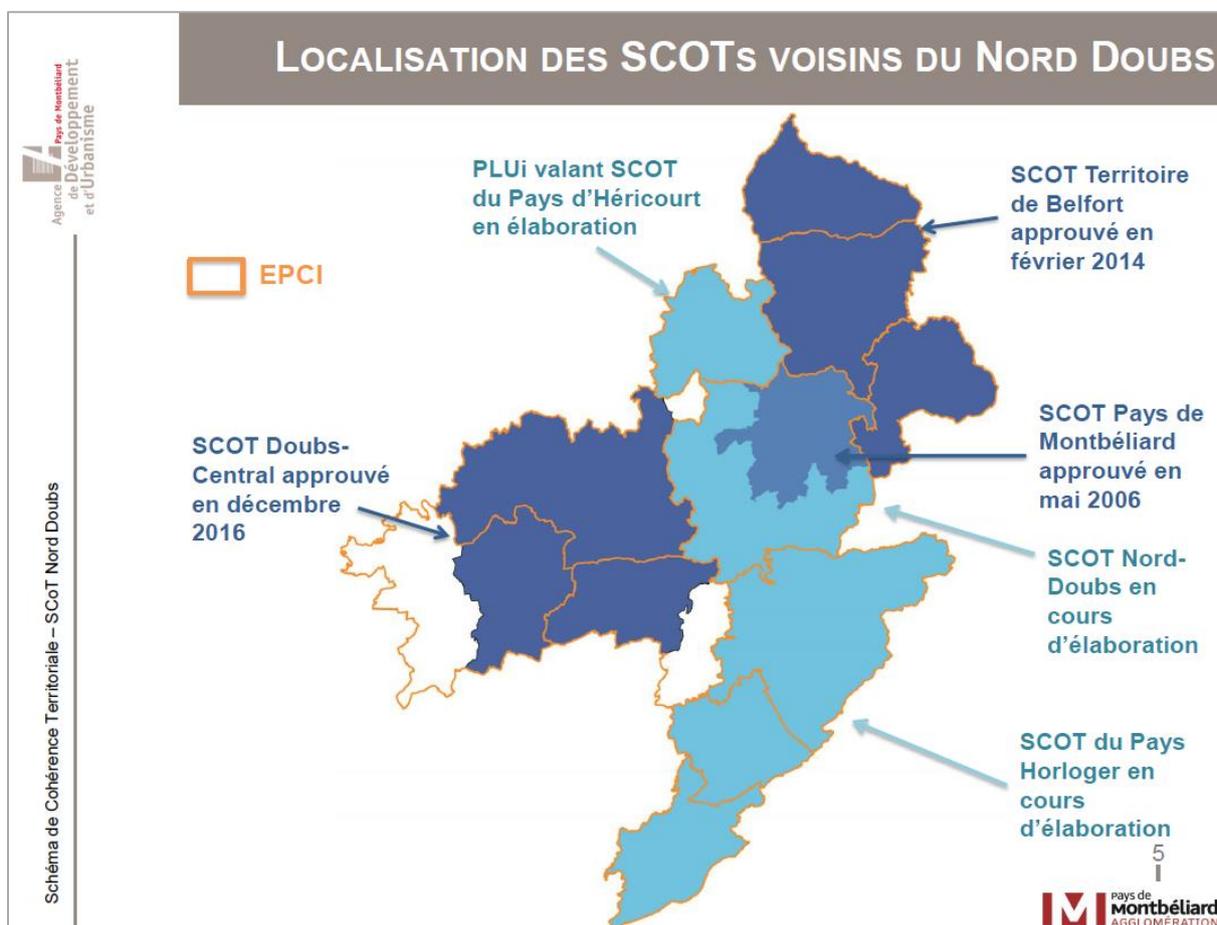
cibles & stratégies

SCoT Nord Doubs – Quel contenu & quelle forme pour le commerce du SCOT? 

15 juin 2017

1 rencontre avec les SCOT voisins

- **12 octobre 2017** : Rencontre InterSCoT dans les locaux de PMA.
Echanges de bonnes pratiques pour élaborer une Trame Verte et Bleue (TVB) dans un SCoT, et pour la mettre en œuvre dans les PLUs.



Environ 130 rencontres avec les maires de PMA

L'élaboration du SCoT a intégré deux temps de partage approfondis avec l'ensemble des communes du SCoT, auxquelles il a été proposé une rencontre individuelle à deux reprises :

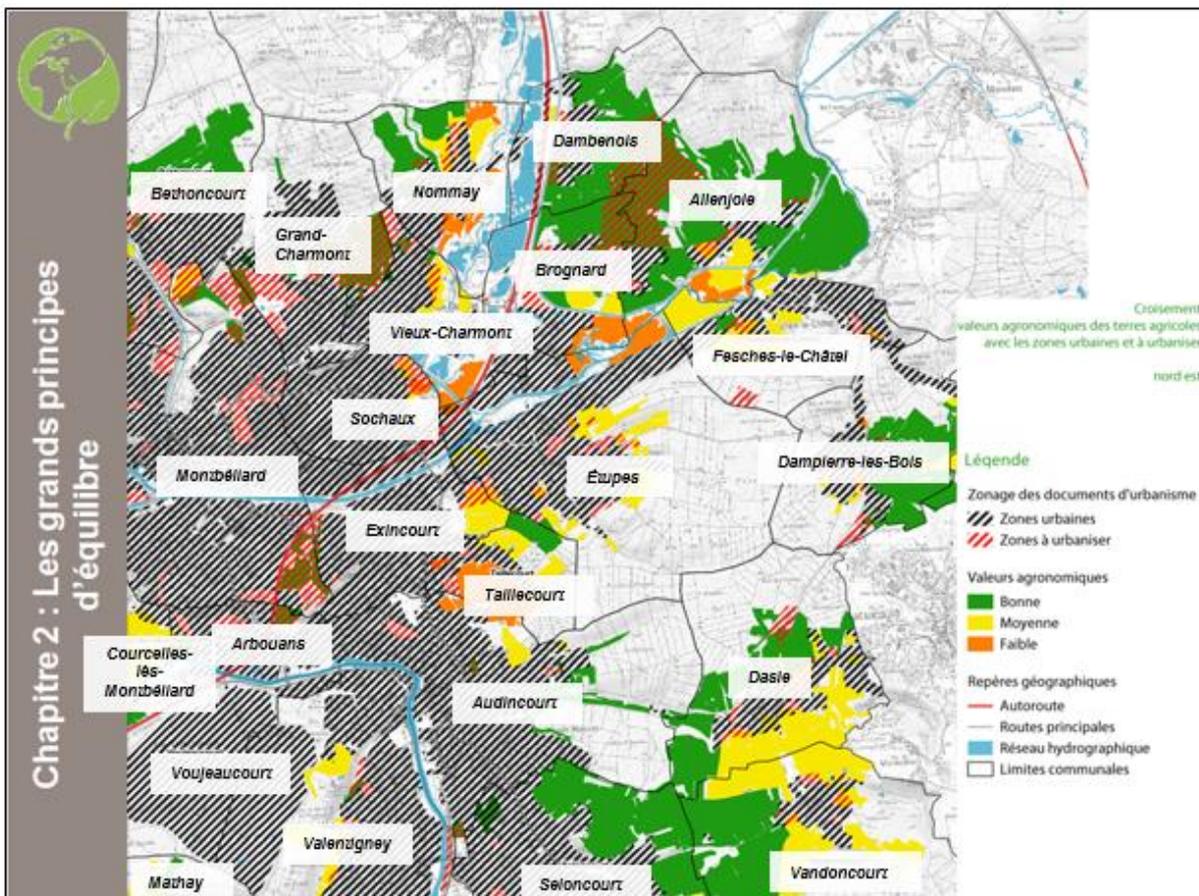
- En 2014, pour la construction du diagnostic, 60 communes sur 77 ont été rencontrées lors de ce premier cycle.
- En 2016, pour partager les premières propositions de prescriptions du DOO, 67 communes sur 72 rencontrées.

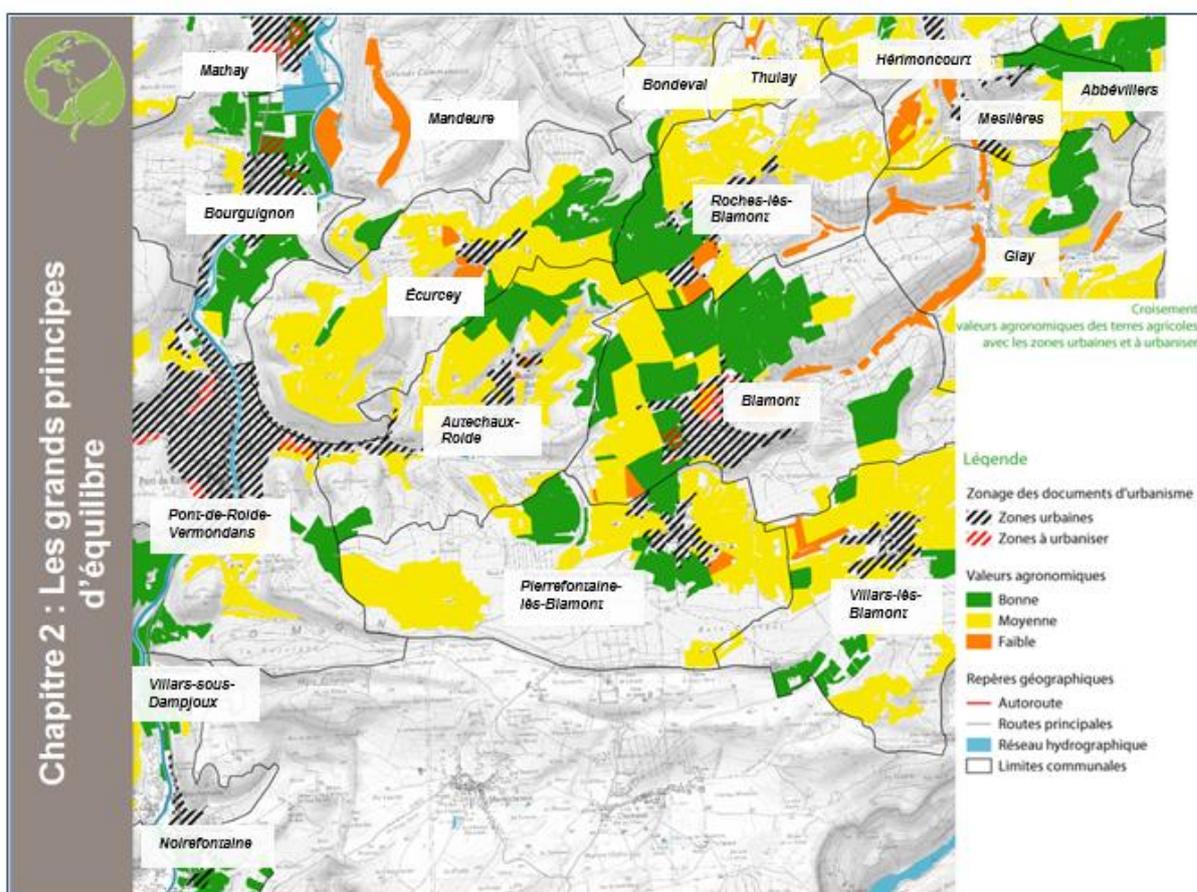
Les rencontres de 2016 ont permis de créer une adhésion importante des élus sur le projet. Le contenu global du SCoT a été apprécié car il s'agit d'un document d'objectifs et non de programmation. Et il est à souligner que certains élus avaient pris en compte les premiers échanges de 2014 pour élaborer leur document d'urbanisme afin d'être le plus compatible possible avec le projet de SCoT.



Commission environnement Préserver les espaces nécessaires à l'agriculture et à la sylviculture

- Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux précisent le diagnostic de la valeur agronomique des terres agricoles proposé par le SCoT, tout en intégrant la valeur technique des terres agricoles, permettant aux exploitations de fonctionner.
- Les terres agricoles de bonne valeur agronomique ou technique sont protégées dans les documents d'urbanisme et leur vocation agricole est strictement maintenue. Toute urbanisation y est interdite à l'exception :
 - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et à la mise en valeur des ressources naturelles,
 - des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif à condition qu'ils ne nuisent pas à l'activité agricole ou ne remettent pas en cause sa pérennité.





Reprise des travaux d'élaboration du SCoT en vue du 2^{ème} arrêt du projet :

1 réunion avec l'association « Vergers Vivants » - (Association de défense de l'environnement à Vandoncourt)

L'association « **Vergers Vivants** » a été mandatée par PMA pour **élaborer un inventaire des vergers sur la période de 2005-2011 sur l'ensemble du territoire de PMA 29 communes.**

Ces éléments ont servi à élaborer « la trame vergers » utilisée pour la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT. Les zones vergers font ainsi partie des corridors écologiques identifiés. Cependant, ces données ne sont pas exhaustives sur l'ensemble du périmètre du SCoT Nord Doubs.

Depuis, un repérage par photo-interprétation a été réalisé par « Vergers Vivants » sur les 72 communes de PMA d'après la photographie aérienne 2017 et des inventaires partiels ont été réalisés sur le terrain durant l'été 2019 pour compléter les informations sur les 43 nouvelles communes de PMA.



Source : Site internet « Vergers Vivants »

- **14 juin 2019** : Réunion avec l'association « **Vergers Vivants** » dans les locaux de l'ADU. (NB : **La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté (LPO FC)** a également participé à cette rencontre. Celle-ci travaille en collaboration avec « Vergers Vivants » sur le programme Interreg Franco-Suisse (= un projet transfrontalier de valorisation économique, sociale et environnementale des vergers haute tige)).

➤ **Objet de la rencontre :**

Echanges autour de la prise en compte des vergers dans le SCoT et plus particulièrement de la définition de « la trame vergers », des données disponibles sur les vergers de PMA et de l'articulation du futur projet de SCoT avec les documents d'urbanisme locaux.

➤ **Suites données à cette rencontre :**

- Compléments apportés à la prescription du DOO = reformulations, éléments supplémentaires.
- Transmission de données vergers issues de la photointerprétation.
 - Les informations complémentaires transmises par « Vergers Vivants » n'étant pas suffisamment adossées par un recensement de terrain, elles n'ont pu être intégrées à la TVB.
 - La prescription du DOO demande aux documents d'urbanisme locaux de préciser et compléter l'inventaire des vergers.



Source : ADU - Auteur : Claude NARDIN

10 ateliers associant élus et techniciens de PMA, Services de l'État, Chambre d'Agriculture et Chambre de Commerce et d'Industrie

- **22 octobre 2018** : Séance collective de partage sur la 1^{ère} version du projet de SCoT Nord Doubs arrêté, à destination principalement des 47 élus inscrits aux ateliers thématiques pour y aborder le contenu et les enjeux du SCoT.

Cette rencontre a permis à la trentaine d'élus présents de disposer d'un même niveau d'information sur le 1^{er} projet de SCoT Nord Doubs arrêté, avant d'entamer un travail en ateliers thématiques, définis comme suit :

- Atelier n°1 : « Environnement ».
- Atelier n°2 : « Économie ».
- Atelier n°3 : « Habitat ».
- Atelier n°4 : « Gestion de l'espace ».

Séance d'acculturation du 1^{er} projet de SCoT Nord Doubs – 22 octobre 2018

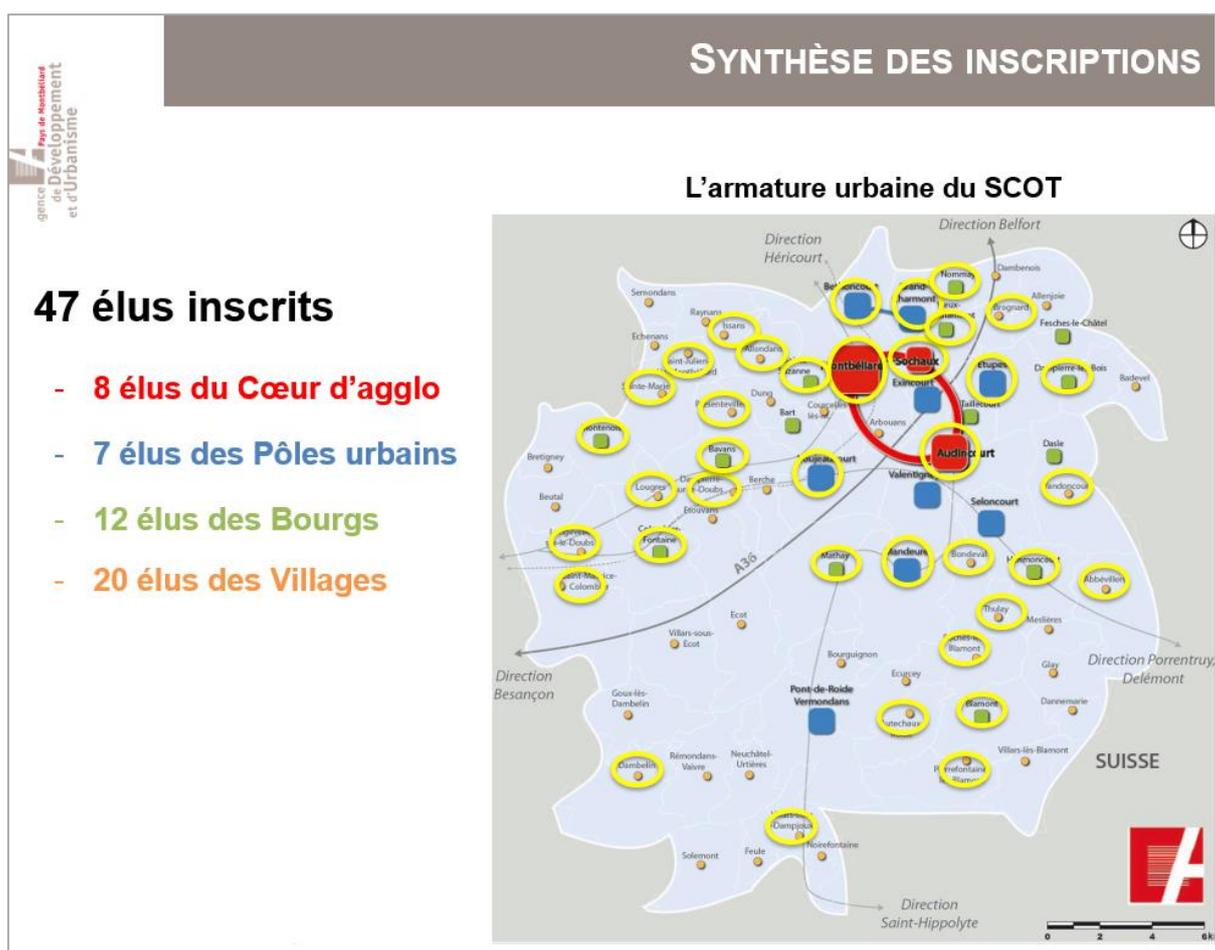


Source : ADU

Il est important de souligner la forte mobilisation des élus de PMA lors des inscriptions aux ateliers thématiques dans le cadre de la reprise des travaux du SCoT Nord Doubs.

Pour information :

- Lors des inscriptions, les élus devaient préciser leur ordre de préférence entre les 4 ateliers proposés.
- PMA et l'ADU ont recueilli l'ensemble des demandes et ont procédé à la composition des ateliers en fonction **des 3 critères suivants** :
 1. **La représentation des élus au sein des commissions de PMA** et leur proximité vis-à-vis des thématiques proposées dans chaque atelier (ex : Commission 7 de PMA « Rénovation urbaine et politique du logement » -> Atelier n°3 « Habitat »).
 2. **L'analyse des ateliers préférentiels retenus par les élus** lors de leur inscription, des pôles urbains jusqu'aux villages afin que **l'ensemble des polarités de l'armature urbaine du SCoT soit représenté**.
 3. **La garantie d'une répartition aussi équilibrée que possible des territoires au sein de chaque atelier**.
- Compte-tenu de ces critères, tous les élus se sont inscrits dans le 1er ou le 2ème atelier de leur choix.



- **19 - 20 / 26 - 27 novembre 2018** : 1^{ère} série des 4 ateliers thématiques du SCoT Nord Doubs et définis comme suit :
 - Atelier n°1 : « Environnement ».
 - Atelier n°2 : « Économie ».
 - Atelier n°3 : « Habitat ».
 - Atelier n°4 : « Gestion de l'espace ».

Objet : Une meilleure appréciation des besoins de développement nécessaire pour justifier les choix du projet.

Les ateliers ont associé les élus, qui s'étaient inscrits préalablement, les personnes publiques concernées par la thématique, PMA et l'ADU.

Ces instances de travail ont permis d'évaluer les conséquences de l'actualisation du diagnostic sur les orientations du 1^{er} projet de SCoT et d'échanger sur les principales questions relatives à la thématique concernée.

Atelier Environnement – 19 nov. 2018



Atelier Économie – 20 nov. 2018



Atelier Habitat – 26 nov. 2018



Atelier Gestion de l'espace – 27 nov. 2018



Source : ADU

- 15 - 16 / 29 - 30 avril 2019 : 2ème série des 4 ateliers thématiques du SCoT Nord Doubs et définis comme suit :
 - Atelier n°1 : « Environnement ».
 - Atelier n°2 : « Économie ».
 - Atelier n°3 : « Habitat ».
 - Atelier n°4 : « Gestion de l'espace ».

Objet : Une déclinaison plus précise et cohérente des prescriptions du DOO.

A l'image de la 1^{ère} série d'ateliers, ces instances de travail ont associé les élus qui s'étaient inscrits préalablement, les personnes publiques concernées par la thématique, PMA et l'ADU.

Les ateliers ont permis d'affiner les orientations issues de chaque thématique concernée et de travailler à définir des propositions nouvelles de prescriptions à intégrer au DOO.

Atelier Environnement – 15 avril 2019



Atelier Habitat – 16 avril 2019



Atelier Économie – 29 avril 2019



Atelier Gestion de l'espace – 30 avril 2019



Source : ADU

- **09 juillet 2019** : Atelier de synthèse sur les acquis des travaux menés au 1^{er} semestre 2019 et sur les propositions d'amendement du DOO.



(Source : ADU)

En conclusion :

La synthèse des travaux menés en ateliers thématiques a été partagée avec la commission de PMA pilote du projet et a permis aux élus membres de cette commission d'effectuer les arbitrages nécessaires **pour aboutir au projet de SCoT arrêté en Conseil Communautaire du 22 novembre 2019.**

Environ 70 rencontres complémentaires avec les maires de PMA dans le cadre des travaux réalisés pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Les élus et maires des 72 communes du SCoT ont été rencontrés :

- En 2018, pour consolider le diagnostic (71 communes sur 72).

Complémentaire, dans le cadre des travaux réalisés pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), les élus et maires de PMA ont été rencontrés pour un diagnostic foncier qui a permis de consolider le diagnostic territorial du SCoT concernant les potentiels de densification.

2.8 Consultation de la République et Canton du Jura

Compte tenu du caractère frontalier du périmètre du SCoT Nord Doubs avec la Suisse, et en application de l'article L. 131-10 du code de l'urbanisme, une consultation de la République et Canton du Jura a été effectuée « pour prendre en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes ».

2 rencontres avec le Canton du Jura organisées en 2015 et 2016

- **11 février 2016** : Réunion d'échanges sur le Plan Cantonal et les SCoT du Territoire de Belfort et du Nord Doubs dans les locaux de PMA.
- Cette réunion a été précédée d'un déplacement à Délémont.
- A noter également que les représentants de la République et Canton du Jura Suisse ont été invités à la rencontre, du 12 octobre 2017, organisée avec les SCoT voisins.

Le Plan Directeur Cantonal du Canton du Jura :



CONTEXTE LEGISLATIF

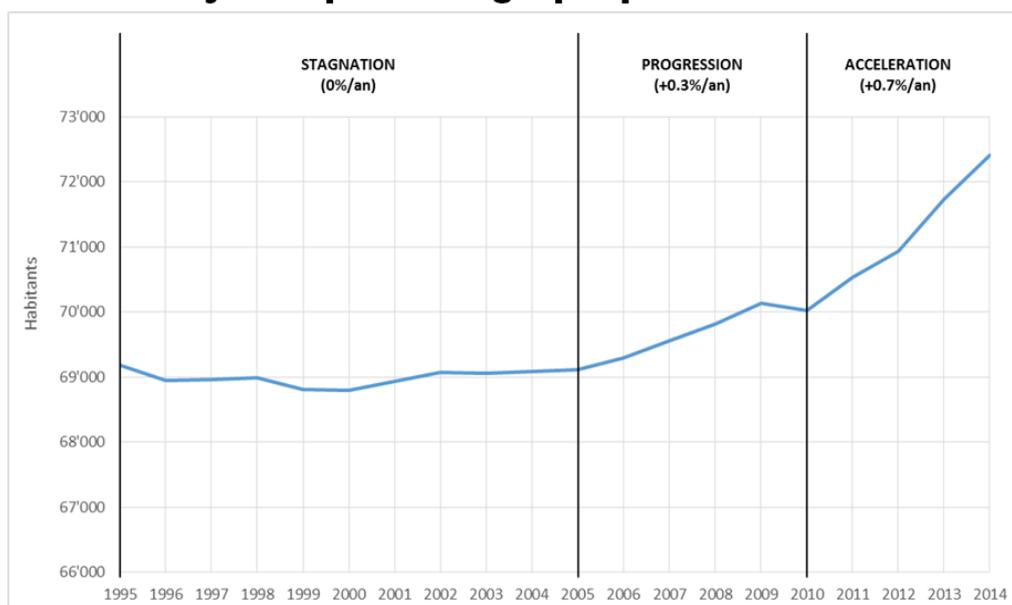
- **Réexaminer intégralement le plan directeur cantonal** (art. 9, al. 3 LAT)
 - Obligation de réexaminer le plan directeur tous les 10 ans

- **Entrée en vigueur de la LAT révisée au 1^{er} mai 2014**
 - Zones à bâtir définies selon les besoins prévisibles pour les 15 prochaines années (art. 15, al. 1 LAT)
 - Réduction des zones à bâtir surdimensionnées (art. 15, al. 2 LAT)

- **Accélérer la procédure de révision du plan directeur cantonal** (art. 38a LAT)
 - Révision en priorité des volets «Urbanisation» et «Mobilité»
 - Adaptation du volet «Urbanisation» dans les cinq ans, sous peine de voir le territoire cantonal figé dans sa configuration actuelle

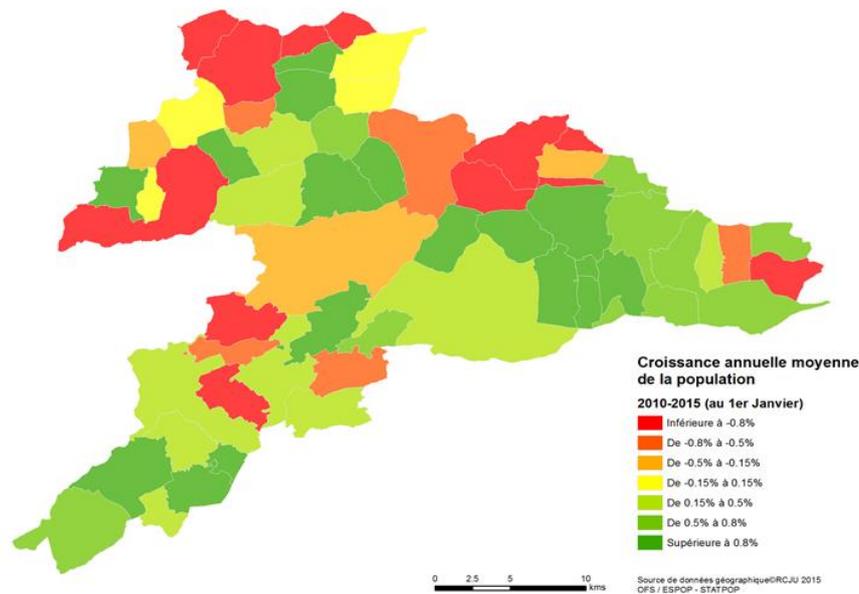
CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Une dynamique démographique forte



CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

De fortes disparités régionales



CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

De fortes disparités régionales



Pôles urbains : 96 % (+1 % / année)



Communes industrielles relais : 4 % (+0.2 % / année)



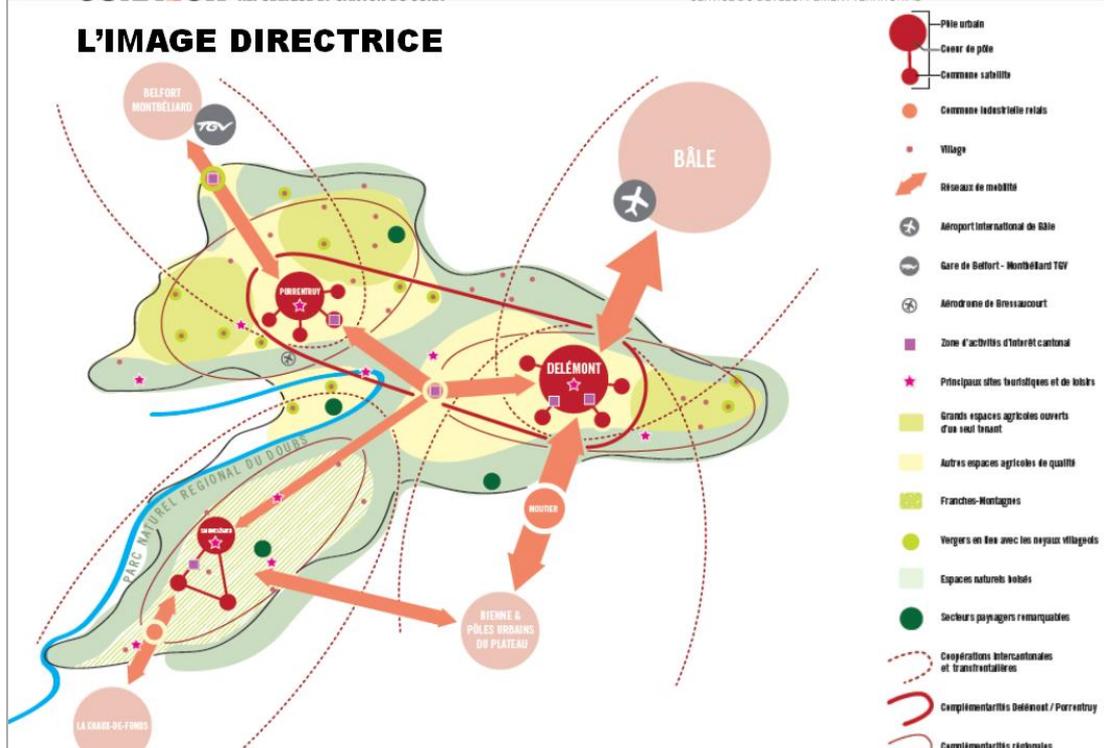
Villages : 0 % (-0.4 % / année)

LES DEFIS POUR L'AVENIR DU CANTON

- **Valoriser la position centrale du Canton**
 - Période charnière
 - Affirmation dans ses relations avec les territoires voisins
 - Valorisation de son positionnement stratégique
 - Ancrage de Delémont au sein du réseau des métropoles et des agglomérations suisses et françaises

- **Affirmer l'attractivité du Canton**
 - Croissance démographique importante depuis une décennie
 - Objectif 2030 : 80'000 habitants (+7'500 habitants)
 - Croissance des emplois plus rapide que la démographie
 - Objectif 2030 : ratio 0.5 emploi/habitant (+8'000 emplois)

L'IMAGE DIRECTRICE



LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT POUR 2030

Ancrer le développement territorial au sein des pôles urbains : Delémont, Porrentruy, Saignelégier

- Concentration du développement de l'urbanisation dans les pôles urbains
 - 60% du développement démographique à Delémont
 - 33% dans les pôles de Porrentruy et Saignelégier
 - Développement en priorité dans les secteurs stratégiques

- Mise en place des conditions-cadres pour accroître l'offre de services, de commerces et d'équipements publics dans les pôles urbains
 - A vocation régionale et cantonale dans les cœurs de pôle
 - De portée nationale et internationale à Delémont, point d'ancrage du réseau urbain jurassien

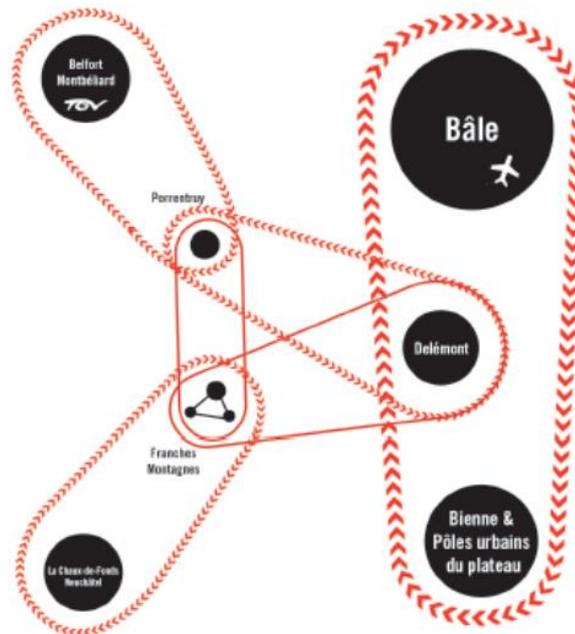
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT POUR 2030

Renforcer l'intensité des connexions vers l'extérieur du canton et entre les pôles urbains

- Renforcement des connexions du canton avec les régions voisines et avec l'offre (inter)nationale
 - Amélioration de la ligne du Jura (îlots de croisement)
 - Réouverture de la ligne Delle-Belfort
 - H18 Delémont-Bâle

- Organisation de la desserte ferroviaire dans une logique de RER Jura
 - Encourager la densification et la mixité aux abords des gares
 - Prévoir une organisation du réseau de bus qui permette un rabattement efficace vers les gares des pôles urbains et des communes industrielles relais,
 - Développer des réseaux de mobilité douce qui facilitent l'accès aux gares et aménager les abords des gares pour favoriser l'intermodalité (parking-relais voitures et vélos)

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT POUR 2030



CALENDRIER DU PROCESSUS DE REVISION

CONCEPTION DIRECTRICE

Mai – Juillet 2015
ELABORATION

Août – Novembre 2015
FORMALISATION

Décembre 2015 – Février 2016
CONSULTATION PUBLIQUE

Mars – Mai 2016
ACTUALISATION ET CONSULTATION INTERNE

Mai – Août 2016
DISCUSSION AU PARLEMENT

Août 2016
ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT

PLAN DIRECTEUR

Janvier – Octobre 2016
ELABORATION DES FICHES

Octobre – Novembre 2016
CONSULTATION INTERNE

Décembre 2016 – Février 2017
CONSULTATION PUBLIQUE
EXAMEN PREALABLE DE LA CONFEDERATION

Mars – Mai 2017
ACTUALISATION

Juin – Juillet 2017
ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT

Juillet – Décembre 2017
DISCUSSION ET RATIFICATION PAR LE
PARLEMENT

Janvier – Avril 2018
APPROBATION PAR LA CONFEDERATION

Mai 2018 : Entrée en vigueur

2.9 Annexes : Publicités par voie de presse

Revue de presse consacrée au SCoT Nord Doubs entre mai 2011 et mai 2019.

LE PAYS

3 1 MAI 2011

Belfort

Aménagement Un schéma en débat pour les dix ans à venir

Quelles politiques d'aménagement faut-il mettre en œuvre dans le Territoire de Belfort durant les dix prochaines années ? C'est à cette question que le Schéma de cohérence territoriale (Scot), en cours d'élaboration, tente de répondre.

L'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Territoire de Belfort est entrée hier soir dans une nouvelle phase. Après une année 2010 consacrée à un état des lieux et à la définition des enjeux en terme d'aménagement dans le département, le temps de la concertation a débuté. Une réunion était programmée hier soir avec les élus de la Communauté de communes du bassin de la Bourbeuse. D'autres rencontres avec tous les élus concernés suivront, ainsi que des réunions publiques ouvertes aux associations, aux habitants, aux chambres consulaires, aux organisations professionnelles...

Le Scot, établi en collaboration avec le conseil général, doit dessiner le cadre général à respecter pour les projets de développement dans les dix ans qui suivront son adoption. Il définira notamment des règles d'urbanisation et les besoins dans le domaine de la construction de logements. Le Scot se penchera aussi, par exemple, sur les infrastructures de transport ou sur le développement d'alternatives à l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens.

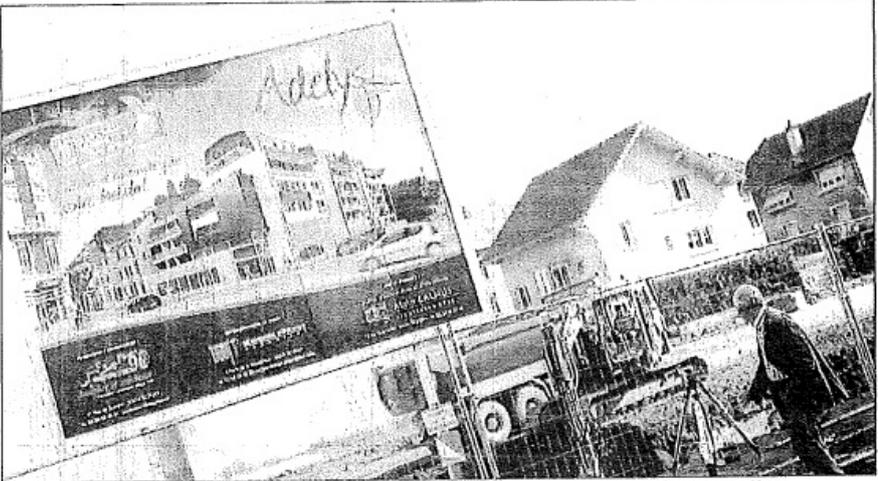
« Protéger un cadre de vie exceptionnel »

Il encadrera le développement économique ou commercial. En matière d'environnement, il veillera à « protéger un cadre de vie exceptionnel » et proposera la mise en place d'une trame écologique « pour mettre fin à la fragmentation des espaces naturels et agricoles ». « Ça sera le seul lieu de débat entre l'agglomération belfortaine et les autres intercommunalités du Territoire de Belfort, indique Étienne Butzbach, président de la CAB (Communauté d'agglomération belfortaine). La limite, c'est que le Scot est conçu dans un cadre départemental, alors que les enjeux sont indissociables de l'Aire urbaine. » Émile Géhant, président du Syndicat mixte du Scot, en est conscient : « Le Pays de Montbéliard a déjà fait le même travail. Il faudra rapidement qu'on s'accorde ensemble sur un inter-Scot et qu'on voit comment associer la Haute-Saône jusqu'à Lure, c'est-à-dire le secteur où de plus en plus de gens vont habiter. »

Avant d'en arriver là, le Territoire de Belfort doit d'abord finaliser l'adoption de son propre Scot. La précédente tentative, en 2006, avait échoué après avis défavorable des commissaires enquêteurs « pour cause de désintérêt de la population et des élus », rappelle Émile Géhant. Cette fois, la concertation menée cette année doit aboutir à la rédaction d'un « projet d'aménagement et de développement durable » et d'un « document d'orientation et d'objectif ». Celui-ci sera soumis à enquête publique en 2012, avant d'être approuvé par les élus.

Si ce processus est respecté, tous les Plans locaux d'urbanisme et les grands projets de développement devront ensuite être conformes au Scot. Avant d'en arriver là, il reste plusieurs étapes à franchir.

Guillaume Minaux



Le Schéma de cohérence territoriale en préparation fixera, par exemple, les règles en matière d'urbanisation dans le Territoire de Belfort.
Photo Guillaume Minaux

Trois cantons Scot : « On ne veut pas être bouffés par les gros »

Alors que le pays de Montbéliard va réviser son Scot (Schéma de cohérence territoriale), à la périphérie de l'Agglomération, les communautés de communes s'interrogent sur la pertinence de rejoindre les rangs du Scot montbéliardais. Réunion au sommet jeudi soir à Berche-Dampierre.



Les élus des Trois cantons planchaient jeudi soir sur un sujet chaud bouillant : le Schéma de cohérence territoriale. Photo Françoise Jeanparis

Dans « Schéma de cohérence territoriale », il y a le mot « cohérence ». Cohérence du territoire, des politiques publiques conduites, des actions à mener en matière de développement durable, d'habitat, de transports, d'offres culturelles ou bien encore d'activités économiques. Ce dans une évidence communauté d'intérêts pour les populations d'un même bassin de vie, d'attractivité pour le territoire.

Ne pas louper le train en marche

« L'idée est de faire converger des enjeux partagés. Le Scot est un lieu d'échanges entre acteurs de territoires », balance d'entrée Virginie Lemaire de la DDT (Direction départementale des territoires). Aux côtés des techniciens de l'agence d'urbanisme de PMA et de représentants de la sous-préfecture, Virginie Lemaire est venue présenter, jeudi soir à la salle intercommunale de Berche-Dampierre-sur-le-Doubs, l'inté-

rêt et les enjeux, le contenu et la structure d'un Scot. Le sujet ne tombe pas comme un cheveu sur la soupe. À l'issue des Grenelles de l'environnement, les Scot se généralisent. Le Grand Besançon a le sien. PMA aussi et son Scot approuvé en 2006 va être révisé. Doubs central va créer le sien. La comcom de Saint-Hippolyte a fait le choix d'aller vers le pays horloger.

Pour ne pas louper le train en marche, les communautés de communes à la périphérie de l'Agglomération s'interrogent. D'où la réunion provoquée par Gaston Cornu, le président de la Comcom des Trois cantons à laquelle étaient invités les 140 élus des onze communes. « Pour mieux appréhender ce qu'est un Scot et prendre la décision qui convient », dit-il. Les grandes manœuvres ont commencé. À l'aube de réviser son Scot, le président de PMA Jacques Hélias

rencontre actuellement les présidents de communautés de communes. Pour tâter le terrain. « Les Trois cantons, la vallée du Rupt, le pays de Pont-de-Roide et les Balcons du Lomont se retrouvent isolés. Doit-on créer un Scot banane autour de Montbéliard ? demande Gaston Cornu. Il est clair qu'à nous quatre, nous n'avons pas les moyens humains et techniques pour créer un Scot. Même si on ajoute le pays d'Héricourt. Maintenant, il faut bien admettre que notre zone d'influences demeure Montbéliard ».

Les craintes

Les élus présents en conviennent volontiers. L'outil Scot est « intéressant, pertinent ». Les craintes portent essentiellement sur la gouvernance du Scot porté par un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ou un syndicat mixte. Avec des représentants de chaque com-

mune au prorata du nombre de ses habitants. « Quand on est embarqué dans un tel groupement, nos choix nous échappent. Comment nos communes seront-elles représentées ? », interroge Daniel Jeannin, le maire de Montenois. Le Scot, c'est le gros qui mange le petit et ici, ce soir, nous sommes tous des petits face à Montbéliard. Je ne veux pas que ce soit les urbains qui prennent des décisions pour les ruraux, décident du développement de nos villages ». Si la question de gouvernance est centrale, le Scot permet d'anticiper un développement futur à l'évidence nécessaire. Reste à faire tomber les craintes et les clivages politiques. « Nous sommes en retard. Il est l'heure de démarrer cette affaire, conclut Gaston Cornu sans tergiverser davantage. Nous en avons parlé et nous reparlerons... » Pour sûr...

Françoise Jeanparis

LE PAYS – 13 Octobre 2012

Blamont La communauté de communes se penche sur le SCOT

Même si les PLU (plans locaux d'urbanisme) continueront d'exister, il est question de créer prochainement des SCOT (Schéma de cohérence territoriale) sur tout le territoire prenant en compte de nombreux critères. Le plateau de Blamont pourrait être concerné par le SCOT à l'horizon 2013.

Charles Bergougnou, Clémence Jartier de l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard et Virginie Lemaire de la DDT (direction départementale des territoires du Doubs) sont venus présenter aux élus communautaires le schéma de cohérence territoriale. Cartes à l'appui, les orateurs se sont attachés à démontrer tous les bienfaits du projet notamment dans certains domaines comme la consommation d'espace, d'énergie, la prévention des catastrophes naturelles. Le SCOT, issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif principal de fixer des orientations générales d'aménagement du territoire par une planification stratégique et une politique foncière intercommunales. Principaux éléments à prendre en compte : le bassin de vie (déplacement, zone de chalandise, équipements culturels,



En 2017, les communes ne pourront réviser leurs zones d'urbanisation si elles n'appartiennent pas à un SCOT. Photo Claude Vieille-Blanchard

scolaires, sociaux, sanitaires, sportifs). La communauté de communes des Balcons du Lomont ne pourra échapper au SCOT si elle veut étendre ses zones d'urbanisation. Le SCOT sera effectif à compter du 1^{er} janvier pour les communes situées à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 50000 habitants. Ce qui est le cas de certaines communes du plateau. Il existe déjà pour des communes comme Pontarlier et Besançon.

En 2017, toutes les communes devraient être concernées. Le souci actuel des élus est de savoir quel périmètre exactement occupera le SCOT. Chaque délégué communautaire est reparti chez

soi avec une documentation sur le sujet afin de se faire une opinion. Claude Perrot a invité les délégués de l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard à revenir ultérieurement pour ré-

pondre aux interrogations des uns et des autres. Une équipe technique devrait être mise en place.

Claude Vieille-Blanchard

Haut débit

« Fâche-toi Pierre ! », Cette remarque s'adressait à Pierre Châtelain au cours de la dernière réunion du conseil communautaire. Le maire d'Abbévillers est plus particulièrement chargé au sein de la communauté de communes du dossier « haut débit ». Deux mégas pour tous, telle était la promesse faite aux utilisateurs d'Internet. La comco avait délié les cordons de sa bourse (80 4000 €) pour un résultat quasi nul. Seule une partie du territoire est aujourd'hui dégroupée. Il paraît qu'il ne reste que quelques mois à attendre mais cela dure depuis plus de deux ans... Sœur Anne ne voit toujours rien venir. « On nous a roulés dans la farine » s'insurgent des élus.

LE PAYS - 16 Octobre 2012

Trois cantons Bienvenue au onzième maire avant l'heure

Entre le petit noir brûlant et les croissants, les dix maires de la communauté de communes des Trois cantons, réunis hier matin à Saint-Maurice-Colombier, ont accueilli à bras ouverts Christine Boschi, maire de Bretigney.

La petite commune de 82 habitants vient agrandir le cercle communautaire des Trois cantons, qui, dès janvier, passera de dix à onze communes. « Bienvenue à notre nouvelle collègue qui participe à sa première réunion au sommet des maires de la CC3C », lance d'entrée Alain Galliot le maire de Saint-Maurice-Colombier qui accueille le fameux G10, enfin G11 de la Comcom. « Dès fois, les débats sont assez saignants, alors faut pas se sauver en courant » la prévient-il en riant.

On rajeunit

La benjamine « Christine Boschi rajeunit la moyenne d'âge de l'assemblée », constate, le sourire en coin le président Gaston Cornu. Si ses 37 ans font de l'édile la benjamine de l'aréopage intercommunal, Christine Boschi, salariée aux ressources humaines à PSA, sait ce qu'elle veut et où elle va. Plébiscitée par les électeurs aux municipales de 2008 alors qu'elle ne brigait pas le fauteuil



Christine Boschi, maire de Bretigney, 82 habitants, a fait son entrée, hier, dans le cercle des maires des Trois cantons réunis à Saint-Maurice-Colombier.

Photo Françoise Jeanparis

de maire (elle figurait sur la liste du maire sortant) la jeune mère de famille a rapidement compris que son village trouverait davantage d'intérêts à rejoindre la CC3C que de rester à la communauté des Isles du Doubs où elle était alors rattachée. « C'est un projet que j'avais à cœur depuis le début du mandat », confiait-elle hier. « Je retrouve un peu de mes racines ». Et des ailes... Quitter une comcom pour en intégrer une autre ne se décide pas sur le seul désir du maire concerné. Christine Boschi a dû obtenir l'adhésion de son conseil municipal d'abord, la majorité des voix à la CC3C puis celle des Isles-du-Doubs (21 communes dont certaines ont voté contre le départ de Bretigney). Enfin le feu vert préfectoral. En janvier 2013, le village fera officiellement partie des Trois cantons. Logique à l'heure où l'on cause cohérence territo-

riale. Bretigney formait une enclave « ridicule » dans le périmètre de la CC3C. Ses frontières communes avec Beutal et Montenois lui ont permis son rattachement aux Trois cantons. De sa petite commune avec peu de moyens, Christine Boschi attend beaucoup de la solidarité intercommunale. N'est ce pas la philosophie de l'intercommunalité : faire ensemble ce qu'on ne peut entreprendre seul ? Le maire de Bretigney participait, donc, hier à sa première réunion des maires de la CC3C. Alors que son village n'est pas encore officiellement intégré ? « Oui, parce que nous allons parler des orientations budgétaires 2013 qui concernent les 11 communes », observe Gaston Cornu. « Difficile de définir des orientations alors qu'on ne connaît pas encore les dotations de l'État », ajoute-t-il. « Seule certitude, et le ministre des Finances en

visite la semaine dernière à Colombier-Fontaine ne l'a pas caché, ça sera un peu plus dur pour les collectivités ».

Les budgets s'annoncent serrés

Autres préoccupations des élus liées aux nouvelles dispositions électorales pour 2014. Au niveau de l'intercommunalité, comment seront représentées les communes ? Actuellement, chaque commune compte deux suppléants et deux titulaires. Il est probable que la règle change : la commune serait représentée au prorata de sa population. En clair, plus les villages seront importants, plus ils auront de délégués communautaires. Ça risque de grogner dans les plus petites entités communales.

Françoise Jeanparis

LE PAYS - 15 Novembre 2012

Entretien Jacques Hélias, le président de l'agglomération, balaye les inquiétudes des communautés de communes

« Aucune intention hégémonique »

- Le président de PMA est-il un centurion romain qui part à la conquête des Gaules en intégrant les communautés de communes dans le Scot de l'agglomération ?

- PMA n'impose rien, n'a aucune intention hégémonique dans cette affaire. L'agglomération avait déjà un Scot. Elle doit le réviser. Elle pouvait le faire seule. Sauf que l'État, via le Grenelle, nous demande d'associer à la réflexion les communautés de communes voisines avec lesquelles nous formons un même bassin de vie. Ce qui profite à PMA, profite aux comcom voisines et vice-

versa. 40 % des habitants de la vallée du Rupt travaillent dans le Pays de Montbéliard. Nous partageons les mêmes intérêts.

- Les aider comment ?

- Seules, les communautés de communes n'ont pas les moyens de construire un Scot. PMA les fait profiter de son expérience, de ses moyens techniques, des services de l'ADU pour que ça leur coûte le moins cher possible. Toutes sont déjà membres de l'agence d'urbanisme. Une cotisation de 0,30 à 0,40 centime par habitant est proposée pour le financement des études.

- La gouvernance du Scot doit être équilibrée et partagée. PMA est le poids lourd de cette entité Scot. Les communautés de communes craignent de perdre leur pouvoir de décision ?

- C'est vrai que PMA représente 70 % de la population de ce projet Scot qui pourrait compter 165.000 habitants avec les cinq comcom limitrophes sur un territoire de 614 km². Un syndicat mixte pourrait être créé. Pour ne pas que les petites communes se sentent écrasées, PMA laisse la majorité des sièges à l'ensemble des comcom. Preuve de notre bonne volonté. C'est la po-

sition que j'ai faite dernièrement aux présidents de comcom. L'agglomération disposera de 11 sièges sur les 23. Les communautés de communes seront représentées au prorata de leurs populations.

- Avec le Scot, certaines communes ont peur que l'agglomération ne s'étende sur leurs fonciers ?

- Nous avons assez de terrains sur l'agglomération pour des aménagements industriels, sportifs ou d'habitat et aucune intention de s'étendre sur le territoire des communautés de communes voisines. L'intérêt de ce Scot est de travailler ensemble et en

complémentarité pour l'aménagement d'un territoire cohérent. Les communautés de communes sont entièrement libres de dire ce qu'elles veulent ou ne veulent pas dans ce Schéma. Une fois ce Scot élaboré, on pense déjà à un interscot avec le Territoire de Belfort, le Doubs central et la Suisse avec lesquels nous avons aussi des synergies.

- Vous êtes optimiste sur l'aboutissement des discussions ?

- Oui, car c'est l'intérêt de chacun. S'il le faut, je suis prêt à aller en débattre dans les comcom.

Propos recueillis par R.J.

L'EST REPUBLICAIN - 29 Novembre 2012

Aménagement Débats vifs autour du Scot (Schéma de cohérence territoriale) dans la vallée du Rupt

Les Gaulois se rebiffent

C'EST VIEUX comme le monde. Les petits ont toujours craint d'être dévorés tout crus par les gros. Les villages ruraux de se retrouver sous influence et gouvernance de l'agglomération urbaine.

Sans se regarder en chien de faïence

« Sortez-vous de la fête que l'agglomération va prendre des décisions à votre place. Sur un même bassin de vie, on doit être capable de travailler ensemble sans se manger les uns les autres, ni se regarder en chien de faïence », balance Dominique Musselin. Le directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme (ADU) s'est déplacé avec son staff, lundi soir à Sainte-Marie, pour présenter et débattre du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) avec les élus de la CCVR (communauté de communes de la vallée du Rupt). Les échanges furent parfois vifs. Souvent tendus.

« C'est surréaliste », lâche Michel Piernavieja, le maire de Saint-Julien. « On n'a jamais discuté du Scot entre élus de notre conseil communautaire et on apprend que l'affaire est déjà ficelée ». Pas vraiment. Les discussions ne vont que commencer (lire l'interview ci-dessous) sachant qu'il faut au moins quatre ans pour créer un Scot, fixer un contenu, définir un périmètre. « Le Scot, c'est un acte politique, une affaire d'élus pour organiser l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie, là où on vit et où on tra-



« On ne nous laisse pas le choix. Si on n'intègre pas le Scot de l'agglomération, on ne peut plus construire dans nos communes », déplorent certains maires de la vallée du Rupt. Photo Françoise JEANPARIS

vailler », résume l'ADU. D'ici 2016 ou 2017, toutes les communes devront être couvertes par un Scot. Sinon, elles ne pourront plus s'ouvrir à l'urbanisation, construire. C'est gênant. Pays de Montbéliard révisait actuellement son Scot. Partageant les mêmes enjeux et formant un même bassin de vie avec l'agglomération, les communautés de communes basées à la périphérie pourraient agrandir le cercle et s'associer au Scot de PMA. Lesquelles ? Celles qui forment « la banane verte » autour des 29 communes de l'agglomération

(117.000 habitants) : la vallée du Rupt (6.300 habitants), les Trois cantons (7.600), le pays de Pont-de-Roide (8.400), le pays d'Héricourt (20.000) et les Balcons du Lomont (6.000). « On veut nous vendre un Scot avec PMA alors qu'on n'en ressent pas le besoin. Par conséquent, ça coïncide », insiste le maire de Saint-Julien. « La gouvernance de ce Scot semble déjà décidée. Ça va vite en besogne », proteste André Parrot, le maire de Désandans. « On nous amène un paquet tout ficelé. Je ne dis pas que le paquet n'est pas beau mais on

veut en discuter entre nous », insiste Gaston Chenu, le maire d'Issans. « Un Scot, c'est une décision de partenaires. Rien n'est imposé. L'agglomération pouvait faire son Scot seule. Dans une logique de territoire, elle a voulu s'ouvrir à ses voisins. Pas un geste violent mais de coopération », martèle l'ADU. « Les villes se développent. Ça fait des ronds de plus en plus gros comme lorsqu'on jette un caillou dans l'eau », image Luc Boissenin, élu à Issans. « La zone urbaine est saturée. Elle doit se développer. Seulement, elle est emmêlée

Pour du beurre

► La philosophie du Scot, issu du Grenelle de l'environnement, ne repose pas sur une stratégie conquérante des villes sur la campagne. L'idée est d'aménager de façon cohérente le bassin de vie (urbanisme, habitat, déplacement, environnement, implantation commerciale...) et de protéger les ressources. « De concevoir un modèle de développement durable en vue de transmettre un territoire aux générations futures ».

► « Et si une commune d'une comcom refuse d'intégrer un Scot ? » Interroge un maire. Impossible. Elle est mariée à sa comcom pour le meilleur et pour le pire.

► Un Scot, pourquoi pas, mais les comcom refusent de « faire strapontins » comme au SMAU (syndicat mixte de l'aire urbaine) où elles comptent « pour du beurre ».

par les irréductibles Gaulois des villages alentour. Avec son Scot, elle va venir bouffer leurs réserves foncières pour s'agrandir et avoir un œil et un pouvoir de décision sur ces Gaulois qui, eux, n'ont pas envie d'avoir de zones industrielles chez eux... »

« Arrêtons les guerres de tranchées. On ne peut plus vivre comme dans un village d'Astérix mais ensemble », plaide l'ADU. C'est se tromper que de voir en PMA, une légion romaine partant à la conquête de la Gaule voisine.

Françoise JEANPARIS

L'EST REPUBLICAIN - 29 Novembre 2012

Vallée du Rupt L'idée d'intégrer le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération suscite des réticences à la CCVR.

«Se marier avec PMA, non merci»

« DÉPASSONS NOS QUERELLES de clochers », tonne Claude Clément, le maire d'Arcey. Si les débats du conseil communautaire de la vallée du Rupt portaient lundi soir sur le schéma de cohérence territoriale (Scot), on ne peut pas dire que la cohérence a présidé les échanges ! Parfois sages. Souvent vifs entre les partisans d'un Scot élargi avec PMA (Pays de Montbéliard agglomération) et les opposants qui ne supportent pas l'idée que PMA puisse venir imposer ses choix ou ses idées au monde rural. Ce qui n'est, ni la philosophie du Scot, ni l'intention de l'agglomération. La crainte d'être dévoré tout cru par le poids lourd local à la carapace épaisse !

Plus que les yeux pour pleurer

PMA, qui révisé actuellement son Scot, propose de constituer un schéma de cohérence territoriale élargi aux communautés de communes voisines : celles de la vallée du Rupt, des Trois cantons, du Pays de Pont-de-Roide, des Balcons du Lomont et du pays d'Héricourt. Soit 165.000 habitants (dont l'agglomération représente 70 %) de la population sur un territoire de 614 km².

Bref, la commission aménagement du territoire de la CCVR a planché sur la constitution d'un Scot. Son président Jean-Claude Veronèse, le maire d'Allondans, restituait lundi soir les conclusions de la réflexion. La pro-



« Pour nous, PMA, c'est le vrai danger », estiment les délégués de Saint-Julien.

Photo ER

position d'intégrer le Scot de Montbéliard à « d'office » été écartée ! Huit délégués sur dix ont voté pour que la CCVR adresse un courrier au préfet pour lui demander la création d'un Scot à l'échelle du périmètre de la comcom. « Mais on va être retoqué », fait valoir Daniel Jacotet, le président de la CCVR. « Le périmètre d'un Scot se calcule sur un bassin de vie, là où les gens vivent et travaillent. Celui imaginé par PMA me paraît logique et cohérent ».

« Ici, autour de cette table communautaire où les délégués envoient-ils leurs enfants au lycée ? Où vont-ils au spectacle, faire leurs

courses, chez le médecin ? Sinon à Montbéliard », interroge Michel Martin, élu à Sainte-Marie.

Pour le coup, les travaux de la commission sont remis à plat et le débat relancé. « Si on n'intègre pas le Scot élargi de Montbéliard, on n'aura droit à rien, que les yeux pour pleurer », assène Claude Clément. « Personne ne remet en cause le fait de faire un Scot. La question c'est comment on le fait et avec qui », riposte Michel Piernavieja, le maire de Saint-Julien. « A-t-on les moyens de faire un Scot seul ? Non », rétorque le président Jacotet. « On n'y

coupera pas », balance un élu de Dung. « Si on ne constitue pas un Scot, on ne pourra plus construire dans nos communes pendant dix ans. Nous, on ne sera peut-être plus élus mais nos successeurs risquent de faire la gueule ».

« À quoi sert un Scot ? À poser sur la table ses projets pour un aménagement réfléchi et durable d'un bassin de vie. Chaque commune a la liberté de dire ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas dans le schéma. C'est le moment ou jamais d'en parler, de faire avancer nos idées », estime Philippe Ringenbach, maire de Sainte-Marie. « Notre intérêt c'est

**13 « non »,
11 « oui »**

► La CCVR est passée au vote lundi soir. À la question « voulez-vous un Scot limité au périmètre de la communauté de communes ? », sur les 32 votants, 13 délégués ont dit « non », 11 « oui » et 8 se sont abstenus.

► Les élus souhaitent rencontrer le sous-préfet puis le président Jacques Hélias pour discuter du schéma. Quand ? Entre la bûche de Noël et la coupe qui pétille du 31. Sinon à la mi-janvier !

► Finalement, c'est plus la méthode que le principe même d'un Scot qui heurte les élus. Ils n'apprécient pas « cette façon d'imposer un Scot au pas de charge », d'aller « trop vite en besogne alors qu'une rencontre avec les autres comcom aurait été souhaitable ».

d'être cohérents entre nous et de défendre nos projets. Sinon, on va nous imposer des choix et ça risque de pleurer ».

Un Scot, oui, mais peut-être avec d'autres communautés de communes. Et pourquoi pas le Pays d'Héricourt avec lequel des communes de la vallée du Rupt voisines ont une certaine attirance. Avec PMA, le mariage proposé suscite, on l'a compris, quelques réticences sur le credo « non vraiment merci ».

Françoise JEANPARIS.

L'EST REPUBLICAIN - 19 Décembre 2012

REGION

Politique Les élus avaient jusqu'au 31 décembre dernier pour s'entendre sur un « schéma de coopération intercommunale »

La réforme territoriale à un tournant

Besançon. Réduire le nombre d'intercommunalités (communautés urbaines, d'agglomération, de communes...) pour réaliser des « économies d'échelle », inciter les collectivités à mutualiser leurs charges et mieux partager leurs compétences pour parvenir à réduire la dépense publique : tel est l'enjeu de la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010.

Après deux ans de discussions souvent houleuses, le temps de la concertation est révolu. Les élus avaient jusqu'au 31 décembre pour s'entendre sur le redécoupage, l'extension, la fusion de leurs collectivités dans le cadre d'un « schéma de

coopération intercommunale » négocié à l'échelle des départements. À présent, les préfets vont reprendre la main. D'autorité, ils pourront proposer, par un simple arrêté, de modifier, créer ou supprimer telle communauté, tel syndicat pour atteindre la taille critique réclamée par le législateur. La discussion n'est pas close. À dire vrai, l'État semble assez peu disposé à vouloir passer en force, même si le texte adopté sous la précédente mandature est on ne peut plus clair : en dernier recours, les préfets auront le dernier mot.

En Franche-Comté comme partout en France, les négociations n'ont pas été sans heurts, les accouchements se faisant

le plus souvent dans la douleur. On ne raye pas impunément une communauté de communes de la carte, on ne pousse pas une commune isolée à s'arrimer à un groupement dont elle s'était soigneusement tenue à l'écart durant des années sans provoquer quelques contractions. Les exemples que nous avons retenus ici l'illustrent s'il en était besoin.

Abandon de souveraineté

Qu'on le veuille ou non, « mutualiser » ses moyens, se regrouper, est souvent vécu par les élus comme un abandon de souveraineté. Jamais simple de partager ses prérogatives, fût-ce pour l'intérêt gé-

néral. Les rivalités politiques, la tentation du tout-à-l'égo, la crainte de voir une partie de son pouvoir dissous dans une organisation plus grande entravent encore trop souvent la marche de la « coopération ». Sans parler, plus prosaïquement, des indemnités, dédommagements et autres fromages auxquels il faut parfois renoncer.

Certes, le processus est engagé : moins de 150 intercommunalités, sur les quelque 2 600 groupements recensés dans le pays, ne sont pas parvenues à ce jour. Mais les « structures » ne sont pas tout. L'expérience a montré que les rapprochements ne parviennent pas tou-

jours, loin s'en faut, à générer les économies et les « synergies » que l'on pouvait en attendre. Trop de doublons encore, de superpositions inutiles, de cumuls en tous genres, de vrais-faux transferts de compétences... Un chiffre, édifiant : entre 2002 et 2009, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté au rythme foudroyant de 3,5 % par an.

Au moment où les dotations de l'État vont baisser et alors que la pression fiscale est en passe d'avoir atteint les limites du supportable, pour bon nombre de contribuables, les élus locaux sont condamnés à la vertu. D'autant que les élections approchent...

Nicolas BASTUCK

« Le pays de Pont-de-Roide » est né Redistribution des cartes dans le Territoire

Montbéliard. Son nom ? Le pays de Pont-de-Roide.

C'est simple, clair, mais ça cause, à la différence d'autres communautés de communes au nom poétique mais impossible à situer comme la Dame Blanche (Devesey), balance Denis Arnoux, le maire de Pont-de-Roide, cité poids lourds de la petite dernière des com-com. Officiellement, elle est née le 1^{er} janvier 2013 : 11 communes, 21 délégués, plus de 8 000 habitants. Née après des années de gestation dans la douleur avec ses querelles de clochers et ses rivalités politiques. Mais ça, c'est de l'histoire ancienne. Balayée d'un revers de manche par Denis Arnoux, « je n'ai jamais été opposé à la création d'une communauté de communes. Je réclame une juste représentativité rudi-pontaine qui apporte tout de même 80 % des revenus. Or à



Autour de Pont-de-Roide, douze communes faisaient cavaliers seuls, hors intercommunalité. Photo d'archives

nant chacune à des com-com voisines, ont appris que le futur pays de Pont-de-Roide, histoire d'agrandir son périmètre, envisageait de les « annexer ». Ça a fait du raffut. Riposté par un « n'iet » des deux conseils

niques, maire de Dambelin et à Didier Orillot (environ-nement), maire de Solemont.

Autechaux demande son rattachement
Onze ans après la création

leur a donc été faite d'intégrer un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. C'est fait. Onze regroupement le giron intercommunal du pays de Pont-de-Roide. Le cœur de Valonne (204 habitants) a penché pour la CC du val de Sancey Bon vent Valonne. Et les grandes manoeuvres se poursuivent. La commune d'Autechaux-Roide (580 habitants) souhaite vivement quitter la com-com des Balcons du Lomont (Blamont) pour intégrer celle de Pont-de-Roide.

« Question de bon sens. Nous sommes voisins », argumente le maire Pascal Tournoux. La dernière-née des CC se réunit le 28 janvier pour élaborer une première mouture de son budget. « Comme des maçons, on pose la dalle du bas », avouent les élus, sachant que le vrai développ-

Belfort. Assainissement. Le mot fait trembler les élus des petites communes et des com-com non équipées. Les coûts pharaoniques des installations et l'impopularité des aménagements imposés aux citoyens ne sont pas sans conséquences. Les communes « riches » volent d'un mauvais œil l'intégration de voisines « pauvres », non reliées au tout-à-l'égout. Le sujet dérange ou fâche au nord comme au sud. Avec plus de rigueur au sud du département, où trois communautés de communes n'en feront plus que deux, d'ici le 1^{er} janvier 2014.

L'heure est en effet aux rattachements, fusions et dissolutions. Une nouvelle carte des com-com est en train



Vallesco, dont l'assainissement a été réalisé à l'automne 2012, vient de quitter la com-com de la Bourbeuse pour celle du Sud.

page au sud du département que se durcit. Les services de la préfecture sont nécessairement à la disposition de la

Vallée du Rupt Cohérence territoriale : « N'y allez pas la tête basse... »

« Ce n'est pas un machin de plus, une technocratie de plus, une couche administrative ou un étage au mille-feuilles de plus », martèle Jacques Troncy. D'entrée, mercredi soir à Sainte-Marie, le sous-préfet de Montbéliard pose le décor. Sans infliger au conseil communautaire de la Vallée du Rupt qui l'a invité à venir parler du Scot, un argumentaire juridique qui apporte toute la bonne parole de l'État. Seulement apporter un éclairage « libre » qui puisse aider les élus à mûrir leur réflexion. Exercice réussi.

Horizon 2020

« Dans Scot, dit-il, parlons déjà du « C » comme cohérence territoriale. Quels sont les enjeux, le but ? C'est la vraie question, le fil rouge ». Aussi sec, Jacques Troncy invite les élus à repousser les frontières et

l'horizon, à imaginer les enjeux du territoire non plus à 2014 ou 2017 mais à 2020 ou 2025. Pas simple. Personne n'est devin. Fondamental pourtant afin d'éclairer ses choix en matière de politiques publiques, « d'essayer d'avoir le coup d'avance pour être le moins possible exposé à des scénarios au fil de l'eau. Quel est le bon périmètre dans lequel j'ai intérêt à m'inscrire pour être dans le bon train et faire les bons choix ? » Le bon train ? Pays de Montbéliard Agglomération révisé son Scot. D'ici 2017, les communautés de communes devront être intégrées dans un Schéma de cohérence territoriale. Pas une obligation mais celles qui ne le seront pas, verront leurs projets de construction restreints.

Gaulmois ou non ?

PMA propose d'élargir son Scot aux com-com qui forment « une banane verte » autour de l'agglo : Vallée du Rupt, Trois cantons, Pays de Pont-de-Roide, Balcons



L'élaboration d'un Scot ne sort pas d'un chapeau, ni tout ficelé d'un tiroir de l'État. Il faut au moins quatre ans de réflexions conduites par les élus pour le construire. Photo Françoise Jeanparis

du Lomont, Pays d'Héricourt (celui-ci préférerait intégrer le Scot de Villersevel). Forcément, certaines com-com craignent d'être « absorbées » par le poids-lourd des collectivités, perdre leur identité, leur pouvoir de décision. « Pas du tout l'intention de PMA », insiste Jacques Troncy. Simplement parce que le périmètre d'un

Scot s'appuie sur la notion du bassin de vie. Là où les gens habitent, travaillent, vont faire leurs courses, se divertissent. L'agglo et les com-com à la fois rurales et périurbaines forment ce bassin. Une réalité que personne ne peut nier. D'où l'importance de regarder au-delà de son clocher ou de ses frontières pour mettre en co-

hérence, ensemble, « car vous partagez les mêmes enjeux », des politiques publiques en terme d'aménagement du territoire, d'environnement, de transport, d'habitat. Pour être racorni, évitez que certains projets ne se télescopent, cannibalisent.

« Nous-nous rester les Gaulois de la plaine ? », interroge le président de la CCVR, Daniel Jacquot. « La seule possibilité que nous ayons, c'est de nous rattacher au Scot de PMA mais ne tardons pas au risque de se retrouver dans les svinges de queue ».

« N'abandonnez pas le choix à faire sur la défensive mais comme une occasion de vous livrer à une nouvelle démarche d'aménagement du territoire, de construire ensemble l'avenir », observe le sous-préfet. « N'y allez pas la tête basse, en rasant les murs en vous disant « faut que j'y passe ». C'est vous, élus, qui êtes à la manœuvre et les enjeux sont captivants ». Après Jacques Troncy, c'est le président de PMA, Jacques Hélias, qui sera, le 11 fé-

vrier, sur le grill devant le conseil communautaire de la vallée du Rupt.

Fin de mandat

« Vous préchez pour un converti », lance au sous-préfet le maire d'Arcey Claude Clément. « Maintenant, les SCOT existent depuis dix ans. À cette époque, le monde rural n'intéressait pas Montbéliard où seulement pour venir y cueillir des jonquilles. Aujourd'hui, on veut de nous, Merc'. » Réponse de Jacques Troncy : « C'est vrai que les SCOT ont prospéré dans les zones urbaines. Cette phase-là est complètement révolue ».

« On est en fin de mandat. Tout ce qu'on va construire ne risque-t-il pas de tomber à l'eau ? », interroge Louis Gester, le maire de Duing. « Dans l'absolu oui. Ce qu'on conseil communautaire a décidé de faire, un autre peut le défaire. Stopper une réflexion à 14 mois d'une échéance électorale, non. Chaque mois compte ».

Françoise Jeanparis

Blamont Les Balcons du Lomont rejoindront le Scot de Montbéliard

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les élus de la communauté de communes ont voté une entente avec PMA pour la constitution d'un Scot englobant Montbéliard et quatre communautés de communes voisines.

Charles Bergougnou, Clémence Jartier de l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard, Virginie Lemaire de la DDT (direction départementale des territoires du Doubs) sont venus dernièrement présenter le schéma de cohérence territoriale aux élus communaux. Le Scot, issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif principal de fixer des orientations générales d'aménagement du territoire par une planification stratégique et une politique foncière intercommunales. Principaux éléments à prendre en compte : le bassin de vie (déplacement, zone de chalandise, équipements culturels, scolaires, sociaux, sanitaires, sportifs). Jacques Hélias, maire de Montbéliard est revenu sur le sujet devant les représentants des différentes communes du plateau.

La ville de Montbéliard comme celle de Besançon possèdent un Scot depuis 2006. Le schéma de cohérence territoriale de la ville



A la tribune, Pierre Chatelain, vice-président de la communauté de communes, Claude Perrot, président, Jacques Hélias et le responsable de l'urbanisme de la ville de Montbéliard.

Photo Claude Vieille-Blanchard

administrée par Jacques Hélias demande à être révisé, l'occasion d'établir un nouveau Scot englobant les quatre communautés de communes qui forment un croissant autour de PMA : les Balcons du Lomont, Pont-de-Roide, les Trois cantons, la vallée du Rupt. Jacques Hélias a avancé ses arguments : « Pour PMA, ce n'est pas une question d'hégémonie du territoire. Chaque communauté de communes aura droit à trois sièges, comme PMA. Un Scot permet une plus grande lisibilité et une certaine cohérence. Je suis là à la demande de l'État. Je vous rappelle que les communes qui sont à moins de 15 km de Montbéliard sont déjà concernées

par le Scot. Celles qui ne possèdent pas de plan local d'urbanisme ont du mal actuellement à obtenir des permis de construire. Le Scot concernera bientôt un plus grand territoire. Il coûte cher : 400000 €. Les études préalables peuvent s'étendre de 50 à 100000 €, le fonctionnement du syndicat mixte qui gèrera le Scot (embauche d'un salarié) peut atteindre 37000 €. Si vous vous joignez à nous, vous n'aurez pas supporté tous ces frais. L'effort qui vous sera demandé est de 0,40 € d'euros par habitant (8400 € par an). On est là au strict minimum. »

À part faire appel aux députés ou sénateurs, il faut donc faire pression sur les parlementaires, la

communauté de communes des Balcons du Lomont n'a, en fait, guère le choix. C'est pourquoi les élus réunis autour du président Perrot, même avec un manque d'enthousiasme évident, ont voté le principe d'une entente avec PMA. Les travaux pourront ainsi débuter avant la constitution, en 2014, d'un syndicat mixte mais c'est finalement le préfet qui aura le dernier mot. Chaque commune aura cependant à voter le Scot qui sera proposé après enquête d'utilité publique. Toujours plus fort, toujours plus grand, on envisage désormais un interscot qui engloberait le Canton du Jura suisse !

Claude Vieille-Blanchard

LE PAYS - 13 Mars 2013

Aménagement Le périmètre du Schéma de cohérente territoriale (Scot) de Pays de Montbéliard agglomération s'élargit aux quatre communautés de communes voisines

Entente et désaccords

ON CONNAÎT l'Alliance qui regroupe les planètes libres de l'empire galactique dans Star Wars. À des années lumière de la guerre des étoiles (toute référence cinéphilie s'arrête là), des territoires de l'arrondissement de Montbéliard se regroupent pour former l'Entente. Ça ne s'est pas fait pas sur le credo flower power « paix et amour ». D'ailleurs, des désaccords subsistent. Pas plus tard que mercredi soir au conseil communautaire de la vallée du Rupt, le sujet a encore hérissé le poil de pas mal d'élus dans une atmosphère plutôt tendue.

Même bassin de vie pour les cinq

On a demandé aux communes de se regrouper en communautés de communes. C'est fait. Le pays de Pont-de-Roide, dernier territoire « infédéré », a bouclé la boucle. Aujourd'hui, l'État invite les collectivités qui partagent intérêts et enjeux d'un même bassin de vie (là où les gens vivent, travaillent) à se regrouper et former un SCOT (Schéma de cohérente territoriale), dispositif issu du Grenelle de

l'environnement. La philosophie du SCOT est simple comme bonjour : avoir une vue d'ensemble pour aménager le bassin de vie de façon cohérente en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'implantation commerciale, de protection des ressources etc. D'ici 2016, toutes les communes devront être couvertes par un Schéma de cohérente territoriale. Pas une obligation. Sauf que celles qui ne le seront pas ne pourront plus s'ouvrir à l'urbanisation aussi facilement ! Le décor est planté.

Pays de Montbéliard agglomération a déjà son SCOT. Comme il est en révision, l'idée s'est imposée d'élargir le cercle aux communautés de communes voisines. « Sans aucune intention hégémonique de PMA », précisait en novembre dernier dans nos colonnes son président Jacques Hélias. Il a fallu convaincre que le poids lourd urbain avec ses 119.996 habitants n'avait ni prétention de gouvernance, ni intention de dévorer tout cru les communautés rurales. L'agence de



■ Un bassin de vie fort de 148 783 habitants.

DR

développement et d'urbanisme (ADU) d'abord, le sous-préfet Jacques Troncy et le président Jacques Hélias ensuite sont allés à la rencontre des conseils communautaires pour expliquer, répondre aux interrogations, balayer les inquiétudes.

Coup de Trafalgar

Des semaines et des mois plus tard, l'affaire est entendue. Les communautés de communes de la vallée du Rupt, des Trois Cantons, du pays de Pont-de-Roide, des Balcons du Lomont et PMA vont former un SCOT commun. Au départ, le pays d'Héricourt était englobé dans la démarche. À l'arrivée, il souhaite faire cavalier seul. La semaine dernière, le conseil d'agglomération a validé le périmètre du SCOT constitué des cinq collectivités, lesquelles doivent, au préalable, créer ce que le code général des collectivités

nomme « une Entente ». Sorte de mise en bouche. Sa mission ? Jeter les bases du futur syndicat mixte qui gèrera le SCOT, de son contenu en matière de politiques publiques après une étude diagnostique de l'ADU et de son périmètre définitif. La durée de vie de l'Entente est éphémère. Un an, pas plus. Elle rendra son tablier à la création effective du Syndicat.

Qui seront les pères bâtisseurs de ce territoire cohérent ? Trois délégués représenteront chacune des cinq communautés. Le conseil communautaire des Trois cantons a ouvert la marche en élisant à bulletins secrets ses délégués. Six candidats sont en lice dont le président de la comcom Gaston Cornu. Coup de Trafalgar. Il n'a pas été élu. Les maires Christian Hirsch (Villars-sous-Écot), Daniel Jeannin (Montenpot) et Pierre-Aimé Girardot (Longeville) siégeront à l'Entente. L'affaire est pas-

sée aux voix la semaine dernière au conseil d'agglomération. Trois candidats et trois élus à la majorité : le président de PMA Jacques Hélias, Irène Tharin (Seloncourt) et Alain Aubert (Héricourt). Du côté de la vallée du Rupt, l'affaire a failli se corser mercredi soir après des débats houleux. Des élus, à l'image de ceux de Saint-Julien, sont farouchement réclamés pour l'étude « état des lieux » confiée à l'agence d'urbanisme. Le vote du périmètre formé par les 5 communautés a recueilli 17 « oui », 6 « non ». Dire s'il y a du désaccord dans l'air ! Le président de la CCVR Daniel Jacotet, Jean-Claude Véronèse (maire d'Allondans) et Claude Clément (Arcey) seront les délégués de la vallée du Rupt à l'Entente. Le pays de Pont-de-Roide et les Balcons du Lomont se prononceront dans les jours à venir.

Françoise JIANPARI

Un inter SCOT se profile

► « Il me semble qu'il y a eu des tensions dans les communautés de communes liées au SCOT élargi. Tous les problèmes se sont aplatis ? », Interrogeait Charles Demouge lors du dernier conseil d'agglomération. « Normal. Elles avaient peur de se faire manger par le gros qu'est PMA », répond le président Jacques Hélias. « Il y a des opposants. Normal encore. Les obstacles ont été franchis pas à pas. Quand le syndicat mixte sera constitué, PMA ne sera pas majoritaire. Cette Entente, c'est l'aboutissement d'un long travail débuté à l'automne. Il faut au moins trois ans pour constituer un SCOT qui coûte 400.000 € pour être révisé ».

- Avec 119.996 habitants, PMA représente 70 % de la population du futur SCOT élargi à la vallée du Rupt (6.528 habitants), au pays de Pont-de-Roide (8.273), aux Balcons du Lomont (6.178), et aux Trois Cantons (7.838). Soit un territoire de 148.783 habitants.

- Le Scot n'est une fin en soi. Se profile déjà ce que les élus appellent un inter SCOT avec le Territoire de Belfort, Doubs central, le Jura Suisse...

L'EST REPUBLICAIN - 03 Avril 2013

Sainte-Marie Les élus désignés pour le syndicat mixte du SCOT

Le conseil communautaire par délibération a approuvé le principe d'adhésion de la CCVR au syndicat mixte porteur du SCOT emportant transfert de la compétence à ce dernier et a également approuvé les statuts de ce syndicat mixte.

Ainsi, le conseil communautaire doit désigner les représentants de la CCVR au syndicat mixte du SCOT dénommé syndicat mixte du SCOT Nord-Doubs.

Chacune des quatre communautés de communes (communautés de communes de la Vallée du Rupt, des Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide et des Trois cantons) est représentée au sein du comité syndical par trois conseillers titulaires et trois conseillers suppléants ; Pays de Montbéliard Agglomération est représentée au sein du comité syndical par onze conseillers titulaires et onze suppléants.

Ainsi, le comité syndical, au moment de sa création, comptera 23 conseillers titulaires et 23 conseillers suppléants. Les élections des délégués ont lieu à bulletins secrets.

Chaque membre du syndi-

cat mixte désigne trois conseillers titulaires et trois suppléants. Le délégué suppléant siège au comité syndical ou au bureau avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire sans avoir à présenter de procuration. Les délégués peuvent être choisis soit parmi les conseillers communautaires, soit parmi les autres conseillers municipaux des communes membres des EPCI membres du syndicat.

Il a donc été proposé aux membres du conseil communautaire de procéder à l'élection des futurs conseillers titulaires et suppléants représentant la CCVR au sein du comité syndical du syndicat mixte porteur du SCOT.

Daniel Jacottet obtient 23 voix pour et 4 contre.

Jean-claude Véronese obtient 24 voix pour et 3 contre

Claude Clément obtient 27 voix pour.

MM. Jacottet, Véronese et Clément sont élus et siègeront comme titulaires.

MM. Parrot (27 voix pour), Depoutot (25 voix pour, 2 contre) et Ringenbach (25 voix pour et 2 contre) sont élus suppléants.

Aménagement

La cohérence territoriale en marche dans le nord-Doubs

LA COMMISSION départementale de coopération intercommunale a approuvé la création d'un syndicat mixte de schéma de cohérence territoriale (Scot) nord Doubs. Qui regroupera les communautés de communes de la Vallée du Rupt, des Trois-Cantons, des Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Tous ces EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ont estimé, après délibération, que leur territoire constituait un périmètre pertinent en vue de l'élaboration d'un Scot.

À l'exception de PMA, les autres communautés de communes ne disposaient pas d'un Scot. Elles ont engagé la démarche afin de « partager une vision et une stratégie de développement

de leur territoire, à l'échelle du bassin de vie ».

Le nouveau syndicat dont le siège sera au 8, avenue des Alliés à Montbéliard, dispose désormais des compétences suivantes : élaboration, validation, suivi, évaluation ainsi que la révision du Scot et définition et organisation des modalités de concertation du Scot comme le prévoit le code de l'urbanisme.

Les réticences de certaines communautés de communes se sont estompées. « Ce syndicat est une instance technique imposée par le législateur. Nous avons tous intérêt à nous entendre », commente Jacques Hélias. Pour ne pas être accusée d'hégémonie, PMA disposera au sein du syndicat de onze sièges et les communautés de communes de douze.

La première réunion interviendra au mois de janvier.

L'EST REPUBLICAIN - 06 Décembre 2013

Syndicat mixte pour le SCoT
" Nord Doubs "

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU SCOT « NORD DOUBS »

Par délibération du comité syndical du syndicat mixte pour le SCoT « Nord Doubs » en date du 14 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de l'urbanisme, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale « Nord Doubs » a été prescrite sur l'ensemble du territoire des 5 établissements de coopération intercommunale membres du syndicat (Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, Communautés de communes Les Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide, des Trois-Cantons et de la Vallée du Rupt).

Cette délibération fixe également les modalités de la concertation qui seront les suivantes :

- publication d'informations dans les bulletins d'information de chacune des Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public aux sièges du syndicat mixte et de chacune des communautés de communes des documents validés aux principales étapes d'élaboration du SCoT et d'un registre pour l'expression des habitants ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCoT seront mises à disposition du public.

La délibération du comité syndical est affichée durant un mois au siège du syndicat mixte du SCoT ainsi que dans les mairies des communes membres et est consultable à tout moment au siège du syndicat mixte du SCoT Nord Doubs.

543376400

L'EST REPUBLICAIN – 03 Avril 2014

Arcey

Le SCOT présenté aux conseillers municipaux

Le SCOT est un document d'urbanisme qui va coiffer sur un secteur géographique déterminé, l'ensemble des PLU élaborés par les communes. Il régit toutes les actions d'urbanisation. Arcey dépend du SCOT nord Doubs. L'ADUC (Agence de développement et d'urbanisme) conduit les études de prospection et d'analyse pour préparer et aider à l'élaboration du SCOT. Elle consulte les communes, interroge les communautés de communes pour mieux cerner les besoins. Elle mutualise et propose des orientations. Pour l'élaboration du SCOT nord Doubs, l'enjeu est de grande ampleur car le but est de réduire la consommation des espaces en

les regroupant par zones dédiées à cet effet. Dans l'immédiat, la mise à disposition d'un registre de concertation du public à la CCVR est opérationnelle. Chacun est invité à y apposer ses remarques. L'organisation par l'ADUC de rencontres territoriales avec les élus est programmée. Pour Arcey ce sera le 25 septembre.

- MM. Jean Parriaux et Philippe Heitmann sont désignés délégués à l'administration pour la révision des listes électorales.

- Versement à la commune de la subvention DETR pour le chemin des baraques : 4.356 €.

- Liste définitive des membres retenus pour la com-

mission communale des impôts directs :

- commissaires titulaires. Chantal Jacquemin, Michaël Hugoniot, Marie-Chantal Petit-Jeannier, Christophe Dupont, Gilles Dalla-Zuanna, Jacques Petitjean.

- Commissaires suppléants : Daniel Monnier, Michaël Sacchi, Catherine Seichepine, Michel Verdière, René Choulet, Micheline Grenet.

- Un fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires applicable à partir de la rentrée 2014-2015, a été proposé par un courrier de l'inspection académique du Doubs. La commune d'Arcey peut en bénéficier, la demande doit être faite avant le 30 novembre 2014.

L'EST REPUBLICAIN - LE PAYS

05 Septembre 2014

Sainte-Marie Le SCoT nord Doubs un bassin de vie



■ Les membres de l'ADU ont répondu aux questions posées par les élus.

Un SCoT (schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie, l'expression d'un projet de territoire, un document renforcé dans son contenu et sa portée par les lois Grenelle 1 et 2, puis par la loi ALUR. C'est un document qui s'imposera aux documents d'urbanisme communaux. Dernièrement, les membres de l'ADU ont répondu aux nombreuses questions que se posaient les conseillers communautaires.

Le SCoT nord Doubs comprendra Pays de Montbéliard agglomération, la communauté de communes de la Vallée du Rupt, la commu-

nauté de communes des Trois Cantons, la communauté de communes de Pont-de-Roide et la communauté de communes les Balcons du Lomont. D'une superficie de 478 km², elle comptera 145.000 habitants avec 65.000 emplois et 63.000 logements.

Les habitants de la CCVR sont invités à assister à une réunion du conseil de développement qui aura lieu le mardi 30 septembre à 18 h au pôle de service à Sainte-Marie (route de Saint-Julien). Pour plus d'information sur la réunion, contacter le 03.81.31.89.65, ou site internet de l'ADU, page dédiée au SCoT nord Doubs : www.adu-montbeliard.fr/index.php?id=478

L'EST REPUBLICAIN - LE PAYS

25 Septembre 2014

SCOT : réunion publique à Colombier Fontaine

La communauté de communes des Trois cantons, Pays de Montbéliard agglomération, les communautés de communes de la Vallée du Rupt, des Balcons du Lomont et du Pays de Pont-de-Roide élaborent un SCOT (schéma de cohérence territoriale).

L'objectif ? Organiser « ensemble » ce territoire, de façon cohérente en matière de transports, de grands équipements publics, d'espaces agricoles, de zones d'activités industrielles, commerciales et tertiaires, de services à la population, de politique publiques de l'eau potable etc. Une réunion du conseil de développement se tient le mardi 14 octobre, à 18 h, au pôle des services à Colombier-Fontaine. Les habitants de la CC3C sont invités à y assister. L'occasion de donner son avis sur les axes de réflexion engagés par le SCOT de PMA élargi aux communautés de communes voisines.

L'EST REPUBLICAIN - LE PAYS
13 Octobre 2014

Aménagement du territoire A ceux qui entendent se mobiliser dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale Nord-Doubs (Scot), un appel à candidatures est lancé auprès des citoyens volontaires.

Penser l'Agglo dans vingt ans, engagez-vous qu'ils disent

APRÈS LE POS (Plan d'occupation des sols), le PLU (Plan local d'urbanisme), voilà un acronyme qui, une nouvelle fois, ne fait pas rêver. Scot comme Schéma de cohérence territoriale.

Derrière cette appellation qui n'entraînera pas forcément une danse du ventre de la part de votre interlocuteur se cache pourtant un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Puisque la réflexion à naître engagera la vie quotidienne d'un bassin de vie de 145.000 habitants.

L'idée, à travers le Scot Nord Doubs entériné à la fin de l'année dernière, réside en effet à penser à un horizon de deux décennies, l'évolution de l'agglomération de Montbéliard et des quatre communautés de communes associées (Trois cantons, Vallée du Rupt, Balcons du Lomont, Pays de Pont-de-Roide).

Recrutement

À quoi pourrait donc ressembler ce territoire composé de soixante-dix-sept communes d'ici à 2040 ? La réponse est amenée à se décliner selon quatre thèmes de réflexion : la démographie, l'économie, les espaces ainsi que l'environnement.

Le premier laisse certes entrevoir une population constante, mais vieillissante. Le second (économie) fait valoir que les gens de l'extérieur sont plus nombreux à venir travailler dans le Scot sans y vivre, que l'inverse, preuve d'une certaine attractivité en terme d'emplois mais pas forcément en terme de logements. Peut-être du fait d'industries insérées dans le milieu urbain qui forgent l'image du pays de

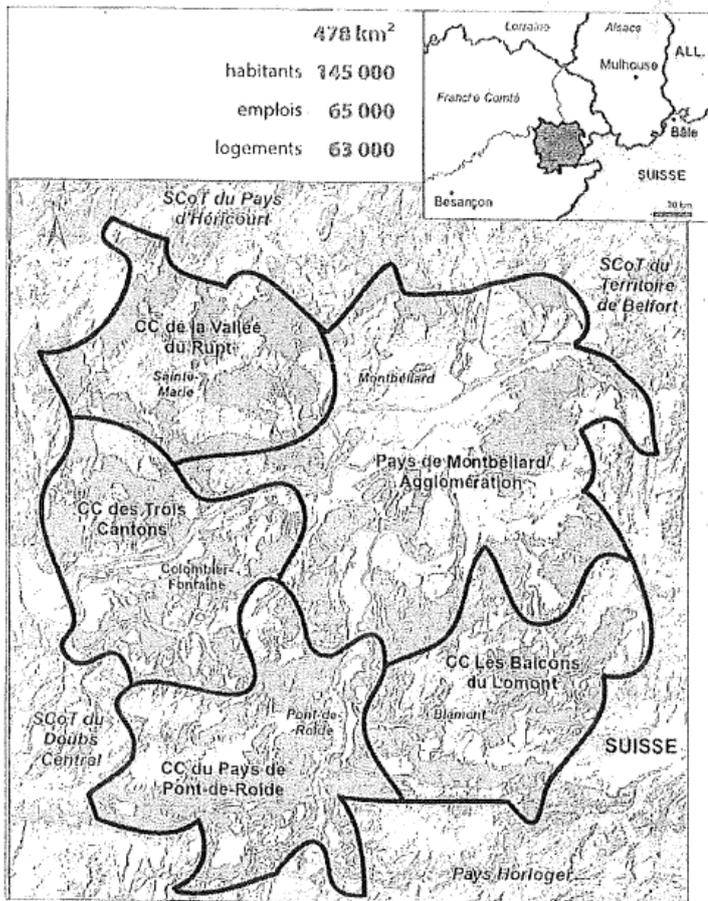
Montbéliard. Ainsi, les espaces, le 3^e thème, sont-ils marqués par une coupure paysagère très nette.

Ainsi, l'objectif est-il de se projeter vingt ans devant, et d'imaginer quels seront les besoins en matière de logements, de services, de commerces, de développement économique. Et pour ce faire, l'avis de tous est demandé. C'est, du reste, là où se dessine la problématique la plus prégnante : comment mobiliser la population, en proie aux incertitudes du lendemain, sur des notions qui vous amènent très très loin dans le temps ?

Telle sera la (délicate) mission dévolue à la commission en cours de constitution dont le dessein consistera en cela : créer du lien avec les citoyens. L'idée étant de réfléchir à la mise en place de la concertation, imposée par la loi par le biais de l'enquête publique, afin qu'elle puisse être menée de façon la plus pédagogique, et la plus large, qui soit. La structure intègre des élus, mais également des citoyens lambda. Et c'est d'eux dont les instances, menant le Scot à bien, ont besoin. Autant de gens ayant envie de s'investir pour leur territoire dans les deux années qui viennent. Conditions : ne pas avoir de mandat électif et être majeur et être habitant de l'un des quatre communautés de communes. L'Agglomération de Montbéliard exceptée puisqu'étant déjà pourvue.

S.Mx

Être candidat : Codev, 11 avenue des Alliés, BP 98407 25208 Montbéliard Cedex ou codev@agglo-montbeliard.fr Tel : 03.81.31.89.65 ou 03.81.31.67.24.



L'EST REPUBLICAIN – 07 Novembre 2014

Sainte-Marie

Le conseil communautaire vend deux cuves à lisier

SCOT. La phase de diagnostic SCOT nord Doubs est pratiquement terminée. L'intégralité du diagnostic sera transmis à chaque conseiller qui pourra formuler des observations et des remarques sur ce document. La CCVR recueillera l'ensemble des observations et se chargera de les communiquer à l'ADU.

Assainissement. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Arcey a été lancée. Un bureau d'études de Maxéville a été retenu pour un montant de 45.276 € HT.

Travaux à Dung. Le projet de réaliser des travaux d'assainissement, rue Sous-Roches à Dung a été approuvé pour un coût de 12.000 € HT.

La CCVR est propriétaire

de deux cuves à lisier, l'une d'une capacité de 11 m³ achetée en 2003 et l'autre de 6 m³ achetée en 1992. Ces deux cuves seront vendues puisqu'elles ne sont plus utilisées.

Déchèterie. Deux conventions pour la reprise des lampes usagées vont être conclues. Elles ont pour objet de régir les relations administratives et financières entre ces prestataires et la collectivité notamment déterminer les modalités de fourniture de conteneur spécifiques et d'enlèvements gratuits pour le traitement et recyclage des lampes usagées.

Centre équestre. Le président rappelle que Mme Bonnet n'a pas fait appel du jugement rendu par le tribunal administratif de Besançon le 16 octobre 2014.

L'EST REPUBLICAIN - LE PAYS
20 Février 2015

Politiques publiques Réunion

publique mardi soir au siège de l'agglomération

Le Scot Nord Doubs se penche sur l'aménagement du territoire

À L'AUNE DU TRAVAIL de concertation sur le schéma de cohérence territoriale Nord Doubs, le syndicat mixte du Scot Nord Doubs organise une réunion publique d'information, le mardi 29 septembre à 18 h, en salle du conseil de Pays de Montbéliard agglomération.

Le syndicat est composé de représentants des communautés de communes des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt, des Trois Cantons, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard agglomération.

Pendant toute la durée de l'élaboration du Scot Nord Doubs, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Cette réunion sera ainsi l'occasion d'exposer le

diagnostic territorial, première étape de l'élaboration du Scot Nord Doubs, et d'expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables.

Dans une deuxième étape, il fixera les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

L'EST REPUBLICAIN - 27 Septembre 2015

Sainte-Marie

Conseil communautaire : pas de formation au tri dans les écoles

Sensibilisation au tri sélectif par la formation dans les écoles. - Comme chaque année, PMA a proposé d'intervenir dans les écoles durant l'année scolaire 2015-2016 pour sensibiliser les enfants au tri.

Le coût, à la charge de la CCVR, s'élève à 527 € par classe pour le cycle 2 (Grande Section, CP et CE1) et à 720 € par classe pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). La commission des ordures ménagères avait proposé de retenir l'action « Je trie en classe » pour toutes les classes de CE2 situées sur le territoire communautaire. Pour les quatre classes le coût est donc de 2.958 €.

Vu le coût élevé de cette prestation qui ne semble pas faire l'unanimité auprès des

élus et des enseignants, le président a proposé de ne pas donner suite à cette action pour l'année scolaire 2015-2016.

SCOT Nord Doubs. - Présentation du PADD : deux élus du syndicat du SCOT, Jean-Claude Jeannin, vice-président chargé de la commission qualité des espaces, et François Niggli, représentant PMA. Sont présents également M. Muslin, directeur de l'ADU ainsi que Clémence Jartier et Marie Perny chargées de mission à l'ADU.

L'ADU vient présenter le projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit de la pièce-maîtresse du SCT qui donne la direction et les grandes orientations. Le PADD est le

document fondateur car si on modifie le PADD, il faut réviser le SCOT.

Clémence Jartier a présenté et commenté un diaporama sur le PAZDD. Ce dernier retraçant la philosophie du projet, le cadre réglementaire, les objectifs des politiques, publiques, les grands enjeux, les grandes ambitions pour le Nord Doubs et les objectifs à atteindre.

Créances irrécouvrables. - Le conseil communautaire accepte par 27 voix, l'admission en non-valeur de la somme de 2.439,34 € concernant les redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) conformément au tableau établi par le comptable public. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

L'EST RÉPUBLICAIN - 14 Décembre 2015

L'EST REPUBLICAIN

24 AVR. 2016

Scot nord Doubs L'aménagement du territoire étudié en concertation avec la population Réunion publique mardi

DANS LE CADRE DU TRAVAIL de concertation sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) nord Doubs, le syndicat mixte, composé de représentants des communautés de communes des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt, des Trois Cantons, du Pays de Pont-de-Roide et de Pays de Montbéliard agglomération, organise une réunion publique d'information, le mardi 26 avril à 17 h 30, salle du conseil de PMA, avenue des Alliés.

Pendant toute la durée de l'élaboration du Scot nord-Doubs, un processus de concertation est mis en œuvre afin d'associer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire aux grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Pas rien : le nord Doubs de demain s'y dessine.

Cette réunion sera ainsi l'occasion d'exposer les premiers éléments du projet d'aménagement et de développement durables qui fixe les objectifs des politiques publiques. Dans un domaine très large puisqu'il est question d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électronique, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. La population de l'ensemble du territoire est concernée et impactée.

L'EST REPUBLICAIN

13 JUIL. 2016

+ édition Doubs

Syndicat mixte
du SCoT Nord Doubs

MAINTIEN EN VIGUEUR DU SCOT DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Par délibération en date du mardi 17 mai 2016, le comité syndical a décidé, au vu de l'analyse des résultats de l'application du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Montbéliard, de le maintenir en vigueur jusqu'à l'approbation de l'élaboration du SCoT Nord Doubs en cours.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois aux sièges du syndicat mixte du SCoT Nord Doubs, et de toutes les communes du SCoT.

Le dossier d'analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays de Montbéliard est tenu à la disposition du public aux sièges du Syndicat mixte du SCoT Nord Doubs, de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, des Communautés de communes du Pays de Pont de Roide, des 3 Cantons, des Balcons du Lomont, de la Vallée du Rupt. Il est également consultable sur le site Internet du SCoT Nord Doubs : <http://www.scot-nord-doubs.fr/>

Agglomération Le préfet de Région Raphaël Bartolt a signé samedi l'arrêté de fusion extension fixant le périmètre, les statuts et la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI, établissement public de coopération intercommunale

Les bâtisseurs d'une agglo à 72

387 PAGES. « C'est du costaud », sourit un maire. C'est la synthèse des travaux des commissions qui planchent sur l'organisation territoriale et la fiscalité, la mobilité et l'urbanisme, l'eau et l'élimination des déchets, l'économie, le patrimoine et les services à la personne de la nouvelle grande agglomération à 72 communes (145 000 habitants). Après la fusion avec les communautés de communes voisines (Trois Cantons, Pays de Pont-de-Roide et Balcons du Lomont), l'extension avec neuf villages de la vallée du Rupt, la nouvelle grande agglomération prendra son envol le 1^{er} janvier prochain.

« Secousse positive » dans l'industrie et le commerce

En attendant, la tâche est ardue. Il faut plancher sur l'harmonisation des compétences, de la fiscalité. - « nous veillerons à ne pas augmenter la fiscalité pesant sur les ménages », promet le président Charles Demouge -, la composition du nouveau conseil communautaire, le devenir des syndicats intercommunaux, les statuts etc. Tout le travail imparté à l'instance préparatoire (c'est son nom) réunit samedi au siège de l'agglo en conférence territoriale.

« Je suis épaté par le travail très fouillé effectué », assure le préfet du Doubs Raphaël Bartolt qui, dans la foulée, a signé l'arrêté portant créa-



La prochaine conférence territoriale est programmée en décembre. Le mois suivant, le nouveau grand pays de Montbéliard prendra son envol. Photo Francis REINOSO

tion du nouvel EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Il a invité vivement les élus à « se brancher » sur la Région qui sera désormais le guichet unique en matière de développement économique. Selon certains indicateurs, la reprise serait au rendez-vous dans le pays de Montbéliard. Le préfet Bartolt parle d'une « petite secousse positive » dans l'industrie et le commerce.

Sans perdre de temps, les bâtisseurs de cette grande agglo à 72 communes imagi-

nent déjà les défis à relever. Evoquent l'aménagement du territoire et l'arrivée du haut débit « partout ». À commencer dans « les communes oubliées » par le Smau (Syndicat mixte de l'Aire urbaine).

« Et la biodiversité ? »

« Il faut très vite poser un diagnostic, cibler les besoins », estime Denis Sommer. Le chargé de la commission économie-tourisme pense aussi au développement éolien, au maintien

d'une économie résidentielle dans les villages en créant du logement dans les vieux bâtiments...

« La constitution de ce nouvel EPCI se fait dans un bon esprit. Constructif », assure le président. « Il y a eu des appréhensions », concède Pierre-Aimé Guardot, maire de Longeville et président de la commission fiscalité. « Les petites communes avaient peur de se faire dévorer toutes crues par la grosse agglo. Franchement, ça se passe bien. » Ces fusions issues de

La gouvernance

► C'est acté. L'organe délibérant de cette nouvelle agglo à 72 communes sera composé de 112 conseillers communautaires, un président et 15 vice-présidents.

► Pas facile de répartir les sièges dans cette communauté d'agglomération élargie dont 44 communes sur 72 comptent moins de 1000 habitants, 29 moins de 500. Globalement, les petites communes de l'agglo actuelle perdent des sièges, les grosses en gagnent.

► Montbéliard disposera de 15 sièges, Audincourt de 8, Valentigney de 5. Les communes de Bethoncourt, Grand-Charmont, Mandeure et Seloncourt disposeront de 3 sièges ; Bavans, Étupes, Hérimoncourt, Pont-de-Roide-Vermondans, Sochaux et Voujeaucourt de 2 sièges. Les 59 autres communes auront 1 siège qui revient, sauf dérogation, au maire.

la réforme territoriale, ont eu lieu aux forceps. « C'est fait. À quoi bon freiner des deux pieds. Il faut y aller et bâtir ce grand territoire », lâche un élu rural. « Ce document de 387 pages est dense », conclut l'élu communautaire Georges Contejean. « 387 pages mais pas une ligne sur la préservation du patrimoine naturel. La biodiversité, ça n'est quand même pas rien sur un territoire couvert par 60 % de forêts. Il va falloir rectifier le tir... »

Emmanuelle JEANPARIS

L'EST RÉPUBLICAIN

1 8 SEP. 2016

L'exécutif prêt à se mettre au travail

Un président et quinze vice-présidents mais seulement neuf commissions thématiques. « Y a-t-il des vice-présidents sans attribution ? » interroge Denis Arnoux, le maire de Pont-de-Roide. Non. On retrouve les vice-présidents dans plusieurs commissions avec pour chacune des neuf un chef de pôle. Dans le détail :

- Le président **Charles Demouge** (Feschés-le-Châtel) à la cohésion urbaine et rurale et l'aménagement du territoire avec **Gaston Chenu** (Issans) en charge du haut débit et très haut débit.

- **Marie-Noëlle Biguinet** (Montbéliard) en charge de la commission rénovation et politique du logement avec **Damien Charlet** (Audincourt) chargé du THNS et des nouvelles mobilités et de **Philippe Gauthier** (Valentigney) des rénovations urbaines.

- **Denis Sommer** (Grand-Charmont) au développement écono-

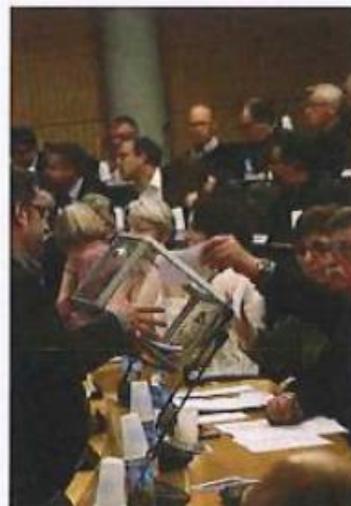
mique, enseignement supérieur, recherche, formation et tourisme avec **Christian Hirsch** (Villars-sous-Écot) en charge de l'économie sociale et solidaire et de la formation, **Didier Klein** (Taillecourt) en charge de l'immobilier d'entreprise, des parcs d'activités et du commerce.

- **Daniel Granjon** (Mathay) à la commission eau, assainissement et environnement et de la commission collecte et traitement des déchets avec **Martine Voidey** (Voujeaucourt) en charge des espaces naturels, des énergies renouvelables et du plan climat air énergie territorial.

- **Agnès Traversier** (Bavans) à la commission ressources.

- **François Niggli** (Montbéliard) aux transports et à la mobilité.

- **Christophe Froppier** (Montbéliard) en charge de la politique de la ville, de la cohésion sociale et des sports avec **Claude**



L'urne a une nouvelle fois tourné lundi soir à l'Agglo. F.R.

Perrot (Blamont) en charge de la culture.

- **Jean-Louis Noris** (Bourgignon) en charge de la commission Scot et urbanisme avec **Marc Tirole** (Dampierre-les-Bois).

Françoise JEANPARIS

L'ESTRÉPUBLICAIN – 01er Février 2017

L'EST REPUBLICAIN

0 6 JUIN 2017

Pays de Montbéliard Agglomération

Elaboration du SCoT Nord-Doubs

En application de la Loi NOTRÉ, comme suite à la prise de compétences « élaboration du SCoT Nord Doubs » par Pays de Montbéliard Agglomération sur le territoire de ses 72 communes membres, le public est informé que les registres de concertation du public jusque là déposés au siège des Communautés de communes des Balcons-du-Lomont, de la Vallée du Rupt, du Pays de Pont-de-Roide, des 3-Cantons et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération aujourd'hui fusionnées ou dissoutes, sont désormais disponibles :

- à la mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1, rue Général-Herr ;
- à la mairie de Colombier-Fontaine, 3, Grande Rue ;
- à la mairie de Blamont, 2 ter, rue du Lomont ;
- à la mairie de Sainte-Marie, 5, Grande Rue ;
- et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard.

L'EST RÉPUBLICAIN

2 6 SEP. 2017

EN BREF

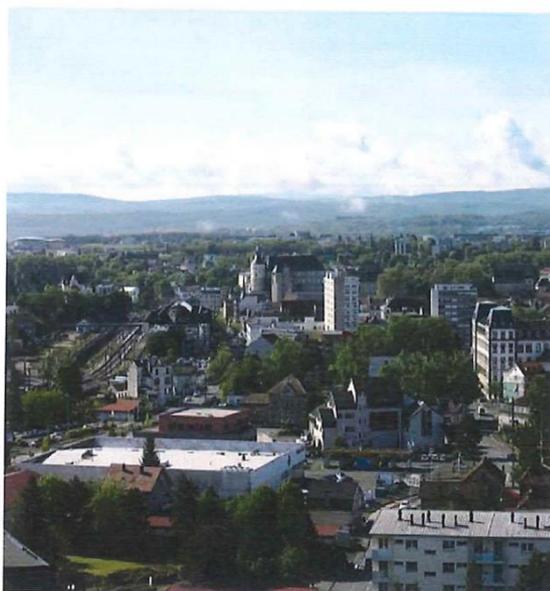


Photo Lionel VADAM

PAYS DE MONTBÉLIARD Tout savoir sur les grandes orientations d'aménagement

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise une réunion publique d'information sur le schéma de cohérence territoriale Nord Doubs, qui se tiendra ce mardi 26 septembre, à 18 h, dans la salle du conseil de PMA.

Lors de cette réunion, les élus pilotes du Scot Nord Doubs reviendront sur les différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme, véritable outil de planification stratégique, et partageront l'avancement de leur réflexion.

L'EST RÉPUBLICAIN

03 JAN. 2018

Avis publics

**SCoT Nord Doubs
de Pays de Montbéliard Agglomération**

Lors de la délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, après avoir approuvé le bilan de la concertation, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord Doubs.

Conformément à l'article R. 143-7 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée au siège de Pays de Montbéliard Agglomération et dans chacune des communes membres de PMA pendant un mois.

A l'issue d'une phase de consultation des personnes publiques et commissions visées par le Code de l'urbanisme, le projet sera soumis à enquête publique.

L'enquête publique qui sera organisée aura pour but d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de SCoT arrêté.

L'Est Républicain | 31 juillet 2018

Avis publics

Mardi 31 juillet 2018

Pays de Montbéliard Agglomération

Élaboration du SCoT Nord Doubs

Le projet de SCoT Nord Doubs a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 novembre 2017, puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une période de 3 mois. Au terme de cette période de consultation, Pays de Montbéliard Agglomération a acté du principe de reprendre les travaux afin de compléter le dossier.

En conséquence, la concertation est ré-ouverte selon les modalités fixées par la délibération de prescription du SCoT Nord Doubs du 14 janvier 2014 :

- publication d'informations dans les bulletins d'information des 72 communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération, composant le périmètre du SCoT Nord Doubs, et de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public d'une note relative aux bilans des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de SCoT Nord Doubs arrêté et des suites à donner au dossier, des documents du SCoT Nord Doubs arrêtés, du document « contribution du conseil de développement au SCoT » et d'un registre pour l'expression des habitants : à la mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1, rue Général-Herr - à la mairie de Colombier-Fontaine, 3, Grande Rue - à la mairie de Blamont, 2 ter, rue du Lomont - à la mairie de Sainte-Marie, 5, Grande Rue et au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du Conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCoT se poursuivront et seront mises à disposition du public.

100868500

L'Est Républicain

L'Est républicain
09/04/2019



SCoT Nord Doubs de Pays de Montbéliard Agglomération

Dans le cadre des travaux sur le SCoT Nord Doubs par Pays de Montbéliard Agglomération, le public est informé qu'une réunion publique aura lieu mercredi 17 avril 2019 à 18 h au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, 8, avenue des Alliés, 25200 Montbéliard, salle du Conseil.

145505200

L'Est Républicain – 17 avril 2019

MONTBÉLIARD
**Réunion publique du
SCOT Nord Doubs**

Afin d'informer au mieux les citoyens sur la façon dont se construisent les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, Pays de Montbéliard Agglomération organise une réunion publique d'information ce mercredi 17 avril. Dès 18 h à Montbéliard, salle du conseil de Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés.

PAYS DE MONTBÉLIARD Urbanisme

Plus de 7 000 logements inoccupés dans l'agglomération

La réunion publique d'information organisée par Pays de Montbéliard Agglomération sur les grandes orientations d'aménagement du territoire a mis en avant la nécessité d'un fort renouvellement du parc de logement. 7 645 logements sont vides à l'heure actuelle, un chiffre en constante augmentation.

Après le temps des remarques est venu celui des premiers ajustements. Quelques mois après une première présentation du SCoT (schéma de cohérence territoriale) Nord Doubs, projet qui fixe les grandes orientations à suivre sur les questions d'aménagement du territoire et des modes de vie, Pays de Montbéliard Agglomération présente l'avancée de ses nombreuses réflexions.

Chiffres à l'appui, les élus pilotes du plan argumentent surtout sur le besoin d'un vaste renouvellement du parc de logements existant. Un besoin issu notamment des nombreux logements vacants répartis sur l'agglomération.

400

C'est, selon la recommandation du SCoT, le nombre de logements à réaliser par an d'ici à 2040, soit 8 800 au total, afin de renouveler le parc de logements existant.



L'un des leviers du SCoT sera d'agir sur les densités de population. Pour les petits villages, l'objectif est d'atteindre le chiffre de 14 logements par hectare. À Étouvans, par exemple, il n'y a que six habitations par hectare. Photo d'illustration/Lionel VADAM

Sur la cruciale thématique de l'habitat, les chiffres avancés sont plutôt marquants : 7 645 logements sont vides au sein des 72 communes, avec une augmentation de 30 % sur les cinq dernières années. Un bon tiers l'est d'ailleurs depuis plus de deux ans. Le « cœur » d'agglomération, ciblé comme étant la zone Montbéliard-Audincourt-Sochaux, représente à lui seul la moitié des logements inoccupés de PMA.

À défaut de qualité, la population se fixe ailleurs

Des chiffres qui s'inscrivent dans un phénomène global d'érosion des populations dans l'agglomération.

Lors du dernier recensement de

l'Insee, l'agglomération est pour la première fois passée sous la barre des 140 000 habitants depuis qu'elle compte 72 communes, en janvier 2017.

À cela, les responsables du SCoT répondent que le maintien des populations continuera de passer par la construction ou la rénovation de logements. « La modernisation de l'habitat est une priorité. Si les logements proposés sont de moindre qualité, les gens iront se fixer en dehors de l'agglomération, à Belfort par exemple », explique Jean-Louis Noris, également maire de Bourguignon.

Pour ce faire le SCoT propose de réaliser 400 nouveaux logements par an. Soit 8 800 d'ici à 2040, dont 6 160 logements ve-

nant se substituer, ou moderniser, le parc existant. L'exploitation de 123 hectares de gisements fonciers exploitables (ou dents creuses), la résorption de 2000 vacances excédentaires et l'existence de différents projets de mutation – comme c'est le cas actuellement pour l'ancien hôpital de Montbéliard – sont ainsi dans les plans.

« C'est un véritable travail d'équilibriste », continue Jean-Louis Noris, conscient du travail à effectuer pour offrir de l'attractivité au territoire. Les travaux continuent et une nouvelle concertation aura lieu en juin. L'arrêt définitif du SCoT sera, lui, présenté lors du conseil d'agglomération, à l'automne prochain.

Hugo GIRARDOT

Marche pour le climat ce samedi

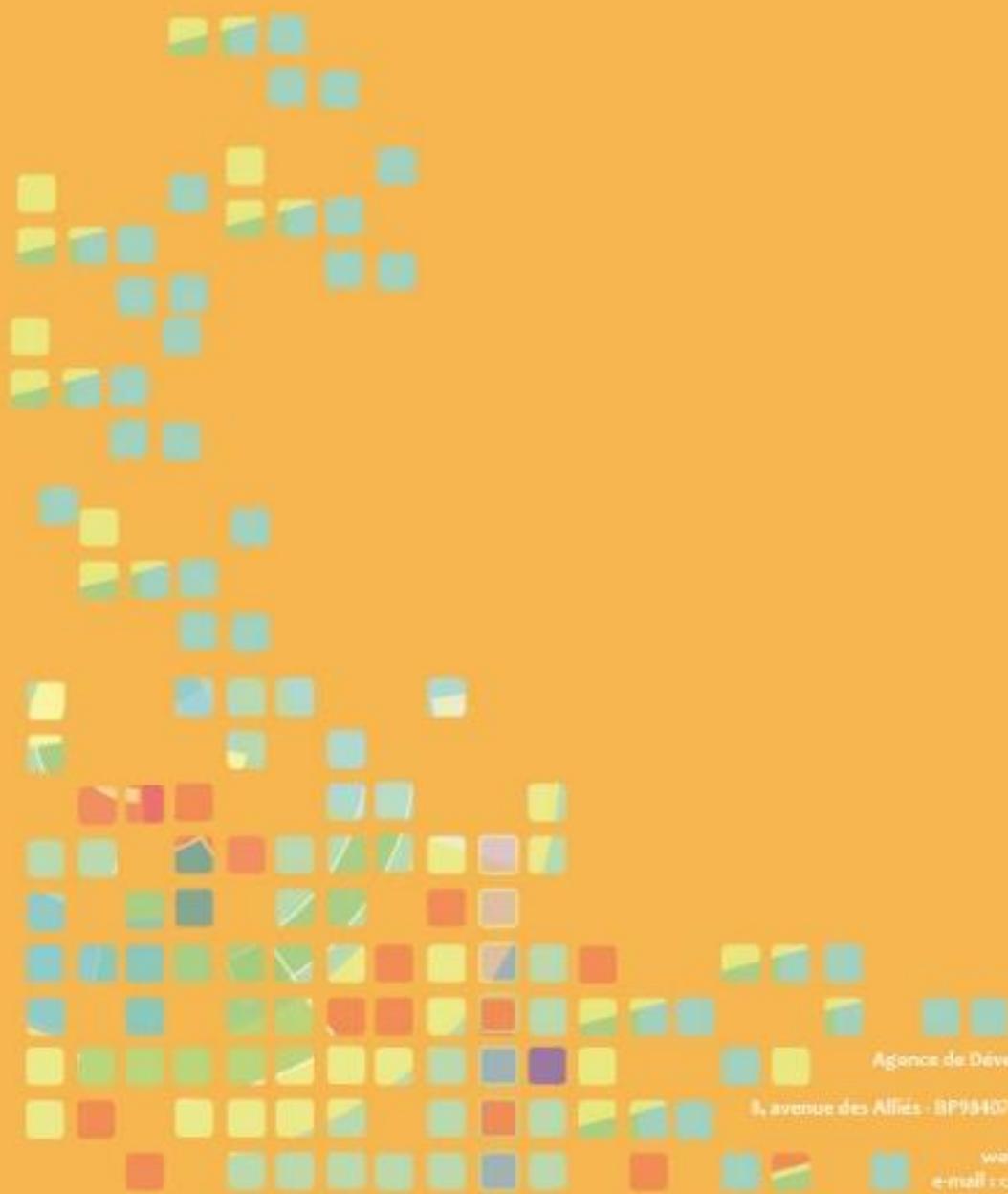
Samedi à 14 h, tous les habitants sont invités à rejoindre la place Denfert-Rochereau

pour participer à une nouvelle marche pour le climat proposée par les défenseurs de



Rendez-vous place Denfert. Photo ER/Christian Lemontey

l'environnement et qui veulent lutter contre l'étalement urbain. À l'heure où le Scot 2017 préconisait dans son schéma directeur pour les années à venir, dans son volet « Occupation des sols » de réduire de moitié la consommation d'espaces utilisés pour l'artificialisation des sols, il est indéniable pour ces défenseurs « **Que les élus ne semblent pas être à l'écoute de ce qui se dit, de ce que souhaite la population, on peut le voir tant à Etupes qu'à Bethoncourt où des projets d'étalement urbain vont être mis en place** ».



Agence de Développement et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés - BP98407 - 25 208 Montbéliard Cedex
tél. 03 81 31 86 00
web : www.adu-montbeliard.fr
e-mail : contact@adu-montbeliard.fr

